

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

FRANCE TERRE D'ASILE





ÉDITORIAL

Par Thierry LE ROY et Pierre HENRY
Président et Directeur général de France terre d'asile

Les afflux massifs de réfugiés débutés en 2015 ont fortement impacté l'activité de France terre d'asile en 2016. Comme à l'accoutumée, nous ne nous sommes pas défaits.

Tous les agents de France terre d'asile, salariés - près de 800 maintenant - et bénévoles, ont été confrontés à un travail intense. Dans des lieux, comme Paris et l'Île-de-France, où se concentre la moitié de la demande d'asile, France terre d'asile est en première ligne avec une responsabilité de premier accueil des réfugiés, ou de maraude à destination des migrants, dans un contexte de précarité, de tension et parfois de violence préoccupante. À Calais, nous avons pris toute notre part dans l'opération de mise à l'abri des mineurs isolés, après avoir assuré la mission difficile de leur identification, et d'accompagnement pour ceux qui pouvaient bénéficier, par une porte à peine entrouverte, d'une réunification familiale au Royaume-Uni.

Notre action de terrain nous a bien placés pour juger des efforts consentis par les responsables publics, le gouvernement et les collectivités territoriales, pour faire face à ces afflux.

Et, donc, pour en mesurer parfois les insuffisances : celle de l'anticipation des politiques publiques ; celle des capacités mises en place malgré les efforts, tout au long de la chaîne de l'accueil des demandeurs d'asile ; celle du partage de la charge sur l'ensemble du territoire. Tout en agissant, France terre d'asile ne cesse de plaider pour la sauvegarde du droit d'asile et des droits fondamentaux des migrants. Notre

«plateforme» a été, à l'occasion de l'élection présidentielle, mise à jour et adressée à tous les candidats.

Dans nos prises de position, la dimension européenne est désormais omniprésente. Les faits - l'afflux, massif mais à relativiser, de réfugiés - ont concerné toute l'Europe, qui n'y était pas préparée, entraînant un grand désordre, la dispersion des politiques des États membres, une crise de solidarité et de confiance et, au bout, des comportements et des initiatives pleines de menaces pour le droit d'asile.



Tout en agissant, France terre d'asile ne cesse de plaider pour la sauvegarde du droit d'asile et des droits fondamentaux des migrants»

Nous avons dénoncé, non seulement les défaillances de la solidarité (celle entre États membres reflétant celle de l'accueil au sein de chacun), mais aussi les fermetures de frontières aux dépens du droit d'asile, et, plus particulièrement, la recherche européenne d'une issue du côté des pays tiers, Turquie, Libye et quelques autres.

Nous avons aussi pensé qu'il fallait analyser davantage ce qui advenait ainsi, travailler pour cela

avec d'autres - les associations et les pays attachés au droit d'asile - à définir ce que devrait être demain ce droit en Europe. France terre d'asile a tenu, le 4 novembre, un colloque autour de la question : « *Le droit d'asile en Europe est-il soluble dans la gestion des flux migratoires ?* ». Un travail éditorial se développera en 2017 pour préciser et diffuser nos positions.

Au lendemain d'une longue campagne électorale en France, qui n'a finalement pas été entièrement capturée par la « crise migratoire », France terre d'asile s'estime bien placée pour juger des engagements du candidat élu, lui qui se dit partisan d'une « société ouverte », et si européen.

Si ces engagements ont un sens, notons que la France « fera sa part » de l'accueil des réfugiés ; que le droit d'asile repose sur une distinction, une « détermination », dont la procédure devrait être radicalement accélérée ; que l'intégration des étrangers - réfugiés ou en séjour régulier - est reconnue comme un « véritable enjeu » ; que l'ambition d'une politique européenne pour l'asile et l'immigration est reprise, en vue d'un « Schengen renforcé », ce qui peut impliquer une Europe à deux vitesses ; mais que l'on comptera sur les pays tiers, de départ ou de transit, pour, avec notre aide, contrôler davantage les départs et faciliter les retours, voire traiter chez eux les demandes d'asile.

Autant de questions, pertinentes ou préoccupantes, qui ne prendront pas France terre d'asile au dépourvu. Nous continuerons d'agir et de plaider pour le droit d'asile.

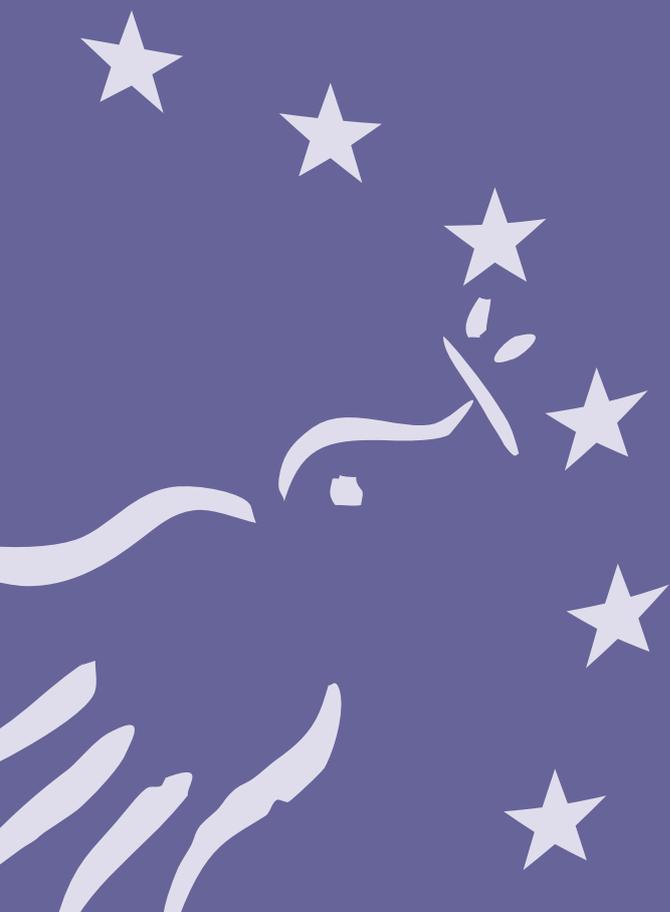


SOMMAIRE

| | | | |
|--|-----------|---|-----------|
| Éditorial | 03 | L'aide aux étrangers retenus | 36 |
| Partie I - La présentation de l'association en 2016 | 05 | France terre d'asile en Tunisie : La maison du droit et des migrations | 37 |
| Les temps forts de l'année 2016 | 06 | L'expertise et le plaidoyer | 40 |
| Les chiffres clés de l'année 2016 | 12 | France terre d'asile dans les médias | 43 |
| L'historique de l'association | 13 | Les ressources humaines de l'association | 45 |
| Les missions de l'association | 15 | Le centre de formation | 49 |
| Les instances de France terre d'asile | 16 | Partie III - Les comptes annuels 2016 | 52 |
| Le Comité de Direction de France terre d'asile | 17 | Le bilan et compte de résultat | 53 |
| Partie II - Les activités de l'association en 2016 | 18 | Les annexes au bilan | 59 |
| France terre d'asile sur le terrain | 19 | Annexes | 74 |
| L'urgence et le premier accueil | 20 | La liste des acronymes | 75 |
| L'accompagnement et l'hébergement des demandeurs d'asile | 24 | La liste des centres et services de France terre d'asile | 76 |
| L'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale et des migrants | 27 | Les publications de France terre d'asile | 81 |
| La protection des mineurs isolés étrangers ... | 32 | Le bulletin d'adhésion annuelle | 82 |

Partie I

LA PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION EN **2016**





LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2016

LES CAMPS EN FRANCE



© So'nna Kerifidou

CALAIS : DE LA MISE EN PLACE DES CAO AU DÉMANTÈLEMENT

Conséquence de la hausse des arrivées aux portes de l'Europe, le nombre de migrants présents à Calais a fortement augmenté entre 2014 et fin 2016. Cette hausse a conduit les autorités à ouvrir un centre d'accueil de jour début 2015 et à enjoindre les migrants à s'installer à proximité du centre, sur une zone appelée la « Lande ». De manière prévisible, le nombre de migrants s'est maintenu à un niveau élevé en 2016 (6000 en janvier 2016), malgré une politique incitative en matière d'accès à la demande d'asile, la création (insuffisante) de 1500 places d'accueil provisoire à Calais (le CAP Jules Ferry) et la mise en place d'orientations vers des centres d'accueil et d'orientation (CAO) sur l'ensemble du territoire.

Comme le craignaient les associations, la cohabitation de milliers de personnes vivant sur un immense camp de fortune est devenue rapidement incontrôlable, faute de gestion anticipée. Loin des standards européens d'accueil, les migrants vivaient entre précarité et insécurité, ce qui a favorisé l'emprise des passeurs, les affrontements et l'exploitation des plus vulnérables, notamment femmes et enfants. À la fin de l'été 2016, la situation est devenue de plus en plus tendue et la population des camps calaisiens était estimée à 9000 personnes, un record. Face à cette situation et après un premier démantèlement de la zone dite « sud » en février 2016, les autorités ont procédé au démantèlement de la totalité du camp de la Lande en novembre 2016. Au préalable, une opération de mise à l'abri d'une ampleur inédite avait été réalisée auprès de la population installée sur ce camp. Entre le 24 octobre 2016 et le 3 novembre 2016, 5 132 adultes ont été transférés dans des centres d'accueil et d'orientation et

1 932 mineurs ont été mis à l'abri dans un des 66 centres d'accueil et d'orientation pour mineurs (Caomi) créés à cette occasion.

Présente depuis 2009 à Calais, France terre d'asile a joué un rôle clé dans la réussite de l'opération de mise à l'abri des migrants mineurs de la Lande. Le recensement préalable de mineurs, et notamment de ceux ayant un proche au Royaume-Uni, réalisé par les équipes de France terre d'asile, a facilité la réunification familiale de ces derniers. Le détachement de professionnels compétents a par ailleurs favorisé le bon déroulement de l'opération de mise à l'abri et une évaluation bienveillante des migrants se déclarant mineurs. En outre, tout au long de l'année 2016, France terre d'asile s'est fortement investie à Calais auprès des plus vulnérables (mineurs isolés, femmes seules, victimes de traite) comme de l'ensemble des migrants exprimant un besoin de protection.



LES ÉVACUATIONS À RÉPÉTITION DES CAMPS À PARIS

La répétition d'opérations de relogement toujours plus importantes, répondant à la formation de nombreux campements informels de migrants dans la partie nord de la capitale, a rythmé l'année 2016. Au total, plus de 15 000 personnes ont été relogées dans des centres d'hébergement d'urgence en Île-de-France, des CAO en régions mais aussi dans des gymnases, faute de places disponibles, sans pour autant permettre de mettre fin à cette situation. Bien que nécessaires, ces opérations ont montré les limites d'une action publique dictée par l'urgence là où l'anticipation et l'organisation sont indispensables. Car la hausse des arrivées de migrants permettait, dès 2014, d'anticiper les besoins d'accueil de primo-arrivants fuyant des pays en conflit comme la Syrie, l'Érythrée, l'Afghanistan ou le Soudan. En mai 2016, alors que la formation de campements informels se succède, la mairie de Paris annonce la création d'un centre humanitaire aux normes internationales à Paris, qui sera finalement ouvert le 10 novembre 2016. Si cette initiative solidaire de la mairie de Paris est à saluer, elle ne peut à elle seule résoudre la situation sans révision du circuit d'accueil des demandeurs d'asile à hauteur des besoins réels. Rapidement, de nouveaux campements précaires ont réapparu aux alentours du centre humanitaire, plaçant des centaines de migrants dans des conditions indignes dans l'attente d'accès à la procédure d'asile.

La présence durable des campements de primo-arrivants a poussé France terre d'asile à mettre en place, au côté d'Emmaüs Solidarité, une maraude sociale et juridique à destination des migrants en grande précarité et bien souvent désorientés à Paris (voir p.22). Ce travail de terrain a permis de délivrer une première information à 4 350 migrants et de réaliser une évaluation individuelle pour 1 065 personnes de mars à décembre 2016. France terre d'asile a également été présente lors de l'ensemble des opérations de relogement afin de repérer les plus vulnérables et d'accompagner les migrants jusqu'à leur lieu de destination.





LES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

LA DIFFICILE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE L'ASILE

Les difficultés liées à la mise en œuvre de la loi relative au droit d'asile se sont pleinement confirmées en 2016 et ont impacté en premier lieu les demandeurs d'asile et les associations qui les accompagnent. En matière de premier accueil, l'imposition du cadre des marchés publics a placé les gestionnaires de plateformes d'accueil des demandeurs d'asile dans des situations compliquées, interdisant tout octroi de moyens supplémentaires malgré une sous-dotation structurelle initiale et une forte hausse des flux. Le nombre insuffisant de premiers rendez-vous en préfecture a allongé les délais d'accès à la procédure d'asile, atteignant 2 à 4 mois d'attente à Paris contre les 3 jours prévus par la loi. Si la présence du tiers à l'entretien Ofpra constitue une avancée sur le papier, l'absence de moyens dédiés compromet l'effectivité de cet accompagnement. Par ailleurs, la mise en place de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) a été particulièrement tardive et a eu de graves conséquences auprès de milliers de demandeurs d'asile privés de ressources pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

France terre d'asile a été lourdement confrontée à certains impensés de la réforme de l'asile. La plateforme d'accueil pour demandeurs d'asile isolés de Paris s'est retrouvée en première ligne d'un dispositif d'accès à la procédure largement insuffisant au regard du nombre de personnes essayant chaque jour d'avoir accès à la procédure d'asile et dormant bien souvent devant nos locaux. Malgré plus de 10 ans de gestion de la plus grande plateforme d'accueil de France, notre association n'avait jamais connu un tel niveau de précarité, de tension et de violence. Les 34 centres d'accueil pour demandeurs d'asile que nous gérons ont par ailleurs été fortement impactés dans leur fonctionnement afin de pallier les dysfonctionnements de l'ADA et de l'administration, au détriment de nos missions premières.



L'ADOPTION D'UNE NOUVELLE LOI SUR L'IMMIGRATION

La loi relative au droit des étrangers, présentée au mois de juillet 2014 a été promulguée le 7 mars 2016. Elle est applicable dans sa totalité depuis le 1^{er} novembre 2016, date de parution de ses décrets d'application. Cette loi comporte plusieurs avancées, comme le déploiement du titre de séjour pluriannuel, le rétablissement de l'intervention du juge des libertés et de la détention à 48h (au lieu de cinq jours) en rétention, ou la réaffirmation de certains principes essentiels comme le caractère exceptionnel, et en dernier recours, du placement en rétention. France terre d'asile déplore néanmoins une forte complexification du contentieux de l'éloignement et de la rétention qui pénalise les justiciables, les associations qui les accompagnent et les juridictions. Par ailleurs, si un recours plus fréquent à l'assignation à résidence est observé, l'absence de mesure d'assistance juridique auprès des assignés se fait au détriment de leur droit à un recours effectif. France terre d'asile a observé en 2016 une augmentation de 6,7 % du nombre de placements dans les 4 centres de rétention administrative où elle est présente (4 955 personnes).

© Assemblée nationale





LA PROTECTION DES MINEURS

L'ADOPTION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

La nouvelle loi relative à la protection de l'enfant, adoptée par l'Assemblée nationale le 14 mars 2016, comprend trois articles (43, 48 et 49) qui concernent spécifiquement les mineurs isolés étrangers. Le recours aux examens radiologiques osseux aux fins de détermination de l'âge est désormais inscrit dans la loi, malgré la marge d'erreur de cette méthode et les critiques formulées par le Comité consultatif national d'éthique. La loi entérine également le dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés ainsi que leur répartition sur le territoire, sur la base d'une clé de répartition qui a été fixée par le décret du 24 juin 2016.

France terre d'asile se félicite de l'affirmation par la loi d'une double solidarité à travers le soutien de l'État envers les départements et par une répartition géographique mieux équilibrée. Néanmoins, elle regrette l'inscription dans cette loi des examens radiologiques osseux, inadaptés et intrusifs, condamnés et décriés depuis de nombreuses années et par de nombreuses instances.



Des mineurs isolés afghans, accompagnés par France terre d'asile, prennent le train pour rejoindre leur famille au Royaume-Uni.

LES EFFORTS DE RÉUNIFICATION DES MINEURS ISOLÉS DE CALAIS AVEC LEUR FAMILLE AU ROYAUME-UNI

Des milliers de mineurs isolés tentent de rejoindre un membre de leur famille en Europe et doivent pour cela surmonter de nombreux obstacles au péril de leur vie faute de voie légale et sécurisée. En 2016, plusieurs centaines des mineurs isolés ayant de la famille au Royaume-Uni se sont retrouvés bloqués à Calais, seuls, dans une situation particulièrement précaire et dangereuse pour des enfants. Le 3 mars 2016, lors du sommet d'Amiens, David Cameron et François Hollande se sont engagés conjointement à permettre à ces mineurs de rejoindre légalement leur famille au Royaume-Uni. Par ailleurs, suite à une mobilisation citoyenne outre-manche, un amendement à la loi sur l'immigration, l'amendement « Dubs », prévoyant

l'accueil de mineurs isolés présent notamment en France, a été adopté en avril 2016.

Afin de rendre effectif et durable cet engagement, France terre d'asile a lancé en mai 2016 une campagne digitale de sensibilisation auprès du grand public intitulée « Réunissez-les ! » ainsi qu'une pétition qui a récolté 14 000 signatures. Au total plus de 50 000 personnes ont été sensibilisées. Parallèlement, France terre d'asile a mené un projet expérimental, en lien avec les pouvoirs publics, afin de faciliter l'identification et l'accompagnement des jeunes mineurs présents dans le Calais, dans la mise en œuvre des procédures de réunification familiale. Au total, nos équipes ont rencontré 1 554 jeunes (pour 95 % d'entre eux, un rapport social a été établi) et ont permis à 314 jeunes de rejoindre leur famille au Royaume-Uni de mai à novembre 2016. France terre d'asile continue de promouvoir le maintien d'une voie de migration légale, durable et effective pour les mineurs ayant un membre de leur famille au Royaume-Uni.



L'EUROPE

EUROPE : FERMETURE DES FRONTIÈRES ET EXTERNALISATION

2015 et 2016 ont été des années marquées par un nombre record de demandeurs d'asile, venus de pays en crise ou en conflit, principalement du Proche et du Moyen-Orient, entrés sur le territoire européen, en ayant pour la majorité, débarqué sur les côtes grecques ou italiennes. L'Union européenne a concentré ses efforts en matière migratoire sur l'objectif de fermer ses frontières et d'adapter les systèmes d'asile européens. La première étape a été la signature d'une déclaration commune décriée avec la Turquie,

le 16 mars 2016, dite « accord UE-Turquie » afin de mettre fin aux arrivées sur les côtes grecques. L'UE s'est aussi efforcée de renforcer sa coopération avec d'autres pays tiers, de l'Afghanistan à la Libye, au risque de paraître sous-traiter certaines de ses responsabilités en matière d'asile. Parallèlement, la Commission a présenté en juillet 2016 différentes propositions législatives visant à réformer à nouveau le Régime d'asile européen commun pour parvenir à une plus grande harmonisation. Toutefois, la Commission a privilégié une approche restrictive, qui fait craindre une harmonisation par le bas et la remise en cause d'un certain nombre de droits des demandeurs d'asile et réfugiés.

France terre d'asile a dénoncé l'accord entre les États européens et

la Turquie. Elle a, en même temps, voulu travailler à une Europe de l'asile plus cohérente et protectrice. France terre d'asile a organisé le 4 novembre 2016 un **colloque européen intitulé « Le droit d'asile en Europe est-il soluble dans la gestion des flux migratoires ? »**. Réunissant plus de 200 personnes, il s'est articulé en trois grands axes : le droit d'asile ou la maîtrise des flux migratoires, les États membres devant la demande d'asile et enfin le droit d'asile et les partenariats avec les pays tiers. Les contributions des divers intervenants, spécialistes et chercheurs du monde associatif ou institutionnel ont permis de cerner les principaux enjeux du droit d'asile en Europe, afin de ne pas en oublier les principes fondamentaux et de l'adapter au mieux à la situation.



Hotspot de Moira, à Lesbos, Grèce, février 2016



Colloque « Le droit d'asile en Europe est-il soluble dans la gestion des flux migratoires ? », novembre 2016



L'ACCÉLÉRATION DE LA RÉINSTALLATION ET DE LA RELOCALISATION

Suite aux arrivées importantes sur les côtes méditerranéennes, et à l'augmentation globale de réfugiés syriens en Turquie et au Moyen-Orient, l'Union européenne a mis en place un mécanisme de solidarité : la relocalisation depuis la Grèce et l'Italie. Elle a d'autre part augmenté ses promesses de réinstallation de réfugiés présents hors d'Europe. La France s'est engagée immédiatement dans ces deux domaines, en promettant de relocaliser jusqu'à 30 000 personnes d'ici septembre 2017 et d'accueillir 10 000 réinstallés sur trois ans. Malgré cet engagement, la mise en œuvre de la relocalisation ne s'est pas effectuée au rythme escompté : au

7 février 2017, moins de 3 000 personnes avaient été effectivement transférées en France. Malgré ce chiffre modeste, la France était en 2016 le principal pays d'accueil des relocalisés parmi tous les États membres de l'UE.

France terre d'asile se félicite des engagements du gouvernement qui démontrent à la fois une approche solidaire et une promotion des voies d'accès légales pour les réfugiés. Nous militons en effet depuis des années pour une politique de réinstallation plus ambitieuse. L'association participera à cet effort en accueillant et en accompagnant 900 réfugiés, principalement réinstallés depuis le Liban, la Jordanie ou la Turquie, dans le cadre du projet Faar (France accueil accompagnement réinstallés). Ils seront répartis sur différentes communes des Hauts-de-France, de la Normandie, des Pays de la Loire, de l'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

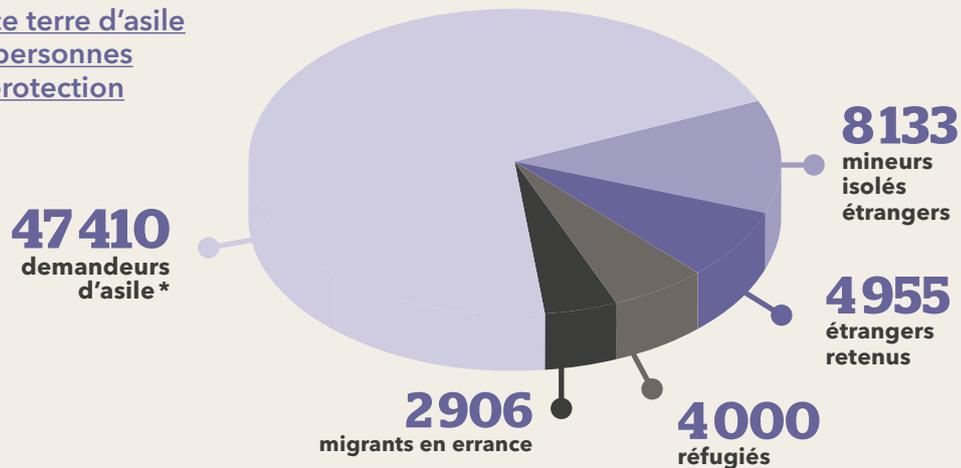


Des réfugiés relocalisés depuis la Grèce vers le Luxembourg



LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2016

En 2016, France terre d'asile a aidé 66 118 personnes en besoin de protection

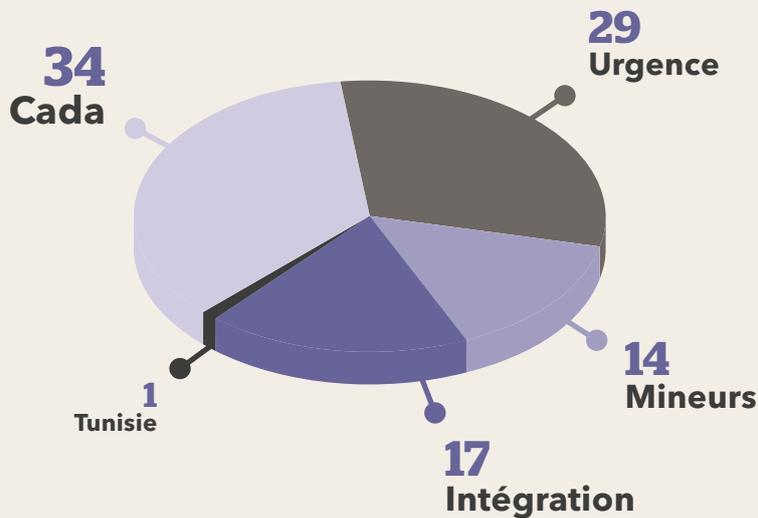


7303

places d'hébergement sont gérées par France terre d'asile



Répartition des dispositifs par domaine d'intervention



Au 31 décembre 2016, l'association compte

742 salariés et

600 bénévoles

95

dispositifs et services d'aide aux demandeurs d'asile, MIE et réfugiés sont animés par France terre d'asile.

*dont 38 145 en plateformes d'accueil



L'HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

“

*De la défense
du droit d'asile
et du droit des
étrangers”*

France terre d'asile a été créée en 1971 afin de promouvoir et de défendre le droit d'asile, une spécialisation jusqu'alors inédite dans le paysage des structures militantes pour les droits de l'homme. Issus de milieux intellectuels provenant de la Résistance, mais aussi du réseau Curiel, d'associations chrétiennes et laïques, ses fondateurs s'engagent dans un rôle de médiation avec les pouvoirs publics. Ils insufflent également à l'association une forte volonté d'agir sur le terrain en faveur des nombreux réfugiés qui affluent au gré de l'actualité.

1971-1980

La mise en place de l'action de France terre d'asile et du dispositif national d'accueil

Lors du coup d'État au Chili de septembre 1973, France terre d'asile se mobilise et propose à des associations de se regrouper au sein d'un comité de coordination pour l'accueil des réfugiés du Chili qui rassemblera plus de 25 associations et groupements pendant plus de deux ans. Dans ce même temps, elle participe à la mise en place d'un

dispositif d'accueil au titre de l'aide sociale dans les centres provisoires d'hébergement (CPH). De nombreuses nationalités d'Amérique latine sont dénombrées parmi ces arrivées officielles, auxquelles s'ajoutent les arrivées spontanées. Fin 1974, ce sont près de 30 CPH qui ont été mobilisés ou créés pour l'accueil de ces populations.

Ayant prouvé ses compétences dans le domaine de l'accueil d'urgence, France terre d'asile est missionnée en 1975 pour organiser, aux côtés d'autres structures partenaires, l'accueil des nombreux réfugiés provenant de l'Asie du Sud-Est. France terre d'asile se voit confier la responsabilité des centres de transit, de la prospection en vue de l'ouverture des centres d'hébergement et du contrôle du processus de première insertion. De mai 1975 à la fin février 1980, 63 056 réfugiés originaires pour la presque totalité des trois pays de l'ancienne Indochine sont accueillis officiellement en France.

Ces deux missions ont permis de renforcer le rôle de coordinateur et la position de médiateur privilégié de France terre d'asile avec le gouvernement durant cette période de mise en place du dispositif national d'accueil (DNA) dont la gestion lui est confiée.

1980-1998

France terre d'asile au cœur de la réorganisation du dispositif national d'accueil

En 1990, France terre d'asile gère depuis plus de 10 ans le dispositif national d'accueil et tient toujours le secrétariat de la Commission nationale d'admission. Cette commission

a pour objet de répartir les réfugiés des centres de transit vers les CPH. Impliquée très fortement dans la Commission de sauvegarde du droit d'asile, France terre d'asile milite pour que la France respecte ses obligations en matière d'asile. Cet engagement de l'État nécessite impérativement qu'il se constitue partie prenante dans l'organisation et le financement d'un dispositif d'accueil permettant de pérenniser une action qui ne pourrait l'être si elle dépendait uniquement des dons.

En 1991, le gouvernement scinde le DNA en deux et retire le droit au travail aux demandeurs d'asile. Les structures existantes vont ainsi transformer leur statut en CPH réservés aux réfugiés ou en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). Le dispositif tel que nous le connaissons actuellement se constitue donc à cette période, ainsi que la définition du statut de demandeurs d'asile. Le Cada France terre d'asile de Créteil ouvre ses portes en 1991 et conserve en parallèle son activité de transit. En 1993, un CPH d'une capacité de 50 places s'ajoute aux activités de l'établissement. En 1995, France terre d'asile ouvre un deuxième Cada dans la commune de Senlis.

Contrairement à ce que le gouvernement pensait, la demande d'asile, qui avait fortement augmenté en 1990-1991, chute spectaculairement entre 1992 et 1996 pour se stabiliser, en 1997, à 17 000 demandes. Cependant, à la fin de la décennie, la crise des Balkans et l'intervention de l'Otan vont entraîner le déplacement de centaines de milliers de réfugiés aux portes de l'Europe. La demande repart à la hausse dans toute l'Europe.

1998-2006

La nationalisation du secteur de l'asile et l'influence croissante de l'Union européenne

En mars 1999, le dispositif national d'accueil compte 63 Cada dont deux centres de transit et 28 CPH répartis sur l'ensemble du territoire français, pour une capacité d'environ 4000 places. Il est insuffisant pour faire face à plus de trente mille demandes d'asile annuelles.

Pendant ce temps, France terre d'asile se mobilise fortement en faveur des mineurs isolés demandeurs d'asile dont les flux augmentent en 1996 - 1997. France terre d'asile travaille alors activement sur cette nouvelle problématique et fonde, en 1999, le Caomida, l'unique centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés étrangers demandeurs d'asile en France. Par ailleurs, donner un contenu social au droit d'asile a toujours été une préoccupation de France terre d'asile. Par la création du département Intégration, c'est une action concrète en faveur des réfugiés et des migrants de droit qui est entreprise, avec la mise en place de dispositifs originaux d'accompagnement à l'emploi, au logement, à la formation, à la mobilité géographique et professionnelle.

Les équilibres négociés durant les années 1980 et la répartition des missions entre les associations intervenant sur le champ de l'asile sont questionnés dès 2000, ce qui impose une modification du fonctionnement des organisations. France terre d'asile se professionnalise tout en conservant sa fonction de porte-voix des exilés. L'association entreprend également une politique d'implantation en province. Entre 2001 et 2006, France terre d'asile ouvre 26 structures sur l'ensemble du territoire.

Fin 2003, la mission d'animation et de coordination du DNA que France terre d'asile assumait depuis 30 ans est transférée à l'Office des migrations internationales (OMI) aujourd'hui l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii).

Le ministère des Affaires sociales confie de nouvelles missions à France terre d'asile, portant principalement sur l'intégration des réfugiés. Entre 2003 et 2005, l'Union européenne adopte une série de directives et de règlements afin d'harmoniser l'exercice du droit d'asile en Europe. Parallèlement, France terre d'asile renforce son action européenne, notamment par le biais du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), le principal réseau d'associations européennes d'aide aux réfugiés.

2007-2016

La défense du secteur de l'asile et la diversification des activités de France terre d'asile

En 2007, le secteur de l'asile passe sous la seule autorité du ministère de l'Immigration. Le remaniement de novembre 2010 parachève un mouvement initié dès 2002 et transfère les questions d'asile au ministère de l'Intérieur. Au niveau local, la régionalisation du premier accueil des demandeurs d'asile et la réorganisation des services déconcentrés de l'État, en particulier la disparition des Directions départementales des affaires sanitaires et sociales, entraînent une grande confusion sur fond de réduction des crédits et de remise en question des missions des opérateurs de l'asile. De 2010 à 2014, le budget consacré en centre d'accueil par demandeur d'asile subit ainsi une coupe de 8 %. Sur cette période, moins d'un demandeur d'asile sur deux est hébergé.

Ce mouvement de plus grand contrôle des demandeurs d'asile se déroule dans un contexte européen où souffle le vent de la fermeture des frontières et de transfert de responsabilité vers les pays tiers. Les propositions de 2008 de la Commission européenne visant à la mise en place d'une procédure commune et d'un statut uniforme sont rejetées par les États membres, mise à part la création du bureau d'appui européen pour l'asile qui ouvre ses portes en 2011. Les négociations sur le paquet asile qui s'achèvent en 2013 consacrent

indirectement la remise en cause du processus d'harmonisation des conditions d'exercice du droit d'asile dans l'Union européenne.

Face à la crise accrue de l'accueil, les autorités décident de lancer une réforme de l'asile de grande ampleur en 2013. Après une phase de consultation, le projet de loi est adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 16 décembre 2014. Si l'objectif est salubre, un doute persiste sur les moyens qui seront alloués à la mise en œuvre de la future loi. Par ailleurs, l'acteur associatif, pilier du secteur de l'accueil depuis sa création, voit encore son rôle réduit au profit des opérateurs étatiques : Ofii et Ofpra.

Dans ce contexte, France terre d'asile œuvre à la défense du secteur de l'asile afin de préserver la finalité première de cette politique publique : la protection des réfugiés. Parallèlement, elle continue de diversifier son champ d'action. Elle renforce son activité auprès des mineurs isolés étrangers en participant au dispositif parisien de mise à l'abri et d'orientation et en créant des services d'accueil de ces mineurs en Île-de-France et en province. À partir de 2008, France terre d'asile participe activement à l'accueil et à l'intégration des réfugiés accueillis en France par le biais de programmes de réinstallation. Depuis le 1^{er} janvier 2010, France terre d'asile intervient dans les centres de rétention administrative, aux côtés de quatre autres associations, en vue de garantir l'exercice effectif des droits des étrangers retenus. Depuis 2012, France terre d'asile a ouvert une maison du droit et des migrations à Tunis visant à renforcer les capacités de la société civile tunisienne et à initier un dialogue avec les autorités.

La montée du populisme et du sentiment anti-immigré dans une Europe en crise politique, économique et morale constituent les principaux défis à relever pour offrir aux réfugiés et aux migrants de droit des conditions d'accueil décentes. Il s'agit d'une page de l'histoire de l'asile et de la protection qui s'écrit et à laquelle France terre d'asile prendra sa part avec force, fidèle à l'état d'esprit de ses fondateurs. ■



LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

+ Promouvoir le droit d'asile et le droit des étrangers en France et en Europe

France terre d'asile mène un travail juridique et politique, des actions d'information, des démarches ainsi que des interventions auprès des organismes publics et privés concernés. Membre du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), France terre d'asile intervient régulièrement auprès des plus hautes instances françaises et européennes pour la défense du droit d'asile et du droit des étrangers.

+ Accueillir et informer les demandeurs d'asile et les migrants de droit

France terre d'asile accueille, informe et oriente les demandeurs d'asile en fonction des besoins repérés (hébergement d'urgence, point repas, vestiaire, etc.). Elle leur apporte une aide administrative et sociale, du début de la procédure jusqu'à la détermination ou non de la qualité de réfugié. Elle accompagne les demandeurs d'asile qui sollicitent un hébergement dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) et les assiste dans l'élaboration de leur demande. Par ailleurs, France terre d'asile soutient les primo-arrivants dans leurs premières démarches administratives par la délivrance d'une domiciliation postale, l'ouverture d'un compte postal en vue de recevoir l'allocation temporaire d'attente, l'ouverture des droits pour l'immatriculation à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ainsi que l'ouverture des droits à la couverture médicale universelle (CMU).

+ Héberger et accompagner les demandeurs d'asile et les réfugiés dans des structures spécialisées

France terre d'asile gère dix plateformes et plusieurs points d'information à destination des demandeurs d'asile et réfugiés ainsi que trente-quatre centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). Les demandeurs d'asile hébergés dans les Cada obtiennent une assistance sociale et juridique ainsi que des animations socioculturelles et un accompagnement vers la scolarisation pour les enfants. Les réfugiés et régularisés sont hébergés et accompagnés dans des dispositifs temporaires d'hébergement et d'accompagnement socioprofessionnel.

+ Conduire des projets d'insertion professionnelle des réfugiés et des migrants de droit

France terre d'asile œuvre pour que la question de l'intégration de ceux à qui notre pays a accordé sa protection et qui sont destinés à demeurer durablement en France, soit partie prenante dans le droit d'asile.

+ Accueillir et protéger les mineurs isolés étrangers

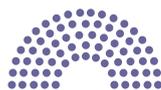
France terre d'asile gère douze dispositifs pour mineurs isolés. Ces dispositifs accueillent et apportent une aide spécifique liée à la demande d'asile et à la protection de l'enfance. À Paris, le dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers regroupe quatre structures destinées à l'accueil, l'hébergement, l'évaluation des situations, l'accompagnement et l'orientation des mineurs isolés étrangers vers les services sociaux du département.

+ Former les professionnels du secteur

France terre d'asile propose aux travailleurs sociaux et à l'ensemble des professionnels confrontés aux problématiques migratoires des formations sur les différents aspects de l'accompagnement juridique, social et psychologique des demandeurs d'asile, ainsi que sur l'insertion socio-professionnelle des réfugiés.

+ Aider à l'exercice des droits des personnes placées en centre de rétention administrative

France terre d'asile assure une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes placées en centres de rétention administrative. Elle participe chaque année à la rédaction du rapport annuel sur les centres et locaux de rétention administrative avec les quatre autres associations présentes dans ces lieux d'enfermement.



LES INSTANCES DE FRANCE TERRE D'ASILE AU 31 DÉCEMBRE 2016

Au cours de l'exercice 2015-2016, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois.

Le 25 juin 2016 s'est déroulée la 46^{ème} assemblée générale, à l'issue de laquelle les rapports d'activités et financiers ont été adoptés à l'unanimité.

Lors de cette assemblée un nouveau conseil d'administration a été élu pour une durée de 3 ans.

La composition de ses membres est la suivante :

Conseil d'administration

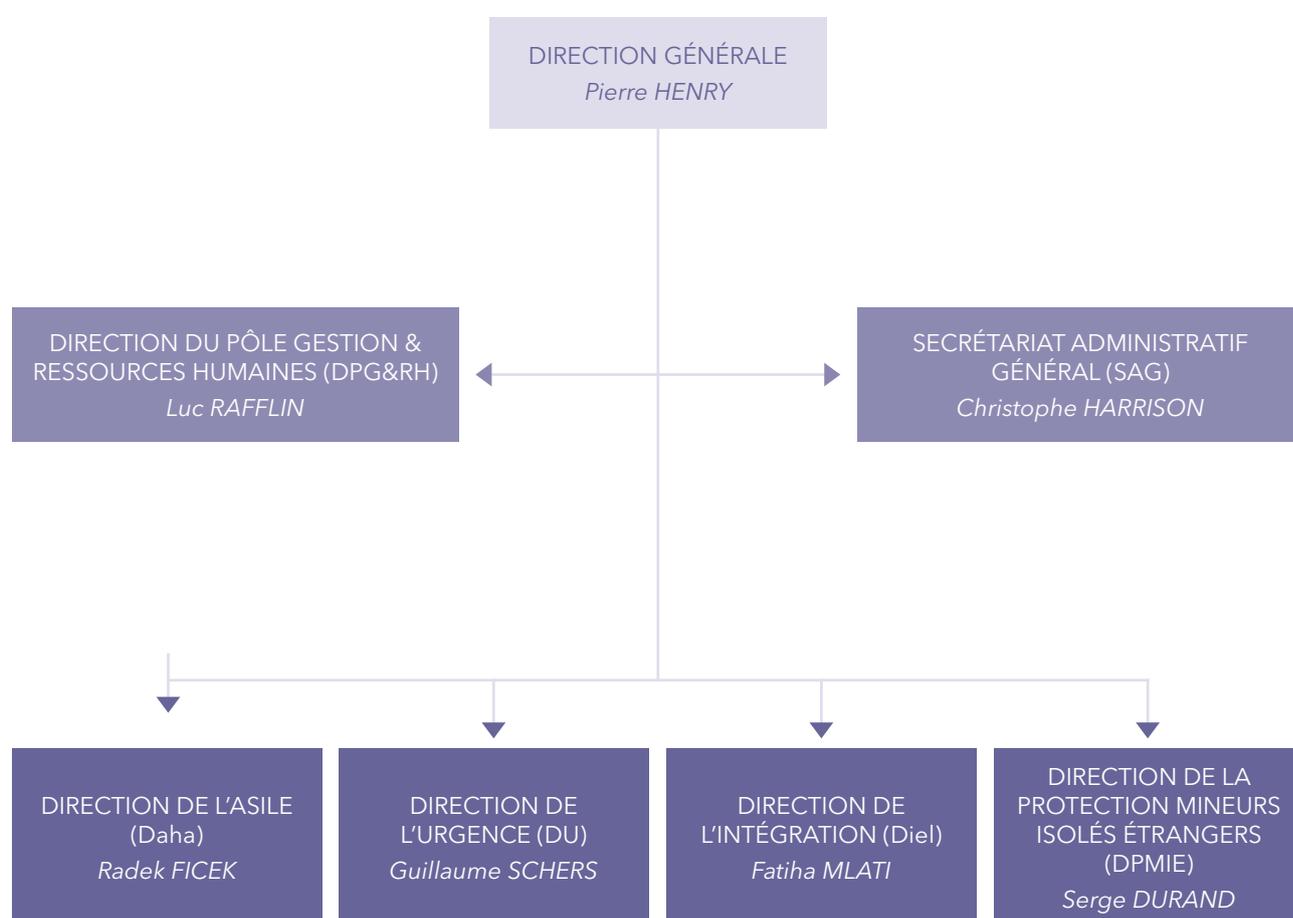
Dominique ATTIAS
Jacqueline BENASSAYAG
Serge BLISKO
Florence BRAY
Jacqueline COSTA-LASCOUX
Georges DAGHER
Paulette DECRAENE
Hélène DELMOTTE
Patrick DENELE
Romuald DZOMO
Jean-Luc GONNEAU
Chantal JOURDAN
Alain LE CLÉAC'H
Thierry LE ROY
Alain MONOD
Michèle PAUCO
Bernard PIGNEROL
Nicole QUESTIAUX
Agnès REBUFFEL
Jacques RIBS - Président d'Honneur
Annie SNANOUDJ-VERBER
Matthieu TARDIS
Frédéric TIBERGHIE
Mohammed Adnène TROJETTE
Catherine WIHTOL DE WENDEN
Iradj ZIAI

Le conseil d'administration a élu un nouveau président, M. Thierry LE ROY, et un bureau, constitué des administrateurs suivants :

Jacqueline BENASSAYAG
Jean-Luc GONNEAU
Thierry LE ROY
Bernard PIGNEROL
Nicole QUESTIAUX
Frédéric TIBERGHIE



LE COMITÉ DE DIRECTION DE FRANCE TERRE D'ASILE



Le Comité de Direction exerce un rôle de conseil et d'appui au directeur général dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'organisation. Il est composé de six membres permanents : directeur général, directeur du pôle gestion et ressources humaines, responsable du secrétariat administratif général, directeur Accompagnement et hébergement des demandeurs d'asile, directeur Urgence, directeur Intégration, emploi et logement et directeur Protection des mineurs isolés étrangers. Selon les besoins, il peut être élargi à trois membres supplémentaires : Responsable des ressources humaines (Céline BENSOUSSAN), Contrôleur de gestion (Céline FOSSEY) et Chef du service comptabilité (Yvain GIRAUD).

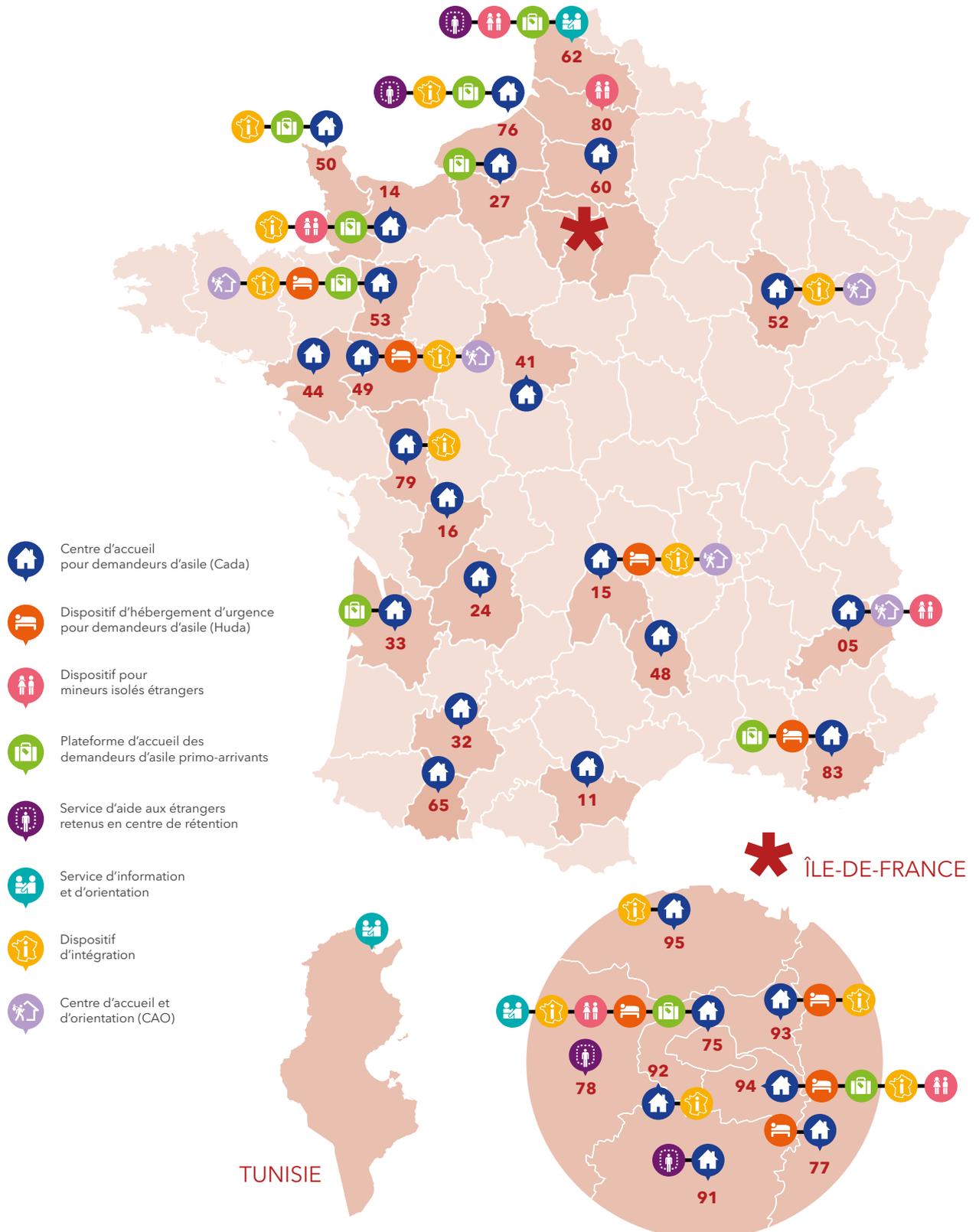
Partie II

LES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION EN **2016**





FRANCE TERRE D'ASILE SUR LE TERRAIN





L'URGENCE ET LE PREMIER ACCUEIL

S'inscrivant dans l'optique d'une démarche qualité fondée sur une volonté d'harmonisation des pratiques dans le cadre du premier accueil, la Direction de l'urgence (DU), créée en décembre 2015 pour répondre à l'augmentation de l'activité de France terre d'asile dans le premier accueil, actualise de façon permanente les procédures nécessaires à l'apport d'un service aux demandeurs d'asile pris en charge au sein des dispositifs d'urgence et de premier accueil. Elle pilote ainsi les différents dispositifs de France terre d'asile qui doivent exercer leurs activités de façon réactive afin de répondre à des situations complexes constitutives d'urgences pour les demandeurs d'asile.

La Direction de l'urgence (DU)

Les dispositifs de France terre d'asile sont directement impactés par les évolutions de la situation migratoire et la hausse actuelle du nombre d'arrivées de demandeurs d'asile sur le territoire français. La situation souvent très précaire des personnes suivies implique de travailler rapidement et efficacement afin d'en aider le plus grand nombre. L'augmentation des arrivées a posé de nombreux défis et difficultés à ces services qui ont été en première ligne pour faire face à des situations parfois extrêmes. L'objectif premier de la Direction de l'urgence en 2016 était ainsi d'apporter un soutien à ces services afin de faire face à cette conjoncture. France terre d'asile a dû se montrer très mobile sur l'ensemble du territoire afin de pouvoir répondre le mieux possible aux difficultés qui pouvaient apparaître.

En 2017, la Direction de l'urgence se fixe pour objectif d'harmoniser les pratiques des différents sites et d'améliorer toujours plus la qualité des procédures en poursuivant une professionnalisation accrue de ses équipes. La Direction de l'urgence a tout récemment organisé des formations autour de la procédure Dublin afin d'apporter l'expertise nécessaire aux salariés pour assurer leurs fonctions. Le succès de cet événement nous a convaincus de réitérer l'expérience tout au long de l'année 2017, autour de nouvelles thématiques.



La Direction de l'urgence coordonne les activités des structures suivantes :

- ✦ Les plateformes d'accueil de demandeurs d'asile (Pada) en charge du pré accueil des demandeurs primo-arrivants. Ces sites contribuent à l'enregistrement des demandes d'asile ainsi qu'au suivi social et administratif des demandeurs d'asile qui y sont domiciliés.
- ✦ Les hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda) en charge de la mise à l'abri des demandeurs d'asile vulnérables, orientés par l'Ofii.
- ✦ Les centres d'accueil et d'orientation (CAO) ouverts à destination des personnes mises à l'abri suite aux démantèlements de la jungle calaisienne et des camps de Paris.
- ✦ La maraude migrants 75 travaillant dans les campements et les rues de la capitale afin d'aider les demandeurs d'asile sans hébergements.
- ✦ Le Kiosque qui assure l'accueil des demandeurs d'asile et des migrants en errance à Paris.
- ✦ Le bureau d'information de Calais qui diffuse une information sur la protection en France.

Activités des dispositifs d'urgence

Les plateformes d'accueil des demandeurs d'asile

Le travail des plateformes d'accueil des demandeurs d'asile est aujourd'hui encadré par un marché public contracté avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), Établissement public national à caractère administratif (EPA). En vertu de ces dispositions, l'activité d'une Pada s'articule autour du pré accueil, c'est-à-dire l'aide à l'enregistrement des demandes d'asile, et de l'accompagnement social et administratif qui implique notamment la domiciliation, l'orientation vers des aides et des hébergements d'urgence, et l'aide à la constitution du dossier de demande d'asile envoyé à l'Ofpra.

La mise en place de la réforme du droit d'asile de 2015 et le passage au marché public ont occasionné de nombreux changements. La fin de l'année 2015 et le premier semestre de l'année 2016 auront été des périodes cruciales pour la mise en pratique et l'encadrement des nouvelles missions des plateformes.

La modification la plus importante réside dans l'enregistrement de la demande d'asile via un portail en ligne (SI asile) en vue de délivrer un rendez-vous auprès du guichet unique du demandeur d'asile (Guda) réunissant l'autorité administrative qui enregistre la demande (préfecture) puis l'Ofii qui propose les conditions matérielles d'accueil et oriente le demandeur d'asile, le cas échéant, vers un lieu d'hébergement. La domiciliation n'étant plus un préalable nécessaire à l'enregistrement de la demande, les demandeurs sont domiciliés après l'enregistrement en préfecture afin de disposer d'une adresse, qui demeure bien entendu nécessaire pour la suite de la procédure.

Dans la mesure où les Pada sont désormais « l'unique porte d'entrée » dans la procédure d'asile sur le territoire français, elles sont en première ligne pour faire face à l'augmentation récente des demandes de protection. Certaines structures, notamment Paris et Calais, ont été soumises à d'importantes tensions du fait de la difficulté d'accéder à la procédure sur ces territoires. Elles ont dû œuvrer tout au long de l'année pour apporter l'accompagnement nécessaire au plus grand nombre de demandeurs d'asile malgré cette situation difficile et exceptionnelle.

En 2016, France terre d'asile a géré 10 plateformes : Caen, Paris, Rouen, Créteil, Saint-Lô, Laval, Calais, Évreux, Bordeaux et Toulon. Sur l'ensemble de l'année, 38 145 personnes ont ainsi été suivies dans ces structures.

Les Pada de France terre d'asile ont contribué à l'enregistrement de 29 272 personnes souhaitant déposer une demande d'asile sur la totalité de l'année 2016. Le nombre d'enregistrements a eu tendance à fortement augmenter tout au long de l'année, et ce pour l'ensemble



des dispositifs. Cette évolution est la conséquence directe de la hausse du nombre d'arrivées de demandeurs d'asile en Europe et en France. Le nombre de personnes domiciliées dans nos plateformes a lui aussi mécaniquement augmenté : la file active totale s'élevait à 21 029 personnes au 31 décembre 2016 contre 17 164 au 31 décembre 2015.

Fort de leur expérience en la matière, nos plateformes ont continué à mettre en place un entretien individuel pour assister le demandeur dans la transcription de son récit de demande d'asile en français. En 2016, près de 6 811 personnes ont bénéficié d'une aide à la constitution du dossier Ofpra.

L'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

L'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile vise à mettre à l'abri des demandeurs d'asile isolés ou en familles, identifiés comme particulièrement vulnérables et à la rue, en attendant une orientation vers un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada), les demandeurs sont désormais orientés par l'Ofii. En effet, depuis le 1^{er} novembre 2015, à l'issue d'un entretien, l'Ofii procède à une orientation directive du demandeur d'asile vers la structure d'hébergement en fonction des places disponibles, Cada ou Huda.

Outre l'hébergement, l'action consiste également à fournir un accompagnement administratif et social pour les démarches de demandes d'asile. Il s'agit d'apporter les informations nécessaires à une bonne compréhension de la procédure d'asile, d'orienter les demandeurs d'asile pour toutes leurs démarches mais aussi de les

guider pour qu'ils puissent obtenir des aides alimentaires, vestimentaires ou encore un suivi médical ou psychologique. L'action permet également d'accompagner les personnes hébergées vers des solutions d'insertion et d'hébergement une fois obtenu le statut de réfugié.

Il existe deux types d'hébergement pour ces dispositifs d'urgence: l'hôtel social ou l'appartement partagé. Au total, sur l'année 2016, France terre d'asile a géré 825 places d'Huda réparties sur l'ensemble du territoire. En 2016, 1 646 personnes ont été accueillies dans les dispositifs d'hébergement d'urgence de France terre d'asile. Au 31 décembre 2016, France terre d'asile gérait 6 Huda en provinces et en Île-de-France (les Huda d'Aurillac et Toulon ayant fermé en cours d'année). Les capacités d'accueil varient de 27 places à 350 places. La durée moyenne d'un séjour en Huda est de 245 jours. Le séjour en Huda a de plus en plus vocation à se pérenniser, alors qu'il est censé, en principe, précéder une orientation en Cada.

Les centres d'accueil et d'orientation

Les CAO, lieux d'hébergement provisoires, ont été créés par instruction interministérielle du 9 novembre 2015, complétée par les instructions du 7 décembre 2015 et du 29 juin 2016. Les CAO sont destinés à accueillir les usagers venant des camps de Calais (démantèlement dans la semaine du 24 octobre 2016) et de Stalingrad (démantèlement le 4 novembre 2016). Près de 10 000 personnes ont ainsi été réparties dans plus de 300 lieux sur l'ensemble du territoire.

En 2016, France terre d'asile s'est vu confier la gestion administrative et logistique de cinq centres : à Chaumont, Aurillac, Laval, Gap/Guillemestre, et à Angers (le plus jeune des CAO, ouvert le 24 octobre 2016). Au total, 243 places sont à disposition des usagers, aux profils différents : les demandeurs d'asile sont accompagnés au sein des CAO tandis que les personnes ne souhaitant pas demander l'asile sont accompagnées et orientées vers les dispositifs de droit commun.

Gestion des recueils, accompagnement des résidents dans le cadre de rendez-vous, création de liens avec les préfetures et les partenaires sont autant de missions que les salariés ont pu réaliser. Cours de français, sorties culturelles, sessions sportives, ateliers de sensibilisation aux maladies sont également organisés. La société civile s'est fortement mobilisée sur ce dispositif, offrant sur la plupart des sites une aide aux équipes de France terre d'asile.

L'année 2017 se démarquera de l'année 2016 de par ses nouvelles modalités de gestion des places disponibles et d'orientations de migrants vers les CAO. En effet, depuis la dernière loi de finances, les CAO sont considérés comme des lieux d'hébergement de demandeurs d'asile et ont ainsi été intégrés dans le dispositif national d'accueil (DN@) : les orientations vers les CAO seront de ce fait gérées par l'Ofii.



Équipes de France terre d'asile lors de l'évacuation du camp de Calais, octobre 2016

© France terre d'asile

Le Kiosque

Le Kiosque est un dispositif ad hoc géré conjointement par les associations France terre d'asile et Emmaüs Solidarité, situé dans le 10^{ème} arrondissement de Paris. Il s'agit d'un espace d'accueil, d'information et d'orientation, ayant pour missions principales d'évaluer la situation administrative et sociale des personnes accueillies, de les informer sur leurs droits et de les orienter vers les structures adaptées.

Le Kiosque accompagne uniquement des demandeurs d'asile majeurs, isolés, en situation de grande précarité, qui effectuent leurs démarches administratives à Paris. En 2016, le dispositif a accompagné 259 personnes. Le suivi des « dublinés » représente toujours une part importante de l'activité du Kiosque puisque 73 demandeurs d'asile ont été accompagnés dans le cadre de cette procédure en 2016.

La maraude migrants 75

De mars à décembre 2016, France terre d'asile est intervenue sur le volet juridique et administratif d'une maraude cogérée avec Emmaüs Solidarité.

Le projet est à destination des publics migrants primo-arrivants sans domicile fixe dans les campements improvisés ou les rues de Paris. Une attention particulière est portée sur les personnes vulnérables notamment les mineurs isolés étrangers, les femmes isolées ou seules avec enfants ainsi que les victimes de traite des êtres humains.

L'équipe de la maraude transmet aux personnes rencontrées des informations fiables et adaptées pour l'accès aux droits et aux services sur la base. La maraude réalise un diagnostic juridique et administratif des personnes rencontrées et des orientations sont

faites vers les services compétents. Des accompagnements physiques sont également organisés pour certaines démarches ou auprès de certains partenaires lorsque cela est nécessaire.

Il s'agit également de communiquer avec les différents acteurs par des notes d'information régulières sur la situation dans les campements : localisation des campements, nombre de personnes, situation administrative des personnes, situation sanitaire et acteurs présents. La maraude France terre d'asile a ainsi informé en 2016 près de 4350 personnes et réalisé 1065 diagnostics complets de la situation des personnes, proposé 544 orientations et effectué 284 accompagnements.

Le bureau d'information France terre d'asile/HCR à Calais

Depuis 2009, France terre d'asile, en partenariat avec le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, a mis en place un bureau d'information à destination des migrants présents à Calais et sur le littoral Nord. Les populations ciblées par l'action du bureau concernent aussi bien des demandeurs d'asile, réfugiés, mineurs isolés étrangers, possibles victimes de traite des êtres humains que des migrants.

En 2016, 188 maraudes ont été menées dans les camps du Calais par le bureau d'information de France terre d'asile. 1620 personnes ont été rencontrées et ont bénéficié d'une information ou d'un accompagnement.

Face à l'augmentation continue de nombre de migrants dans le Calais, le bureau d'information a été renforcé au deuxième semestre, grâce au soutien du HCR, par 3 salariés supplémentaires et 2 stagiaires. Cela a notamment permis d'appuyer l'équipe de la Pada de Calais en matière d'aide à la procédure d'asile et de renforcer le projet de réunification familiale pour les mineurs isolés à compter de septembre 2016.

Le projet « Aide aux victimes de traite des êtres humains dans le Pas-de-Calais »

France terre d'asile a initié en novembre 2015, un projet d'identification, d'information et d'orientation des victimes de traite des êtres humains dans le Calais. L'objectif étant de renforcer les capacités d'identification par la société civile, des potentielles victimes d'exploitation dans des camps précaires largement contrôlés par les passeurs.

En 2016, 1463 personnes ont été rencontrées par l'équipe du projet et ont bénéficié d'une information. Au total, 608 potentielles victimes ou personnes vulnérables ont pu être identifiées à travers la réalisation de 156 maraudes sur les camps et en s'appuyant sur le développement de partenariat avec d'autres ONGs intervenant auprès des migrants. Une méthode d'identification spécifique et des supports d'information à destination des femmes migrantes ont été développés par l'équipe du projet afin d'adopter une approche adaptée au contexte calaisien et au public cible. ■



Information et orientation des migrants par la maraude migrants 75 à Paris



L'ACCOMPAGNEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE

En 2016, France terre d'asile a conduit la réorganisation de son activité parallèlement à la poursuite de la dynamique d'ouverture de nouvelles places en centres d'accueil pour demandeurs d'asile. Centre de ressources et d'expertise, la Direction de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile (Daha) a notamment harmonisé les outils mis à disposition des centres afin de prendre en compte les changements impulsés par la réforme.

La Direction de l'accompagnement et l'hébergement des demandeurs d'asile (Daha)

La création de nouvelles places en centres d'accueil pour demandeurs d'asile

Au début de l'année 2016, France terre d'asile s'est positionnée sur de nombreux appels à projets et a pu ainsi augmenter de 7% la capacité d'hébergement en centres d'accueil et d'hébergement pour demandeurs d'asile (Cada) sur l'année, passant de 4 200 à 4 522 places. Les Cada de Limoux (90 places), dans le département de l'Aude, et d'Angoulême et Cognac, dans le département de la Charente (140 places), ont été ouverts en 2016. L'association a également obtenu l'extension des Cada de Paris, Melun et Auch, la transformation des places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile en Cada à Châtillon, Aurillac, Asnières et Toulon, ainsi que la fusion des Cada d'Orge et de Massy au sein du Cada de l'Essonne.

L'harmonisation des outils

L'activité des Cada a été sensiblement modifiée par la réforme de l'asile. Afin d'accompagner ces changements, France terre d'asile a engagé un travail d'harmonisation et de mise à niveau des outils à la disposition des centres. Le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil et le contrat de séjour, notamment, ont ainsi fait l'objet d'une mise à jour cette année.

Le projet européen « Time for Needs »

France terre d'asile poursuit sa démarche, menée depuis plusieurs années, d'amélioration de l'accompagnement et de la qualité de services offerts aux personnes souffrant de psychotraumatisme. En ce sens, l'association participe au projet européen « Time for Needs ». Ce projet d'étude de la législation et des pratiques existantes vise *in fine* à harmoniser les standards au niveau européen et impulser de bonnes pratiques. Un outil, fruit de la collaboration avec les partenaires européens, a été élaboré afin d'évaluer et de répondre le mieux possible aux besoins spécifiques des personnes victimes de psychotraumatisme.

Activités des centres d'accueil pour demandeurs d'asile

L'accueil et l'hébergement en centres d'accueil pour demandeurs d'asile

Face à la hausse des demandes d'asile en 2016, le dispositif Cada de France terre d'asile veille à conserver un niveau d'accueil et d'hébergement spécifique et de qualité pour chaque usager. Ces conditions d'accueil et d'hébergement sont soumises au respect de contraintes réglementaires (contrat de séjour, règlement de fonctionnement, charte de l'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés) et ouverture de nouveaux droits (accompagnement administratif, juridique et social).



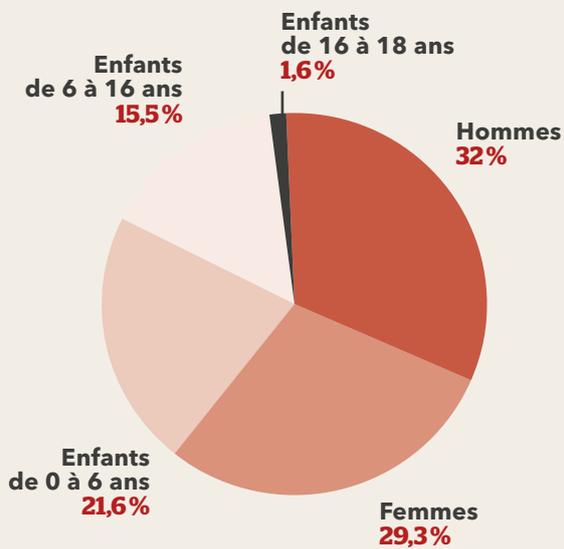
Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Créteil

© Sonia Kerfildou

Au sein de ces missions essentielles, le Cada doit s'adapter à la diversité des personnes accueillies et hébergées.

En 2016, les Cada de France terre d'asile ont bénéficié à 6 943 personnes (3 140 ménages), soit une augmentation de 28,5% par rapport à 2015. 3 525 nouvelles personnes (1 698 ménages), sont entrées en Cada en 2016 et 135 naissances ont eu lieu.

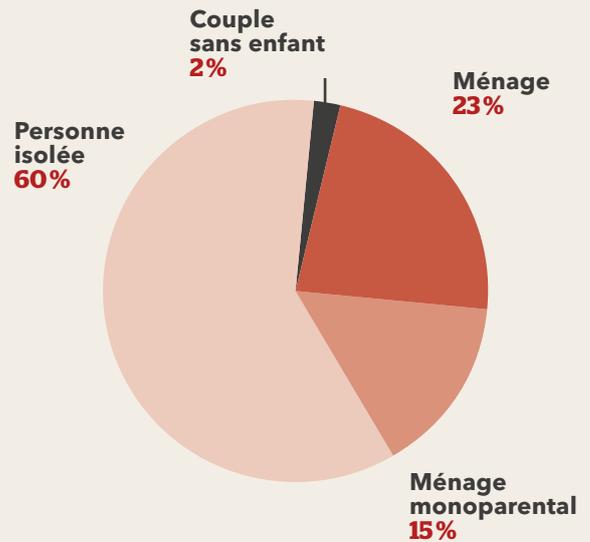
RÉPARTITION PAR GENRE ET PAR ÂGE DES PERSONNES ADMISES EN CADA



Parmi les 1 698 ménages accueillis en 2016, l'on comptabilise 40% de familles (avec ou sans enfant) et 60% de personnes isolées. Pour faire face à l'augmentation de personnes isolées et au besoin de les héberger, l'Ofii a enjoint aux Cada d'atteindre un taux de personnes isolées de 21%. Les centres ont alors mis en place un vaste plan de transformation des places pour familles en places adaptées à des personnes isolées, afin de s'accorder avec la nouvelle typologie des flux migratoires.

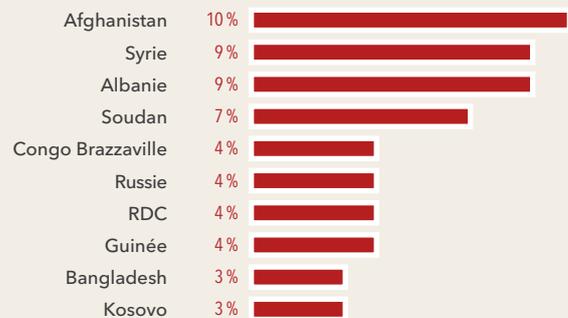
La Daha a accompagné ce changement en rédigeant un guide de la transformation des places destinées aux familles en places pour personnes isolées. En effet, l'accueil de personnes isolées est un défi pour les salariés des Cada, dont le nombre de dossiers individuels à suivre augmente exponentiellement au nombre d'arrivées.

RÉPARTITION DES PERSONNES ACCUEILLIES PAR TYPE DE MÉNAGE



En 2016, la principale nationalité des personnes hébergées en Cada était Afghane, avec 363 personnes, suivie des Syriens (335) et des Albanais (319). La diversité de ces nationalités implique de la part des intervenants sociaux une adaptation dans leur travail, un accompagnement au quotidien par des interprètes et une aide à la traduction de documents essentiels (contrat de séjour, règlement de fonctionnement) dans 19 langues.

PRINCIPALES NATIONALITÉS DES PERSONNES ENTRÉES EN CADA



L'accompagnement des demandeurs d'asile

Malgré les restrictions budgétaires et les impacts susmentionnés de la réforme de l'asile, France terre d'asile veille à maintenir un accompagnement individuel en Cada dès le premier jour d'accueil et jusqu'à la fin de leur séjour légal dans nos structures. Cet accompagnement se décline par une prise en charge pluridisciplinaire délivrée par les intervenants sociaux et encadrée par le directeur d'établissement.

L'accompagnement juridique et administratif

L'accompagnement juridique en Cada et l'aide à la constitution des dossiers de demandes d'asile sont un élément clé de la qualité de l'hébergement en Cada. À la suite de la réforme de 2015, les orientations en Cada par l'Ofii ont été de plus en plus rapides. Nos centres ont ainsi constitué des dossiers auprès de l'Ofpra pour 559 personnes. De plus, sur l'année 2016, 502 personnes ont formé un recours devant la CNDA grâce à l'appui juridique des intervenants sociaux. Ce suivi administratif et juridique assure aux personnes accueillies dans nos Cada une plus grande chance d'attribution d'une protection internationale, supérieure au taux national moyen de reconnaissance. En effet, le taux de reconnaissance de nos centres est de 49 % en première procédure (hors réexamens) : 25,60 % des résidents ont obtenu une protection à l'Ofpra et 26 % à la CNDA, contre un taux de reconnaissance nationale de 38 % (Ofpra et CNDA).

L'accompagnement social

Au-delà du suivi administratif, les demandeurs d'asile bénéficient d'un suivi social et sanitaire dès leur entrée dans nos centres. L'équipe du Cada veille à faire un diagnostic sur les droits acquis effectifs, en cours d'acquisition, ceux éligibles, non demandés ou non obtenus, et à régulariser la situation. En matière de santé, le Cada accompagne les demandeurs d'asile dans leurs démarches de soin et de prévention et résout les éventuelles difficultés d'accès aux soins. L'éducation des enfants ayant entre six et seize ans hébergés au Cada est autant gratuite qu'obligatoire et l'équipe est chargée d'aider les familles à accomplir les démarches nécessaires. France terre d'asile encourage la scolarisation des plus de seize ans, ainsi que le développement de la formation professionnelle des usagers.

L'accompagnement vers l'autonomie

La qualité de l'accompagnement de France terre d'asile se distingue par l'importance accordée au projet global d'animation et d'autonomisation (PGAA). L'objectif est de favoriser l'autonomisation de la personne et encourager son insertion sociale et professionnelle. Ces actions d'autonomisation s'organisent autour de l'apprentissage ou le renforcement de la langue française, la socialisation, la facilitation des mécanismes d'intégration, d'insertion, ou encore d'acquisition de

compétences. Avec la diminution de la durée de procédure et les changements de profil des demandeurs d'asile, qui voit arriver en Cada de plus en plus de non francophones, l'apprentissage du FLE est un défi de taille, qui conditionne les capacités d'autonomie et d'insertion. Des partenariats innovants ont vu le jour dans nos Cada, comme celui qui lie l'université de Paris 8 et le Cada de Paris, qui propose des cours de français dispensés par des étudiants en formation FLE. L'accompagnement vers l'autonomie et l'insertion est aussi une nécessité pour préparer au mieux la sortie des dispositifs de demande d'asile et donner tous les outils aux résidents pour gérer la sortie du Cada.



L'OUVERTURE VERS L'EXTÉRIEUR DES CADA

Les résidents sont encouragés à s'ouvrir vers l'extérieur et à s'engager dans des activités externes au Cada, notamment grâce au tissu associatif local. De nombreuses initiatives créatrices de lien social avec les habitants ont vu le jour dans nos Cada, tel que le festival de cinéma organisé par le Cada de Saint-Lô, la distribution de vêtements aux démunis de la ville de Lourdes ou encore les ventes solidaires organisées par les femmes du Cada de Paris.

La démarche qualité

France terre d'asile s'engage à évaluer de manière quantitative et qualitative son action au sein des centres d'accueil, et la Daha assure un suivi régulier au plus près du terrain. En accord avec les recommandations formulées par l'Anesm, nos Cada rédigent un projet établissement, des évaluations internes et externes sont menées à échéances régulières, et des indicateurs de pilotages sont fournis par notre base de données Asylweb. La qualité de l'accompagnement en Cada passe également par un soutien aux professionnels œuvrant au sein des centres. Chaque Cada organise pour ses employés des sessions collectives d'analyse des pratiques professionnelles avec un psychologue, pour capitaliser les bonnes pratiques et partager les expériences vécues. La Direction organise également des journées d'échanges des pratiques professionnelles inter Cada qui renforcent les compétences des équipes des centres. ■



L'INTÉGRATION DES BPI* ET DES MIGRANTS

L'année 2016 a été marquée par la volonté du gouvernement de réformer le fonctionnement des centres provisoires d'hébergement (CPH) et des autres dispositifs *ad hoc*. À cet effet, une note d'instruction récapitulant les nouvelles missions et règles de fonctionnement et d'encadrement des CPH a été diffusée fin août 2016.

L'objectif affiché est de coordonner l'ensemble des dispositifs d'hébergement pour un meilleur accueil des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI). Le CPH de Créteil ainsi que le dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires (DPHRS) de Paris ont été concernés par cette réforme. La Direction de l'intégration a par conséquent réactualisé les outils encadrant la prise en charge du public.

La Direction de l'intégration par l'emploi et le logement (Diel)

La création de places d'hébergement

Dans le cadre de l'appel à projet relatif à la création de places en CPH, France terre d'asile s'est vue attribuer un total de 250 places d'hébergement dans les établissements situés dans les villes d'Angers (département du Maine-et-Loire), de Chaumont (Haute-Marne) et Rouen (Seine-Maritime). En outre, deux établissements dédiés à l'hébergement et à l'accompagnement des BPI se sont vu autoriser une extension. Le nombre total de places au sein des établissements pérennes s'élève donc à 759 places contre 680 en 2015, soit une hausse d'environ 11,61%.

La mise en œuvre du projet « France accueil accompagnement réinstallés » (Faar)

En 2016, France terre d'asile a lancé un projet intitulé « France accueil accompagnement réinstallés » (Faar). Ce projet, d'une durée de trois ans, soutenu par le Fonds asile migrations intégration (Fami) ainsi que le Ministère de l'intérieur, vise à répondre aux engagements et aux objectifs du programme européen de réinstallation prévu par la décision du Conseil de l'Union européenne du 2 juillet 2015 concernant l'accord du 18 mars 2016 entre l'Union européenne et la Turquie, ainsi que les engagements du Président Hollande sur l'accueil de réfugiés



Les missions de la Direction de l'intégration

- + Gestion des dispositifs d'accompagnement vers l'inclusion et d'intégration avec hébergement (1269 places)
- + Gestion des dispositifs d'accompagnement vers l'inclusion et l'intégration sans hébergement
- + Animation et coordination de réseau de professionnels en charge de l'inclusion et l'intégration : diffusion de bonnes pratiques, développement et mutualisation des partenariats
- + Programmes transversaux, leviers d'inclusion et d'intégration : insertion par la mobilité géographique (Clef de France) - parrainage citoyen (Duos de demain)
- + Amélioration de la connaissance sur les publics cibles et diffusion de l'expertise sur le champ de l'inclusion et de l'intégration
- + Coordination de la question du genre et de promotion de l'égalité des sexes et des valeurs républicaines

* Bénéficiaires d'une protection internationale

en provenance du Liban. Le projet Faar repose sur l'intermédiation locative avec la mobilisation de logements dans le parc public, mais également privé, grâce à un partenariat avec la Fédération Soliha.

Le travail en réseau et le partenariat

Le travail en réseau et le partenariat sont des axes importants afin d'élargir le champ des possibles pour le public bénéficiaire de nos actions. Il s'effectue soit dans le cadre du travail quotidien en proximité par les chargés d'insertion, soit par l'expérimentation ou la mise en place de conventions.

L'expérimentation introduite en 2015, d'un module de sensibilisation à la **création d'auto activité ou d'entreprise** avec le concours de l'association Pivot, a été renouvelée en mixant action collective et accompagnement individuel de porteur de projet. Cet axe de développement a été retenu également par le groupe de travail « intégration des réfugiés » mis en place par le Medef à l'autonome 2015. Ainsi, une action pilote portée par le Medef dénommée « Lever les freins » et dispensée par l'association Audace a été menée à destination d'un groupe de bénéficiaires d'une protection internationale majoritairement pris en charge au sein des différents services et établissements de la Direction de l'intégration.

De nouvelles collaborations dans le champ de l'accès à l'emploi ou à la formation ont été initiées (Zara France, Uniqlo, Réussir moi aussi, Aftral, Crepi IDF, Face, Cefil, Inflécher etc.) et les conventions signées fin 2015 avec notamment l'entreprise Franprix ou encore l'association Face 75 ont été mises en œuvre. Le partenariat a permis de diffuser au réseau insertion **242 offres d'emploi**.

Le partenariat lié au programme d'insertion par la **mobilité géographique** nommé **Clef de France** a été renforcé sur plusieurs départements, et plus particulièrement dans le Calvados, la Haute-Marne et la Seine-Maritime. L'ensemble des partenariats mobilisés ont permis à 282 personnes (soit 108 ménages) de s'installer sur des territoires offrant un cadre de vie réunissant les conditions de leur intégration sur le territoire national.

Depuis le lancement du plan migrants, de nombreuses initiatives ont été lancées afin d'ouvrir de nouvelles perspectives aux bénéficiaires d'une protection internationale notamment par l'accès à la formation, à l'emploi ou encore la création d'activité. **L'année 2016 a été marquée par une volonté des différents acteurs de mieux travailler en synergie**. Ainsi, plusieurs réunions de coordination, d'échanges et d'information ont été organisées, rassemblant Singa, Wintegreat, Kodiko, Action emploi réfugié et Simplon, ainsi que nos propres services. Par ailleurs, un partenariat a été amorcé avec Wintegreat, permettant d'ouvrir leur programme de formation dans les grandes écoles au public accompagné par nos différentes structures.

Le renforcement de la professionnalisation des équipes en matière de connaissance de l'entreprise

En 2016, France terre d'asile a poursuivi le travail de professionnalisation des équipes afin que ces dernières soient en capacité d'ouvrir l'ensemble des champs du possible aux personnes accompagnées par les services et établissements. À cet effet, fin 2015, la Fondation Adecco a souhaité soutenir l'activité de France terre d'asile en expérimentant, avec le concours d'un organisme, une formation d'une durée de trois



© Romain Gaudin

 Artisan réfugié accompagné dans la reprise de son métier grâce à La Fabrique Nomade

jours pour des chargés d'insertion afin d'accroître leurs connaissances du monde de l'entreprise, de mieux appréhender les stratégies de développement de partenariat en matière d'emploi et d'évacuer les filtres et postures limitant dans leurs démarches d'accompagnement des usagers dans l'accès à l'emploi et à la création d'activité. Une boîte à outil de capitalisation des acquis a été constituée. La Direction de l'intégration a également expérimenté une action de formation avec l'association Pivot afin de permettre aux chargés d'insertion de mieux repérer, évaluer les potentialités, les compétences et les talents de nos publics cibles.

L'organisation d'un séminaire à destination des cadres

En liaison avec le directeur du pôle gestion et ressources humaines ainsi que l'appui d'un consultant externe, la Direction de l'intégration a organisé au printemps 2016. Un séminaire rassemblant l'ensemble de ses cadres. L'objectif de ce séminaire était de renforcer la cohésion et le travail en transversalité des équipes. La méthodologie employée était basé sur des mises en situation.

Le suivi des contrôles des projets cofinancés par le Fami

La Direction de l'intégration et les équipes des projets européens centre d'accueil et de préparation à l'intégration des réfugiés (Cap'i) et réseau pour l'emploi et le logement des réfugiés (Reloref) se sont mobilisées dans le cadre des nouvelles modalités de contrôle de l'utilisation du Fonds asile migrations intégration (Fami). Ainsi, un auditeur de la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du Ministère de l'intérieur a procédé au contrôle en juillet 2016, de la mise en œuvre opérationnelle de ces projets au 1^{er} semestre 2016. Par ailleurs, au second semestre 2016, France terre d'asile a répondu aux sollicitations du cabinet en charge du contrôle de service fait des projets Cap'i, Reloref et réseau national pour l'intégration des réinstallés (réseau réinstallés) cofinancés en 2014 par le Fami. Il est à noter que la mise en œuvre de ces projets cofinancés par l'Europe représente une lourde charge administrative pendant l'ensemble des étapes du processus, entraînant un risque de pertes financières en cas de manque de rigueur, que soit sur le plan de la gestion des dépenses ou sur le plan pédagogique.

Le déménagement des services et des établissements

Jusqu'à l'autonome 2016, le site principal regroupant plusieurs activités de la Direction de l'intégration se situait dans le 10^{ème} arrondissement de Paris. Le développement de certaines activités, qui a coïncidé avec la fin du bail, nous a amenés à rechercher de nouveaux locaux, plus grands et répondant aux normes de classement en ERP (établissement recevant du public). France terre d'asile a par conséquent signé le bail d'un nouveau site dans le 19^{ème} arrondissement.

“ Depuis le lancement du plan migrants, de nombreuses initiatives ont été lancées afin d'ouvrir de nouvelles perspectives aux bénéficiaires d'une protection internationale. ”

Activités des dispositifs dédiés à l'inclusion et à l'intégration

Les principales caractéristiques du public accueilli

- Plus de 4000 bénéficiaires accueillis tous dispositifs confondus ;
- Une majorité de femmes chefs de familles monoparentales dans les dispositifs accueillant des migrants de droit hors bénéficiaires d'une protection internationale ;
- Une majorité d'hommes isolés sur les dispositifs d'accompagnement sans hébergement ;
- Une croissance du nombre de personnes en situation de vulnérabilité au sein des dispositifs d'accompagnement avec hébergement (maladies graves, pathologies physiques et mentales, addictions etc.) ;
- Une moyenne d'âge qui se situe dans la fourchette des 30 - 40 ans.

| PRINCIPALES NATIONALITÉS DES BÉNÉFICIAIRES | | | |
|--|---|--|---|
| Dispositifs d'accompagnement vers l'inclusion et d'intégration avec hébergement | | Dispositifs d'accompagnement vers l'inclusion et d'intégration sans hébergement | Programmes spécifiques dédiés à la réinstallation (programme permanent) |
| <i>Accueil exclusif de réfugiés statutaires</i> | <i>Accueil d'autres catégories de publics migrants</i> | | |
| Afghanistan Russie Soudan Syrie Congo RDC | Nigeria Côte d'Ivoire Cameroun Congo RDC Mali | Afghanistan Syrie Guinée Bangladesh Soudan | Somalie Afghanistan Congo RDC Soudan Sri Lanka |
| Insertion par la mobilité géographique - programme Clef de France | | | |
| Syrie - Afghanistan - Russie - Guinée - Sri Lanka | | | |
| Opération nationale de parrainage citoyens - Duos de demain | | | |
| Syrie - Afghanistan - Russie - Soudan - Guinée | | | |

L'accompagnement vers l'autonomie des bénéficiaires

L'accompagnement vers l'autonomie vise à prévenir l'exclusion sociale et professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale et des migrants de droit. France terre d'asile a poursuivi cet objectif à travers :

- La mise en place d'actions d'autonomisation à visée pédagogique ;
- Un travail de préparation à la sortie des structures d'accueil et d'hébergement par l'élaboration d'un projet d'autonomie personnalisé comprenant l'information et l'accompagnement dans l'accès effectif aux droits civils et sociaux, l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle ;
- La mise en réseau avec les services spécialisés de l'action sociale du droit commun, les dispositifs spécifiques et l'ensemble des acteurs intervenants dans le champ de la formation, de l'emploi et du logement.

Les modalités d'accompagnement vers l'autonomie des bénéficiaires ont été déclinées à partir d'entretiens, de visites sur les lieux d'hébergement, d'ateliers collectifs thématiques, d'accompagnements physiques auprès de différentes structures et organismes ou encore de sorties culturelles, de découvertes du territoire, ou de rencontres entre anciens et nouveaux bénéficiaires.

La gestion du parc d'hébergement et d'intermédiation locale

Le travail effectué en matière de gestion locative répond à la nécessité de se porter garant de la qualité du parc locatif utilisé, des conditions générales d'hébergement des ménages accueillis et de la maîtrise des coûts. À l'exception de la résidence sociale Port Royal qui offre un hébergement en collectif, la formule de prise en charge le plus souvent retenue, est celle du logement en diffus, en partagé. Ainsi, près de 200 logements, tous dispositifs de la Direction de l'intégration, ont été mobilisés en 2016. Deux structures (le CPH de Créteil et le DPHRS) ont effectué un travail de prospection et de captation de logements supplémentaires dans le cadre de leur extension. Par ailleurs, deux dispositifs dédiés à la réinstallation (programme temporaire et permanent) ont développé les partenariats nécessaires pour mettre en place l'intermédiation locative par le recours au bail glissant.

Le développement de passerelles avec la société civile

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association Unis cité, les services et établissements de la Direction de l'intégration ont participé à l'organisation de deux journées festives et de développement du lien social entre réfugiés et membres de la société civile, en l'occurrence les salariés du groupe l'Oréal et ceux de la Fondation Göring. La première, organisée dans le cadre du « Citizen Day » du groupe l'Oréal, a consisté en une journée consacrée à des jeux, des activités sportives, au bien-être,

avec un atelier « prendre soin de son corps », et à la musique. La seconde a mobilisé les salariés de la Fondation Göring et des réfugiés autour du thème des valeurs républicaines et tout particulièrement celui de l'égalité homme/femme, à travers des activités d'expression artistique.

Par ailleurs, grâce à un don de la Ligue de football professionnel et avec le soutien de la CFDT Île-de-France, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) et l'association Agora 21, nous avons mis en place une opération de parrainage dénommée « Duos de demain ». Cette action a permis à des citoyens de parrainer des réfugiés pris en charge au sein des différents services et établissements de la Direction de l'intégration, en vue de développer la langue en partage, des activités socioculturelles ou encore un réseau de sociabilité. En 2016, 115 Duos ont été constitués. Trois événements ont par ailleurs été organisés en collaboration avec la CFDT Île-de-France : une réunion d'information auprès de leurs adhérents, une sortie au Jardin des plantes et une soirée dressant le bilan d'étape de l'opération. Enfin, deux sessions de sensibilisation sur la situation de l'asile à destination des parrains et marraines se sont tenues.

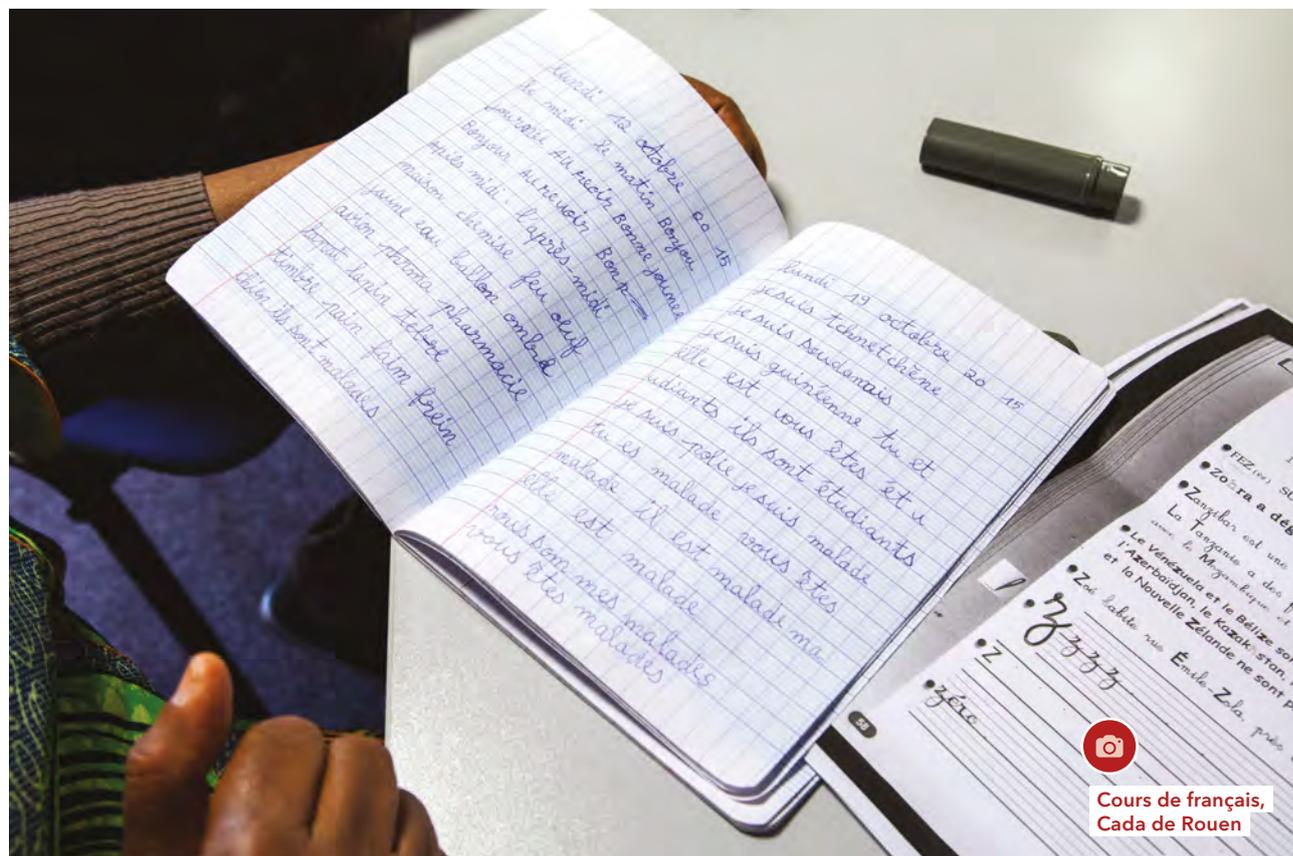
L'appui technique, pédagogique et l'animation du réseau insertion

370 demandes d'information de particuliers, d'institutions ou encore de travailleurs sociaux portant sur l'ouverture des droits civils ou sociaux, l'accès au séjour,

l'échange du permis de conduire, le regroupement et le rapprochement familial, la formation, l'emploi ou le logement ont été traitées dont **216** dans le cadre de la « **Hotline intégration** » mise en place dans le cadre du projet européen Reloref.

151 chargés d'insertion ont pu échanger à distance via un groupe de discussion dédié à l'insertion. Ils ont pu lancer et alimenter le débat autour de **70 sujets de discussion**, soit une moyenne de 6 discussions par mois. Les trois principaux thèmes ayant fait l'objet de discussion concernent les droits à la CAF, les démarches en Préfecture ou encore la réunification familiale.

Par ailleurs, **3 réunions d'échanges de pratiques** d'une durée de 4 jours ont été organisées. Au-delà de l'actualité du secteur, les échanges ont porté sur l'hébergement en Île-de-France, l'insertion professionnelle ou encore les difficultés rencontrées par les réfugiés de moins de 25 ans. Elles ont réuni **72 participants et 15 intervenants extérieurs de 12 organismes** (Afp, Action emploi réfugiés, Dihal, Défis-métiers, GIP HIS, Kodiko, Fondation Abbé Pierre, Fnars, SIAO Insertion 75, Union régionale pour le logement des jeunes, Union des missions locales, Wintergreat). En parallèle, **5 modules immersion** d'une durée de 3 jours au sein des services de la Direction ont été organisés à destination de **30 chargés d'insertion nouveaux entrants**. ■





LA PROTECTION DES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

En 2016, France terre d'asile a poursuivi sa mission d'appui auprès des établissements accueillant des MIE, cœur de son activité, ainsi que son objectif de consolidation et de formalisation de ces structures, initié en 2015. Cet objectif s'est traduit par la refonte des projets d'établissement et des appellations des établissements.

Le travail de transversalité et d'harmonisation des pratiques a en outre continué à être mené, à travers notamment la 5^e journée des professionnels de la Direction de la protection des mineurs isolés étrangers (DPMIE). En outre, en raison de son expertise, France terre d'asile a été particulièrement sollicitée lors du démantèlement du camp de Calais et des actions auprès des MIE qui s'en sont suivies.

La Direction de la protection des mineurs isolés étrangers

La refonte des projets d'établissement et l'harmonisation des appellations des établissements

Dans le but de répondre aux exigences légales relatives aux établissements assurant une mission de protection de l'enfance, la DPMIE a procédé à la refonte et à la mise à jour de l'ensemble des projets d'établissement. Ainsi, chacun des dix projets d'établissement est désormais conforme aux recommandations de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm). Cette mise à jour propose un cadre harmonisé et un contenu adapté aux missions des différentes structures.

De la même manière, un travail d'harmonisation des appellations des établissements de France terre d'asile prenant en charge des MIE a également été mené. Cette harmonisation permet de clarifier la visibilité des 12 dispositifs et de les mettre en conformité avec les missions remplies par ces derniers. Les appellations reflètent

désormais la classification légale de la structure (service, établissement) ainsi que le niveau de prise en charge du jeune (maraude, évaluation, mise à l'abri, accueil provisoire, accueil et accompagnement vers l'autonomie) et les modalités d'hébergement (maison).

L'organisation de la journée des professionnels

La Direction a organisé la 5^e journée des professionnels les 20 et 21 septembre autour de la thématique « Les mineurs isolés étrangers au cœur de la protection de l'enfance ». Cette rencontre a rassemblé une centaine de salariés des 12 dispositifs. Ces journées réunissent chaque année l'ensemble des salariés travaillant au sein des établissements MIE, afin d'échanger sur leurs pratiques, analyser des situations concrètes et mettre en place des outils. En 2016, la journée a été inaugurée par Marie-Agnès Féret, chargée d'étude enfance-famille à l'Observatoire national de l'action sociale et s'est poursuivie par des ateliers sur les thèmes de la vulnérabilité, le projet pour l'enfant et l'absence parfois ambivalente de la famille.

Activités des dispositifs de protection des mineurs isolés étrangers

En 2016, France terre d'asile a consolidé son action en faveur des mineurs isolés étrangers et créé de nouveaux dispositifs. Quatre établissements et extensions ont vu le jour à Paris et dans le département du Pas-de-Calais, créant ainsi 70 places de mise à l'abri, 75 places d'hébergement temporaire et 30 places d'hébergement pérenne.

En fin d'année 2016, l'action de France terre d'asile en faveur des mineurs isolés étrangers sur le terrain se déclinait sur douze dispositifs répartis dans cinq départements.

Ces établissements prennent en charge des mineurs isolés étrangers à travers différentes missions d'accueil et d'accompagnement : mise à l'abri d'urgence, évaluation de la minorité et de l'isolement, mise à l'abri temporaire et enfin, hébergement et accompagnement pérenne des jeunes pris en charge.

Le repérage, l'information et la mise à l'abri d'urgence

En 2016, France terre d'asile a été en charge de la mise à l'abri d'urgence des jeunes isolés étrangers dans deux départements (Pas-de-Calais et Paris). Cette première étape consiste à repérer, informer, et accueillir les jeunes en errance et vulnérables, qu'ils soient ou non en demande de prise en charge.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE JEUNES ACCUEILLIS PAR MISSIONS

| Missions | Nombre de jeunes accueillis sur l'année |
|-------------------------------|---|
| Mise à l'abri d'urgence | 6 929 |
| Évaluation minorité/isolement | 1 558 |
| Hébergement provisoire | 628 |
| Hébergement pérenne | 571 |

L'année 2016 a vu l'ouverture à Paris du service de mise à l'abri pour mineurs isolés étrangers de Pajol, dont la mission première est la mise à l'abri systématique des jeunes isolés étrangers en attente de l'évaluation de leur minorité et de leur isolement. Initialement prévu par l'appel à projets pour accueillir 30 à 50 jeunes, ce dispositif a très rapidement dû s'adapter au nombre d'arrivées sur le département, pour accueillir en moyenne à la fin de l'année 200 jeunes par jour.

6 929 jeunes, en attente de l'évaluation de leur minorité et de leur isolement (inclus mise à l'abri d'urgence et mise à l'abri pendant l'évaluation), ont bénéficié d'une mise à l'abri dans nos établissements, correspondant à 80 003 nuitées, ce qui illustre une augmentation considérable du nombre de jeunes isolés étrangers mis à l'abri par rapport à l'année précédente.



L'évaluation de la minorité et de l'isolement

La mission d'évaluation de la minorité et de l'isolement à travers l'évaluation sociale a été confiée à France terre d'asile par les conseils départementaux de quatre départements (Calvados, Pas-de-Calais, Somme et Val-de-Marne).

Au sein de ces quatre dispositifs, ce sont **1 558 jeunes qui ont été évalués en 2016**, dont 67 % dans le département du Val-de-Marne, ce qui représente une diminution de 42 % par rapport à 2015, due à la fermeture en janvier 2016 de la Permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers (Paomie) à Paris. 95 % des jeunes évalués étaient des garçons, venant principalement du **Mali**, de **Côte d'Ivoire**, de **Guinée Conakry**, d'**Afghanistan**, et du **Soudan**.

“

Une intégration réussie au sein de la société française est l'objectif de tout accompagnement.”

L'accueil provisoire

France terre d'asile accompagne des mineurs isolés étrangers au sein de structures d'hébergement provisoire dans le cadre d'une attente de prise en charge pérenne, dans deux départements (Paris et Pas-de-Calais). Ces jeunes bénéficient d'une ordonnance de placement provisoire.

En outre, l'association assure une mission d'hébergement temporaire à Paris depuis 2006. En 2015, l'amélioration des conditions de l'accueil temporaire des MIE pendant la période d'attente de la décision du juge était l'un des objectifs du Plan d'accueil et d'accompagnement des mineurs isolés étrangers de la ville de Paris. C'est dans ce cadre qu'a été publié par le Département de Paris, en août 2015, un appel à projet visant à créer 100 nouvelles places d'accueil de jour temporaire avec hébergement diffus. France terre d'asile a ainsi obtenu, en avril 2016, la création d'un troisième établissement de 50 places d'accueil provisoire à Paris : l'établissement d'Archereau.

Dans le département du Pas-de-Calais, l'association intervient auprès des mineurs isolés étrangers depuis 2012. En septembre 2016, l'établissement de

Saint-Omer a bénéficié d'une extension (25 places), créée dans la ville d'Arras, afin de proposer un accueil et un accompagnement pédagogique adaptés aux MIE en attente d'une orientation vers un hébergement pérenne dans le département Pas-de-Calais ou dans un autre.

628 jeunes, venant principalement d'**Afghanistan**, d'**Égypte**, du **Mali**, de **Côte d'Ivoire** et du **Pakistan** ont été pris en charge dans les quatre établissements d'accueil provisoire gérés par France terre d'asile.

L'hébergement et l'accompagnement vers l'autonomie

France terre d'asile accompagne des mineurs isolés étrangers au sein de structures d'hébergement pérenne, dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance et d'un accompagnement vers l'autonomie. L'hébergement pérenne concerne des jeunes reconnus mineurs et pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, bénéficiant d'une mesure d'assistance éducative.

Parallèlement, l'association assure une prise en charge pérenne des mineurs isolés étrangers au sein de sept dispositifs dans quatre départements (Pas-de-Calais, Calvados, Somme et Val-de-Marne) avec pour objectif principal la construction d'un projet personnalisé et l'accès à l'autonomie. Chaque jeune pris en charge dans nos structures a accès à un hébergement adapté, un soutien éducatif et scolaire, un accompagnement médico-social ainsi qu'administratif et juridique. L'accès à un titre de séjour à la majorité ainsi que l'orientation vers la voie professionnelle y sont favorisés, avec pour objectif une intégration réussie au sein de la société française.

En mars 2016, l'établissement d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour MIE de Saint-Omer a vu sa capacité d'accueil augmenter afin de s'adapter au nombre de MIE pris en charge dans le département. Une extension de 30 places a ainsi été créée dans la ville de Liévin.

571 mineurs ont été pris en charge dans les établissements d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour MIE de France terre d'asile. 97 % des jeunes accueillis étaient des garçons.

Chaque jour, ce sont **268 jeunes** qui sont accompagnés vers l'autonomie par les équipes de France terre d'asile.

108 jeunes en moyenne ont bénéficié chaque mois de cours de Français langue étrangère au sein de nos structures. Durant l'année, **44 demandes d'asile** ont été déposées à l'Ofpra, et 4 recours ont été effectués auprès de la CNDA. **37 protections internationales** ont été obtenues : 23 statuts de réfugiés et 14 protections subsidiaires. Cela correspond à un **taux de reconnaissance de 63 %**.

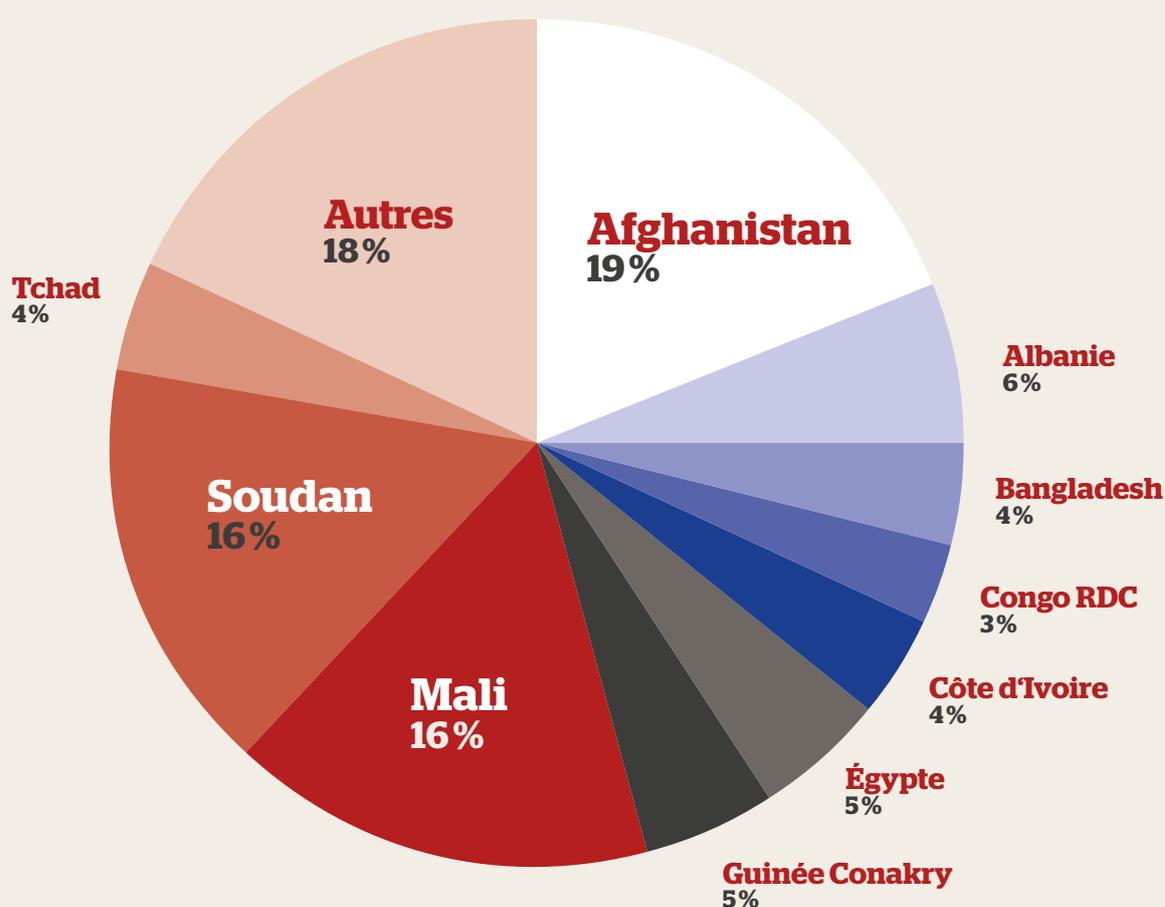
Enfin, les mineurs isolés étrangers accueillis au sein de nos dispositifs d'hébergement pérenne venaient de **33 pays**.

Dans le cadre de la même opération, un Caomi France terre d'asile a été ouvert dans la ville d'Embrun, département des Hautes-Alpes, avec une capacité d'accueil de 30 MIE. ■

Nos actions auprès des MIE de Calais

Lors du démantèlement du bidonville de Calais opéré en octobre 2016, France terre d'asile a participé aux côtés de l'État à l'opération de mise à l'abri des MIE. Alors que près de 2 000 MIE ont été orientés dans plus de 60 centres d'accueil et d'orientation pour mineurs (Caomi) répartis sur le territoire, la DPMIE a été sollicitée pour son expertise auprès de ce public afin de réaliser une mission d'information collective à destination des MIE et des équipes éducatives. L'intervention a eu lieu dans 5 Caomi pour sensibiliser les jeunes et les équipes éducatives aux spécificités de la prise en charge des MIE, à la demande d'asile et à la régularisation.

PRINCIPALES NATIONALITÉS DES MIE ACCUEILLIS DANS NOS DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT PÉRENNE :





L'AIDE AUX ÉTRANGERS RETENUS

France terre d'asile intervient depuis 2010 dans les centres de rétention administrative de Coquelles, Oissel, Palaiseau et Plaisir, afin d'informer les étrangers retenus et les aider à exercer leur droit. En 2016, notre association a poursuivi sa mission dans un contexte de hausse du nombre de personnes placées en rétention.

En 2016, 4984 personnes ont été placées dans les quatre centres de rétention administrative où intervient France terre d'asile, à Coquelles, Palaiseau, Plaisir et Oissel, contre 4671 en 2015. Plus de 99% des personnes ont fait l'objet d'un suivi par l'équipe. Le nombre de personnes placées dans les centres de rétention administrative (CRA) où nous intervenons a augmenté d'environ 6%.

Seul le CRA d'Oissel est habilité à recevoir des femmes et des familles. En 2016, deux familles y ont été placées. L'une de ces familles n'a pas été rencontrée par l'association en raison de son arrivée très tardive et de son éloignement le lendemain à la première heure. L'autre famille a été remise en liberté par le tribunal administratif.

Sur le terrain, le service assure une présence physique six jours sur sept dans les centres de Coquelles, Oissel et Palaiseau et cinq jours sur sept au centre de Plaisir. De plus, une permanence téléphonique est également organisée depuis le bureau de Paris. Les conseillers juridiques et administratifs reçoivent en entretien et délivrent une information juridique sur les droits en rétention auprès des personnes placées qui le souhaitent. Ils apportent également une aide juridique aux personnes voulant contester devant les tribunaux les différentes mesures à l'origine de leur placement en rétention. En 2016, ce sont ainsi près de 2900 recours contentieux, 6 référés et 5 saisines de la Cour européenne des droits de l'homme qui ont été introduits. Par ailleurs, l'association a aidé plus de 150 personnes à rédiger leur demande d'asile depuis leur centre de rétention. Dans les centres où France terre d'asile intervient, 44% des personnes ont été remises en liberté. Parmi les personnes renvoyées (34% des personnes), la moitié l'a été vers l'Albanie uniquement. À noter que près de 1 000 personnes ont été transférées vers un autre CRA au cours de leur rétention, principalement

depuis Coquelles. La durée moyenne de rétention dans les centres où nous sommes présents est de 9,7 jours, oscillant 8 jours à Coquelles et 14 jours à Plaisir.

L'équipe du service d'aide aux étrangers retenus s'appuie également sur l'aide de plus de 200 bénévoles inter-prètes, qui facilitent au quotidien la communication entre nos conseillers juridiques et les personnes retenues. Comme en 2015, l'activité du service a été affectée par des interpellations massives à Calais et par la pratique des transferts vers des centres rétention. 63,5% des placements dans les centres où nous intervenons le sont en raison d'une décision de la préfecture du Pas-de-Calais. 37% des personnes placées sont albanaises ou très souvent originaires de pays en guerre ou dans lesquels les droits fondamentaux ne sont pas respectés (Afghanistan, Érythrée, Syrie, Irak etc.).

Par ailleurs, le service travaille avec les autres associations intervenant en rétention dans le cadre du marché public (l'Assfam, Forum réfugiés-Cosi, La Cimade, l'Ordre de Malte France et Solidarité Mayotte). Nos associations se réunissent régulièrement pour échanger sur les bonnes pratiques, mutualiser les données factuelles, établir des statistiques communes harmonisées, construire une vision plus globale des conditions en rétention, ou échanger sur des éléments législatifs, réglementaires et jurisprudentiels. Un rapport national est également publié chaque année.

France terre d'asile fait aussi partie d'International Detention Coalition (IDC), une coalition de 300 ONG, centres de recherche et personnalités représentant 50 pays répartis sur les cinq continents qui agit contre l'usage trop répandu de la privation de liberté dans la mise en œuvre des politiques migratoires dans la plupart des États. ■



FRANCE TERRE D'ASILE EN TUNISIE : LA MAISON DU DROIT ET DES MIGRATIONS

France terre d'asile, à travers la Maison du droit et des migrations, créée en 2012, poursuit ses actions en faveur d'un meilleur accompagnement des migrants et d'une mise à l'agenda des questions liées à la migration et à l'asile en Tunisie.

En 2016, avec le soutien de l'Union européenne, de la coopération suisse et de la fondation Rosa Luxembourg, France terre d'asile a continué à mettre en œuvre plusieurs activités complémentaires autour de l'aide directe aux migrants, l'accompagnement de micro-projets, le développement des capacités des associations et le renforcement du dialogue avec les autorités. De nouvelles activités ont pu être financées comme l'élaboration d'études sur les migrations en Tunisie et la rédaction de rapports d'activités de la permanence d'accueil. Par ailleurs, en juin 2016, une antenne de la Maison du droit et des migrations a été ouverte à Sfax, deuxième ville de Tunisie.

La plateforme d'accueil, d'information, d'orientation et de médiation

France terre d'asile réalise l'accueil et l'accompagnement des migrants installés essentiellement dans la région du Grand Tunis. La permanence d'accueil est accessible avec ou sans rendez-vous et propose un accompagnement social et juridique, inconditionnel à toutes les personnes étrangères en besoin d'assistance.

Le pôle juridique permet un accès au droit, des conseils individualisés, des médiations, des accompagnements dans les démarches liées au séjour en Tunisie et des orientations vers notre réseau d'avocats qui comptait en décembre 2016, sept professionnels.



Cours de français aux enfants des familles réfugiées

© Rached Cherif

Le pôle social recherche des solutions individualisées pour des mises à l'abri, l'accès aux soins ou des aides d'urgence et accompagne les projets d'insertion sociale et économique en Tunisie ou de retour dans le pays d'origine.

En 2016, 330 personnes ont été accueillies dans le cadre d'un accompagnement individualisé, portant au nombre de 566 le nombre de personnes enregistrées depuis l'ouverture de la permanence.

La Maison du droit et des migrations de Sfax permet de toucher de nouvelles populations migrantes, d'orienter puis d'encadrer certains migrants dans leur déplacement interne, y compris les victimes de traite des êtres humains qui sont souvent exploitées à Sfax et sa région. 77% des migrants reçus sont en séjour irrégulier ou n'ont pas

accès au séjour en Tunisie du fait de leur situation, de leur nationalité ou de leur minorité. Néanmoins, 66,5 % sont arrivés sur le territoire grâce à une exonération de visa. Les étudiants ou anciens étudiants étrangers sont le premier public accompagné ; leur nombre a augmenté de 15 % par rapport à l'année précédente. Les migrants économiques sont quant à eux devenus le second public ayant bénéficié de notre accompagnement, leur nombre ayant augmenté de 130 %. Enfin, nous notons qu'au 31 décembre 2016, le nombre des victimes de traite des êtres humains a presque triplé depuis 2014.

Le dispositif de référencement a permis d'orienter depuis 2014, 61 % des personnes vers un dispositif de prise en charge adapté. Afin de soutenir le développement de la permanence, une base de données a été créée et permet de croiser les indicateurs en vue d'une meilleure analyse des besoins des individus qui nécessitent un soutien adapté et personnalisé.

“ Lutter contre l'isolement des réfugiés et leur offrir des perspectives d'avenir, figurent parmi les objectifs de France terre d'asile ”

Expertise et plaidoyer

En 2016, le pôle de plaidoyer et des partenariats a mis en œuvre neuf formations et petits déjeuners débats adressés aux institutions tunisiennes, au grand public et au public migrant. Ceux-ci ont permis d'étayer leurs connaissances en matière de droit des étrangers en Tunisie, et de mettre en avant les efforts formulés par la société civile sur les thématiques touchant à la mobilité, l'accès aux droits, et à la loi sur la traite des êtres humains promulguée en août 2016.

À Sfax, cinq formations et débats ont été organisés autour des questions d'accès à la santé, de la traite des personnes et de la situation des étudiants étrangers en Tunisie. Initiant une atmosphère de cohésion sociale, et élargissant le champ de coopération de la Maison du droit et des migrations de Sfax.

Partenariats

Si la stratégie de plaidoyer de Terre d'asile Tunisie s'applique à optimiser les liens créés et renforcés avec les structures partenaires, des conventions de partenariats se sont développées et formalisées. Ainsi, successivement à l'association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie (Aesat), le Conseil tunisien pour les réfugiés et les migrants (CRM), et l'union des leaders africains, nous comptons désormais :

- **Beity, à Tunis**, qui travaille à l'accompagnement des femmes vulnérables, dans le cadre du projet ADEM. Ce projet permet le référencement des femmes vulnérables exigeant un logement d'urgence, d'une part, mais également la mise en place d'une clinique juridique du droit au sein de la faculté des sciences juridiques et sociales de Tunis. En fin d'année 2016, un premier atelier d'encadrement à la mise en place de la clinique juridique a été mis en place avec le concours de la faculté de droit de Turin.

- **L'Observatoire national de la migration** : Nous proposons une série de formations, d'initiation à la législation en matière de migration et de séjour en Tunisie, la création d'une revue législative et l'organisation d'un colloque en fin de projet prévu en 2018. L'ONM bénéficie en échange de l'expertise de Terre d'asile Tunisie sur les questions liées à l'entrée et au séjour des étrangers, l'accès aux droits de la santé, la collecte et l'exploitation des données, et d'un échange des capacités.

- **ATL-MST-SIDA à Sfax** : L'association sensibilise l'opinion publique sur les MST et le VIH et offre des ateliers de prévention et d'accès aux soins pour les migrants et le grand public. Le partenariat privilégié avec la Maison du droit et des migrations de Sfax permet notamment de sensibiliser l'opinion publique sur les questions liées à la traite des êtres humains et à adresser les formations et activités de la Maison du droit de Sfax à une population établie dans la ville et alentours ainsi que dans une partie du Sud tunisien.

Cours de français et ateliers auprès des migrants

Comme lors du dernier trimestre 2015, un cycle de cours de français langue étrangère a été développé de janvier à décembre 2016 à destination des familles réfugiées arabophones dans le Grand Tunis. Dans un pays fortement marqué par le bilinguisme et où la scolarisation publique des enfants est partiellement en français du primaire au secondaire, ce cycle a permis de lutter contre l'isolement des enfants réfugiés arabophones et d'améliorer la maîtrise du français ainsi que leurs perspectives d'avenir. Les enfants et leurs familles ont par ailleurs pu bénéficier d'ateliers de loisirs.

Des ateliers « loisirs » ont été organisés pour les migrants suivis par la plateforme, en partenariat avec des associations tunisiennes dans le but de favoriser leur intégration

en Tunisie, à travers la découverte du patrimoine tunisien, la rencontre avec les tunisiens, et des activités de loisirs visant à se divertir en dépit des situations difficiles auxquelles ils font face.

Enfin, l'association organise chaque mois des projections de films sur les migrations et l'asile suivies d'un débat avec le public. Ces ateliers « CinéAsile » sont ouverts à tous et ont pour objectif de sensibiliser la société civile aux questions migratoires, dans une atmosphère conviviale.

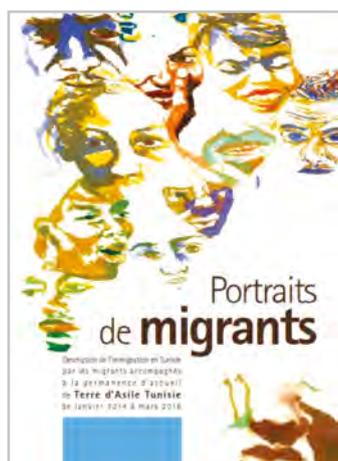
L'accompagnement aux micro-projets auprès des associations et des migrants

Quatre associations ont été suivies par le pôle d'accompagnement associatif, visant à mettre en œuvre des projets de promotion de la cohésion sociale, de soutien aux minorités, d'études sur la migration et d'accès aux droits sociaux. La Caravane « Merhaba Bik », réalisée sur l'ensemble des gouvernorats de Tunisie par l'Aesat en Tunisie, a notamment été porteur de connexions entre les communautés et d'échanges culturels, défiant les idées reçues sur le séjour des étrangers en Tunisie. Elle a également permis d'identifier les divers défis auxquels font face les étudiants étrangers.

Enfin, en proposant un accompagnement sur le montage de micro-projets, France terre d'asile favorise l'intégration des individus qui bénéficient de notre soutien grâce à un accompagnement personnalisé.

Études et publications

Afin de contribuer à une meilleure compréhension des trajectoires migratoires en Tunisie, Terre d'asile Tunisie a publié en 2016 une étude intitulée « Portraits de migrants » qui offre une description actualisée des différents profils migratoires observés en Tunisie tant sur le plan juridique que sur le plan sociodémographique. Cette étude s'appuie sur des données inédites récoltées auprès des migrants dans le cadre de la permanence d'accueil ainsi que sur une série d'entretiens qualitatifs.



D'autre part, un guide de sensibilisation sur la traite des êtres humains a également été élaboré afin d'être diffusé auprès des bénéficiaires et des partenaires de la Maison du droit et des migrations.

Les pages Facebook de la Maison du droit et des migrations de Tunis et de Sfax sont suivies par près de 4 000 personnes. ■





L'EXPERTISE ET LE PLAIDOYER

Les actions de France terre d'asile en France et à l'international sont appuyées par le développement d'une expertise et d'un plaidoyer actif sur les questions d'asile et d'immigration, qu'elles enrichissent également. Appui juridique et technique à nos dispositifs et à différents partenaires, production de publications, campagnes, participation à des réunions d'experts ou des conférences publiques, nos activités sont motivées par le souci de promouvoir le droit d'asile et les droits des étrangers, ainsi qu'un accueil digne de ces populations.

La mise en œuvre de la réforme du droit d'asile

La mise en œuvre de la réforme du droit d'asile, adoptée en juillet 2015, a été suivie de près par les Directions opérationnelles, afin notamment de recenser et d'alerter sur les difficultés rencontrées sur le terrain. France terre d'asile a ainsi participé aux réunions du Comité de suivi de la réforme organisées par le ministère de l'Intérieur.

La collaboration inter-associative et institutionnelle sur les mineurs isolés étrangers

France terre d'asile est membre du centre de ressources sur les mineurs isolés étrangers (MIE), de l'association InfoMIE et fait partie de ses comités de rédaction. En 2016, l'association a poursuivi sa participation aux groupes de travail sur les thématiques de la santé, la scolarité et la formation professionnelle ou encore de la jurisprudence. Le groupe de travail sur la santé a notamment donné lieu à une publication sur *le repérage des signes de souffrances chez le jeune isolé étranger*.

France terre d'asile a poursuivi son plaidoyer en faveur du respect des droits des MIE, avec le suivi des observations adressées à la France par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU en janvier 2016, en participant à diverses rencontres organisées par le Défenseur des droits.

Avec la promulgation de la loi relative à la protection de l'enfant le 14 mars 2016 et la reprise de la réorientation nationale des MIE, le comité de suivi du dispositif national piloté par le ministère de la Justice a été relancé. France terre d'asile, nommée par arrêté au sein de ce comité, a participé à ces rencontres.

Le plaidoyer associatif a également pris la forme de nombreuses rencontres institutionnelles, notamment sur la problématique de l'accueil des MIE à Calais.

La promotion de la réunification familiale des mineurs isolés étrangers

La situation des migrants dans le Calaisis a mis en lumière un problème durable : l'absence de voies légales pour les mineurs isolés souhaitant rejoindre un membre de leur famille, notamment au Royaume-Uni. Les recensements effectués par France terre d'asile et d'autres associations ont par ailleurs montré qu'un nombre significatif de ces jeunes avait un frère, un parent, une tante, un grand-parent de l'autre côté de la Manche.



Visuel de la campagne «Réunissez-les» pour la réunification familiale de mineurs de Calais avec leur famille au Royaume-Uni

Alors que des procédures de réunification familiale existent et que d'autres étaient envisagées, France terre d'asile a lancé une campagne en mai 2016 afin de mobiliser le public sur cette question : la campagne baptisée « Réunissez-Les ». Réalisée avec l'appui du photographe Alessandro Clemenza et l'Agence Antidox, la campagne présente, au travers de huit visuels principaux, ces jeunes comme des héros d'aujourd'hui et non comme des victimes, en hommage à la force, au courage et à la résilience dont ils font preuve chaque jour. La campagne, qui a touché plus de 50 000 personnes, en particulier sur les réseaux sociaux, était accompagnée de témoignages de jeunes et d'éducateurs des structures de France terre d'asile et d'une pétition. Cette pétition a reçu plus de 14 000 signatures de citoyens, d'associations, d'artistes, et de politiques des deux côtés de la Manche.

L'amélioration de l'identification et de l'accompagnement des victimes de traite

Débuté en novembre 2015, le projet d'aide aux victimes de traite mené par France terre d'asile dans le département du Pas-de-Calais s'est poursuivi tout au long de l'année 2016. L'objectif du projet était de renforcer les capacités d'identification et d'orientation des victimes de traite et de développer la coordination des acteurs locaux et nationaux. Dans le cadre du projet, plusieurs modules de formation à Calais, Paris et Tunis ont été dispensés. Par ailleurs, une étude sur les migrants vietnamiens et une méthodologie d'identification, parues en 2017, ont été réalisées. Compte tenu de ces activités dans le Calais, France terre d'asile a contribué à l'organisation d'une visite de la Délégation aux droits des femmes du Sénat dans le camp de Calais, qui a fait l'objet d'un rapport parlementaire. D'autre part, France terre d'asile est intervenue sur l'identification des potentielles victimes d'exploitation dans le contexte calaisien lors d'un colloque international organisé le 17 juin à Vienne, par l'initiative régionale sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains afin d'améliorer la coopération transnationale en la matière.

France terre d'asile participe également au Comité de coordination sur la lutte contre la traite des êtres humains, nouvelle instance de la Miprof (Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains), au sein duquel nous plaidons notamment pour la mise en place d'un schéma national d'orientation des victimes de la traite dans le secteur de l'asile.

L'accès des réfugiés à leurs droits et au marché du travail

En 2016, France terre d'asile a publié un guide de l'animateur de l'atelier « accès aux droits » des bénéficiaires d'une protection internationale. L'objectif de ce « kit », composé d'un guide, de diaporamas et de fiches mémo est de permettre d'informer et de sensibiliser les personnes bénéficiaires d'une protection internationale accompagnées dans des établissements sociaux et médico-sociaux quant à leurs droits civils et sociaux.



Kit pratique pour les animateurs sur l'accès aux droits des réfugiés



L'association a également poursuivi son implication au sein du groupe de travail informel consacré à l'intégration des réfugiés piloté par le Medef, dont un des objectifs spécifiques est de développer l'inclusion des mineurs isolés et des réfugiés de

moins de 25 ans. Au sein de ce groupe, ont notamment été élaborées des fiches d'information à destination des travailleurs sociaux intervenant dans le champ de l'asile afin de mieux appréhender, informer et orienter les réfugiés vers la création d'activité professionnelle.

Dans le domaine de l'accès à l'enseignement supérieur, France terre d'asile a participé au groupe de travail du ministère de l'Enseignement supérieur visant à produire un guide présentant les démarches à entreprendre pour s'intégrer dans le système français d'enseignement supérieur. Ce guide sera diffusé courant 2017.

Le travail au niveau européen

France terre d'asile est membre du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (Ecre), un réseau d'une centaine d'associations à travers l'Europe. En 2016, l'association a participé à des groupes de travail sur la mise à jour des positionnements et de la « Vision » du réseau, ainsi que sur la réforme du régime d'asile européen commun.

France terre d'asile est également membre d'Erso, réseau d'acteurs associatifs et institutionnels européens du retour volontaire et l'association a participé à deux réunions de travail du réseau afin de capitaliser les connaissances sur la réalité de cette procédure en Europe.

En février 2016, alors que la Grèce demeurait seule à gérer les arrivées toujours soutenues sur ses côtes, une délégation de France terre d'asile s'est rendue à Athènes et Lesbos, à la rencontre des acteurs de la société civile, des institutions et des réfugiés dans le but de mieux appréhender la situation actuelle et d'en évaluer les besoins. Cette visite a fait l'objet d'un compte rendu sous la forme d'articles intitulé « Aux portes de l'Europe ».



Réunion d'échanges
des pratiques en mars 2016

© France terre d'asile

Convaincue qu'il est important pour la société civile de prendre part au débat public, non seulement en France mais également sur la dimension européenne des politiques d'asile et d'immigration, France terre d'asile a organisé un colloque international le 4 novembre 2016, réunissant représentants associatifs, institutionnels et universitaires ([voir p.10, les temps forts](#)).

Enfin, l'association publie tous les quinze jours *la veille Europe*, une veille d'actualités politiques et juridiques européennes diffusée à plus de 500 personnes en externe.

Le maintien de l'expertise interne

Les Directions thématiques de France terre d'asile jouent le rôle de centres ressources, en fournissant appui et conseil auprès de nos établissements et projets. L'expertise interne est également renforcée par des notes pratiques, des forums de discussions et des journées d'échanges thématiques entre salariés. De plus, les différentes Directions et services centraux effectuent un travail régulier de veille règlementaire et d'actualités afin de maintenir le bon niveau de connaissances dans le domaine de l'asile et du médico-social et d'effectuer la mise à jour permanente des ressources. Les salariés de France terre d'asile bénéficient par ailleurs de l'expertise et des formations délivrées par le centre de formation de l'association.

La diffusion de l'expertise en externe

France terre d'asile est régulièrement sollicitée par des travailleurs sociaux ou gestionnaires de structures, mais aussi par différents acteurs publics et privés, sur la prise en charge et l'accompagnement des demandeurs d'asile, réfugiés, mineurs isolés étrangers et autres migrants. Des représentants de l'association partagent également fréquemment leurs expertises avec des étudiants, chercheurs ou chargés d'études, contribuant ainsi à différents travaux de recherches. À titre d'exemple, nos équipes ont contribué à deux études du Réseau européens des migrations (REM) sur la réinstallation et sur le regroupement familial.



FOCUS EXEMPLES DE PARTICIPATION À DES CONFÉRENCES

- + 29 mars - Colloque du collège des Bernardins et de Sciences Po Paris : « *Villes et Migrations* ».
- + 13 juin - Colloque de l'École nationale de la magistrature et de la Grand' Chambre de la Cour de cassation : « *Enfants non accompagnés dits mineurs isolés étrangers : l'état du droit et des bonnes pratiques en France et en Europe* ».
- + 20 juin - Table ronde lors de la journée portes ouvertes de l'Ofpra : « *La mise en œuvre de la réforme de l'asile à l'Ofpra* ».
- + 27 juin - Colloque du Conservatoire national des arts et métiers : « *Le Cnam se mobilise pour les migrants* ».
- + 29 septembre - #RECParis (Rencontres engagements citoyens) du Parti socialiste : « *L'accueil des réfugiés à Paris* »
- + 29 septembre - Séminaire de clôture du cycle des hautes études pour le développement économique du ministère des Finances : « *L'accueil des migrants constitue-t-il un choix, un besoin, ou une obligation ?* »
- + 5 décembre - Colloque des Bâtisseurs de l'UDI : « *La France au défi des migrations* »

France terre d'asile participe aussi régulièrement à des tables rondes, conférences ou colloques afin d'apporter son expertise fondée sur sa riche expérience de terrain.

Afin d'approfondir des thématiques transversales de manière régulière, France terre d'asile publie tous les deux mois, *La Lettre de l'asile et de l'intégration*, en format papier et électronique. Diffusée à plus de 1 000 exemplaires, en 2016, la Lettre a abordé des thèmes tels que le logement et l'hébergement, l'apatridie, les réfugiés LGBTI, ou les jeunes. Une Lettre a également été consacrée au bilan des politiques d'asile et d'accueil des migrants en 2016.

2016 a aussi été l'année de lancement du SamSam guide, une plateforme de ressources en ligne collaborative et entièrement bilingue français/anglais, qui centralise un ensemble d'informations utiles aux demandeurs d'asile et aux migrants ainsi qu'à ceux qui les accompagnent, telles que des informations d'urgence (hébergement, repas, santé, transports) ou des informations juridiques sur la procédure d'asile. Le guide propose aussi un outil de traduction et des éléments sur les valeurs et la culture française. ■



FRANCE TERRE D'ASILE DANS LES MÉDIAS

En 2016, France terre d'asile a été sollicitée par de nombreux médias afin de s'exprimer sur tous les sujets et événements qui font l'actualité du secteur de l'asile, des migrations, et de la protection des mineurs isolés étrangers : démantèlement des campements parisiens et du camp de Calais, réforme du droit des étrangers, besoin de voies de migration légales pour les mineurs isolés étrangers en France et en Europe, etc.

Agences, presse écrite, pure players, blogs, radios régionales et nationales, télévisions régionales, nationales et internationales, ont relayé notre message en faveur de tous ceux que nous accompagnons au quotidien.

Radio

RMC, Bourdin Direct, le 07/03/2016

Réfugiés : « Il faut construire des voies de migration légale »

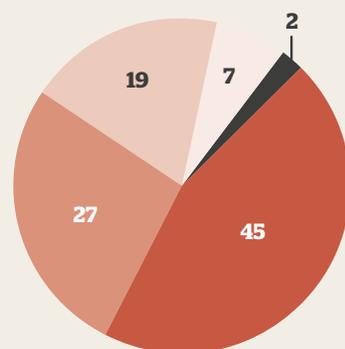
Lors d'un sommet européen à Bruxelles, l'Union européenne a affirmé sa volonté de fermer définitivement la «route des Balkans». Pour Pierre Henry, directeur général de l'association France terre d'asile, il faut que l'UE construise des voies de migration légale tout en cherchant des solutions à la crise syrienne. « Il faut construire des centres d'accueil, d'enregistrement et de répartition des réfugiés. Et il faut être un peu inventif c'est pourquoi je prône la création d'une agence de protection européenne. Il ne s'agit pas de créer un nouveau corps de fonctionnaires mais de permettre aux organisations qui travaillent avec les États de pouvoir intervenir



La visibilité de France terre d'asile dans les médias

- + Plus de **1 000 articles**, interviews diffusées sur les radios locales et nationales, et reportages vidéos ont ainsi été réalisés ;
- + Plus de **20 000 personnes** nous ont suivis sur Facebook et Twitter ;
- + Près de **350 000 visiteurs uniques** ont consulté notre site internet ;
- + Une refonte de notre newsletter a été réalisée en 2016 afin de proposer plus de rubriques et de faciliter l'accès aux informations.

THÈMES SUR LESQUELS FRANCE TERRE D'ASILE EST INTERVENUE DANS LES MÉDIAS



- Calais et les camps de migrants
- Mineurs isolés
- Immigration et asile
- Intégration
- Rétention et réfugiés en France

en toute sécurité aux frontières de l'Europe. Mais cela ne marchera que s'il y a solidarité entre les États membres. [...] Ce qu'il faut construire ce sont des accès légaux en rappelant que la protection est temporaire. Il faut aussi chercher des solutions à la crise syrienne sans quoi nous serons dans une extrême difficulté ».

Télévision

TF1, Sept à huit, le 03/04/2016

« Je préfère la mort » : l'expulsion de migrants enfermés dans un centre de rétention

Pour la première fois, une caméra a pu filmer des migrants retenus en centre de rétention, de leur arrestation à leur libération ou à leur reconduite à la frontière le cas échéant. L'équipe de Sept à huit s'est rendue au centre de rétention d'Oissel, où France terre d'asile met en œuvre une mission d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes placées en centre de rétention administrative.

Télévision

France 2, Dans les yeux d'Olivier, le 20/09/2016

Réfugiés pour survivre

Aujourd'hui, l'Europe est confrontée à l'arrivée de réfugiés qui n'ont qu'un seul objectif : s'inventer un avenir. Mais que deviennent ces femmes et ces hommes qui ont fui leur pays en laissant derrière eux une famille, un métier, une vie ? Olivier Delacroix est parti à la rencontre d'anciens exilés qui sont devenus citoyens français. Armés de leur seul courage et d'une détermination sans faille, ils n'ont souvent dû leur salut qu'au soutien des associations et à la générosité de Français anonymes. En 1994, Sefik, prisonnier de l'armée serbe, a été sauvé grâce à l'initiative d'une famille d'accueil de Rennes. Grâce à l'association France terre d'asile, Aïcha, menacée dans son pays natal, la Guinée, a échappé à la prostitution. En 1995, Cécile, mère de trois enfants, a accueilli Héritier, garçon angolais livré à lui-même dans les rues de Paris. Ce sont tous des parcours incroyables et souvent héroïques, comme celui d'Habib qui a dû affronter tous les dangers pour gagner clandestinement Paris depuis l'Afghanistan, où sa tête était mise à prix. Infirmier dans son pays, Habib était condamné à une vie de SDF en France. Il a été sauvé par l'intervention d'un couple qui lui a permis de devenir, sept ans plus tard, citoyen français.

Presse écrite

France info, le 18/12/2016

Journée internationale des migrants : « Il faut d'autres centres de transit » selon France terre d'asile

Pierre Henry, directeur général de l'association France terre d'asile, était l'invité de franceinfo dimanche 18 décembre à l'occasion de la journée internationale des migrants. Il a souligné les efforts du gouvernement français en faveur de l'accueil des personnes déplacées.

Mais selon lui, ces actions arrivent « un peu tard » et la France, comme l'Europe, manquent de centres de transit. « La plupart des migrants déplacés après le démantèlement de la jungle de Calais sont restés dans les centres d'accueil et d'orientation ouverts dans toute la France. Sur les 7 000 personnes réparties sur le territoire national, plus de 2 000 se sont déclarées mineures et un certain nombre d'entre elles ont rejoint la Grande-Bretagne. Le démantèlement du bidonville n'a pas arrêté l'immigration ».



France terre d'asile a ajouté 5 photos
Publié par communication.ftda@gmail.com le 31 mai 2016

En si peu de jours, et grâce à votre soutien, nous avons déjà récolté près de 10 000 signatures ! Merci !
Continuons ensemble la mobilisation, partagez la campagne autour de vous ! <http://chn.ge/1TLB4Ju>

Vous pouvez utiliser les photos ci-dessous, prises par Alessandro Clemenza, pour la diffuser.

KASEER, 17 ans
a fui les bombardements
SEUL À CALAIS
9 mois à travers 5 pays
SA MISSION :
rejoindre sa tante
à Leicester

#RéunissezLes
Votre signature, votre pouvoir
www.france-terre-asile.org

ASAD, 13 ans
a fui les bombardements
SEUL À CALAIS
SA MISSION :
rejoindre sa tante
à Plymouth

AMIR, 16 ans
a fui les bombardements
SEUL À CALAIS
SA MISSION :
rejoindre sa tante
à Brighton

ABDUL, 17 ans
a fui les bombardements
SEUL À CALAIS
SA MISSION :
rejoindre sa tante
à Oxford

Visuels de la campagne «Réunissez-les» pour la réunification familiale de mineurs de Calais avec leur famille au Royaume-Uni

Presse écrite

La Croix, le 27/10/2016

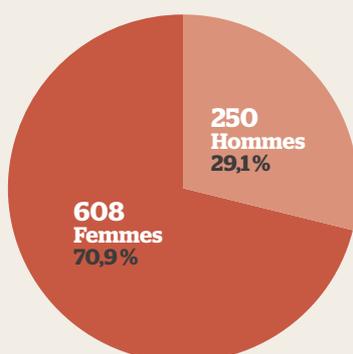
Camp de Calais : « La question des mineurs isolés demande de la solidarité »

Mille cinq cents mineurs étrangers isolés ont été mis à l'abri lors de l'évacuation du camp de Calais. Pierre Henry, directeur général de l'association France terre d'asile, association partie prenante de cette opération, explique comment ce volet du démantèlement a été traité. « Il faut rappeler que nous étions dans une opération d'urgence. La seule chose que l'on peut faire dans ce genre de situation, c'est d'écarter des dispositifs réservés aux mineurs les gens qui, très manifestement, sont majeurs. Mais dès lors qu'il y avait un doute, il profitait toujours à la personne qui se présentait comme mineure. Il est d'ailleurs possible qu'un certain nombre de majeurs se soient glissés dans le dispositif. L'opération était exceptionnelle, massive et rapide. [...] Ensuite, ces mineurs devront être orientés vers le droit commun, c'est-à-dire vers les départements dont dépend l'aide sociale à l'enfance (ASE). Cela reste une opération complexe, qui demande de la solidarité. Or, aujourd'hui, de nombreux départements ne veulent pas entendre parler de la répartition des mineurs ». ■

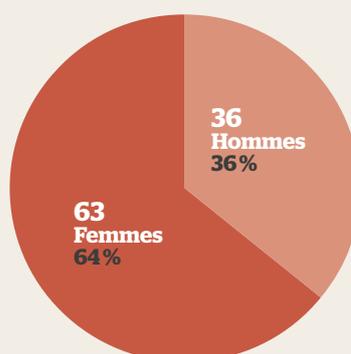


LES RESSOURCES HUMAINES DE L'ASSOCIATION

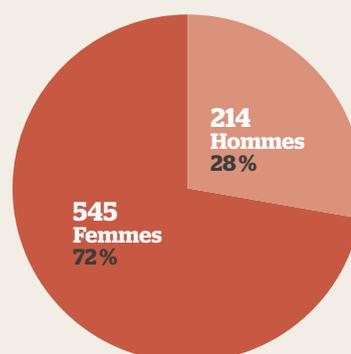
EFFECTIFS INSCRITS PAR SEXE SUR L'EFFECTIF GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE 2016



EFFECTIFS INSCRITS PAR SEXE POUR LES CADRES AU 31 DÉCEMBRE 2016



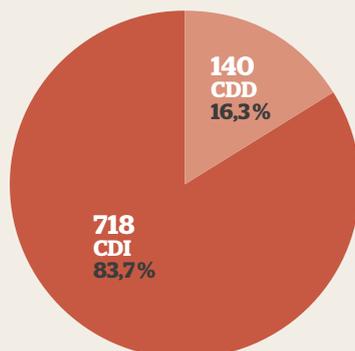
EFFECTIFS INSCRITS PAR SEXE POUR LES EMPLOYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016



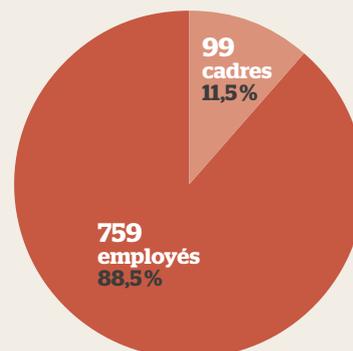
EFFECTIFS INSCRITS PAR NATURE DE CONTRAT AU 31 DÉCEMBRE 2016



10,1% pour les CDD pour accroissement temporaire d'activité



EFFECTIFS INSCRITS PAR STATUT (CATÉGORIE CSP) AU 31 DÉCEMBRE 2016



Les effectifs au 31 décembre 2016

Les **effectifs inscrits** ou physiques étaient de 858 personnes (hors formateurs occasionnels, stagiaires, et salariés sortis en cours de mois).

Les **effectifs présents** (effectifs inscrits moins les CDD de remplacement) étaient de **807 salariés** (653 en décembre 2015), soit **742 salariés ETP** (effectif moyen annualisé en ETP contractuel).

C'est une hausse significative de 10,8% de l'emploi sur l'année (en ETP) pour l'ensemble de l'association, qui reflète la forte croissance des places d'hébergement des usagers (isolés et mineurs notamment), la création de dispositifs de relocalisation liés aux démantèlements des camps calaisiens et parisiens, et les moyens supplémentaires consacrés à l'accueil des primo-arrivants.

L'effectif inscrit moyen se situe à **773** en 2016 (contre 611 en 2015).

Effectifs inscrits par sexe et par catégorie professionnelle

La part importante des femmes parmi les effectifs de France terre d'asile reflète la féminisation du secteur d'activité (l'asile) et plus largement du social. La part des femmes est de 71% chez France terre d'asile et de 64% parmi l'encadrement.

Part des CDD et des CDI (effectifs présents)

La part des CDD (hors remplacements) est de 10,8% (87 contrats sur 807 salariés) concentrés sur les dispositifs temporaires (CAO, mise à l'abri des mineurs, démantèlements des camps) et le renfort des plateformes d'accueil devant l'afflux des réfugiés primo-arrivants (Pada).

Effectifs inscrits par métiers

Les métiers les plus représentatifs en nombre (tous contrats confondus) sont dans l'ordre :

- ✚ Les intervenants sociaux (aide aux dossiers, santé/scolarité, animation/autonomisation, insertion) représentent 501 salariés (58,4%).
- ✚ Les directeurs et responsables d'établissement (chefs de service, adjoint au directeur) représentent 98 salariés (11,4%).
- ✚ Les secrétaires /comptables et assistant(e)s représentent 82 salariés (9,6%).
- ✚ Les chargés de mission (études, conseils, suivi projets, aide métiers aux opérationnels...) représentent 46 salariés (5,4%).
- ✚ Les agents d'accueil, de médiation et de domiciliation représentent 39 salariés (4,5%).

Ces 5 emplois représentent à eux seuls 89 % des inscrits.

Effectifs inscrits par région géographique

La structure des établissements de France terre d'asile est fortement morcelée et compte pas moins de 42 établissements (asile, mineurs, urgence, intégration, siège) répartis sur le territoire national avec une section basée à Tunis pour l'international.

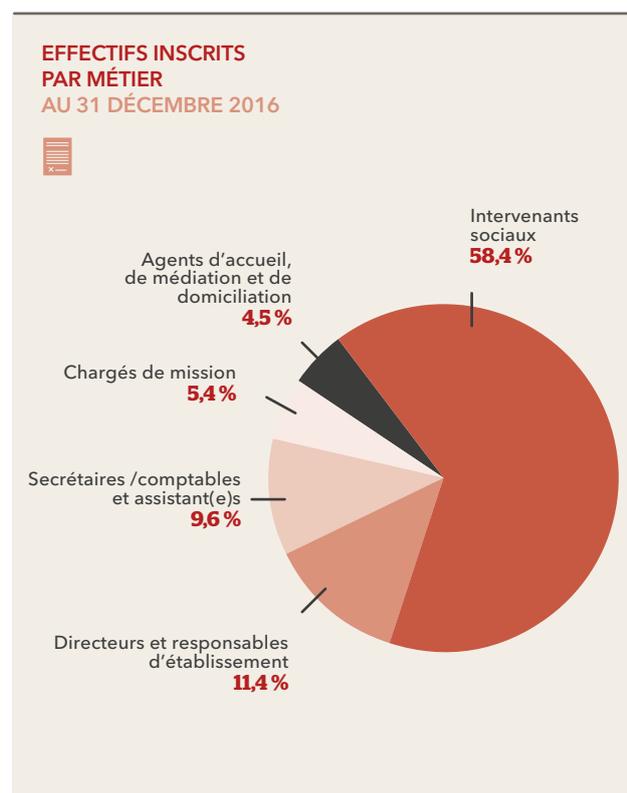
La répartition des effectifs inscrits indique une proportion de 54,6% de salariés travaillant dans un établissement ou dispositifs basés à Paris/Île-de-France (avec 32,6% pour la seule capitale) contre 45,4% rattachés à un de nos établissements de province.

Effectifs inscrits par ancienneté et âge

Au 31 décembre 2016, plus de la moitié des salariés (55%) étaient âgés de moins de 34 ans; reflet d'une population jeune à l'image de celle du secteur social.

L'ancienneté moyenne est de 4 à 5 ans pour l'ensemble des salariés de l'association avec une ancienneté de 6 ans pour l'encadrement et de 3 ans pour les employés.

Creuset de formation au sein du secteur de l'asile de par sa spécialisation et son positionnement original au sein des associations liées à l'immigration, France terre d'asile est très largement reconnue pour son expertise, son poids dans le secteur de l'asile et sa voix auprès des pouvoirs publics. Cette forte notoriété lui permet d'attirer de nombreux jeunes talents en quête d'engagement sociétal et d'expérience professionnelle porteuse de sens.



Nationalités des salariés au sein de l'association

Ce ne sont pas moins de 47 nationalités qui sont représentées au sein du collectif France terre d'asile (dont 80 % hors de l'Union européenne) soit 13,4% des effectifs totaux.

Entrées / sorties des effectifs en 2016

Les entrées ont fortement augmenté en 2016 et sont au nombre de 447 (dont 201 CDI, soit 45% des embauches). Elles concernent tous nos secteurs (34 % pour l'asile, 27 % pour les mineurs, 26 % pour l'urgence, 8 % pour l'intégration et 6 % pour le siège).

Les sorties sont au nombre de 284, soit un solde positif pour l'emploi de + 163 salariés (dont un solde de + 70 pour les seuls CDI).

Les relations sociales

- + 58 réunions paritaires se sont tenues (toutes instances et groupes de travail confondus : DP, CE, CHSCT, DS), reflet de la volonté du dialogue social défendu par la Direction et les instances représentatives du personnel (IRP).
- + Un groupe de travail issu du CHSCT avec représentants du management s'est plus particulièrement penché sur le plan de prévention des risques psychosociaux avec une publication de fiches techniques de sensibilisation, la mise en place d'une médiation paritaire en cas de soupçon de harcèlement (moral ou sexuel), le choix d'un organisme spécialisé pour délivrer une formation/sensibilisation spécifique du management (directeurs d'établissements asile - urgence - mineurs), et l'élargissement du recours à l'analyse des pratiques professionnelles à tous les secteurs de l'association.
- + Deux principaux accords collectifs ont été signés avec les organisations syndicales en 2016 dont une revalorisation salariale de la valeur du point France terre d'asile de + 0,45 % (en attente d'homologation par la Commission d'agrément après recours) et le relèvement des coefficients les plus bas de la classification.

Bilan du pôle gestion et ressources humaines

L'année 2016 a été une année de forte croissance de l'emploi conjuguant un fort accroissement des postes pérennes (créations, extensions, transformations) et la mise en place d'une multiplicité d'actions ponctuelles (CAO, mises à l'abri, accompagnement des démantèlements des camps, accueil sur tout le territoire de relocalisés...). Cette croissance a fortement pesé sur le travail centralisateur des fonctions support du siège pour soutenir un système fortement éclaté, avec un soutien au travail administratif croissant des établissements qui oblige

les fonctions de gestion à toujours tendre vers plus d'efficacité.

La Direction de l'association et le pôle gestion doivent dans un contexte d'imprévisibilité et de pression du court terme, caractéristique du secteur de l'asile, **relever plusieurs défis :**

- + Accompagner la vive croissance des activités et répondre aux besoins immédiats de ses nouvelles structures sur tous les aspects (recrutement, intégration, mise à niveau, moyens de fonctionnement, etc.) tout en continuant à se structurer (organisation, process et procédures) et à se professionnaliser dans une dynamique d'amélioration continue ;
- + Assurer ce développement avec le souci d'homogénéisation accrue de notre modèle et de mise en valeur de l'identité de France terre d'asile ;
- + Réorienter les profils de recrutement dans des domaines et métiers clés (accueil primo-arrivants, centres de rétention, centres d'accompagnement de d'hébergement, dispositifs de mises à l'abri et d'accompagnement/hébergement des mineurs isolés étrangers, chargés d'insertion, etc.) au plus près des besoins du terrain ;
- + Accompagner et professionnaliser les managers en charge de relayer les orientations stratégiques et opérationnelles de l'association, d'optimiser au mieux l'emploi des budgets accordés au profit d'un accompagnement de qualité des usagers, d'assurer le dialogue et la remontée des besoins de leurs équipes, de défendre les positions et valoriser l'image de France terre d'asile auprès des financeurs, partenaires et interlocuteurs ;
- + Face aux contraintes extérieures, mobiliser l'association sur la nécessité d'une adaptation permanente de son organisation et de son fonctionnement, de ses métiers cœur, de son management pour répondre :
 - aux aléas et aux différents scénarii impactant le secteur de l'asile ;
 - aux exigences du marché public ;
 - aux enjeux politiques et sociétaux.



LE PLAN DE FORMATION 2016

Élaboré pour chaque année civile, le plan de formation regroupe l'ensemble des formations collectives et individuelles mises en œuvre à l'initiative de l'employeur. Le choix des actions retenues se fait sur la base des orientations générales et stratégiques définies par la DRH-F, ainsi que des besoins identifiés lors des entretiens annuels de parcours professionnel.

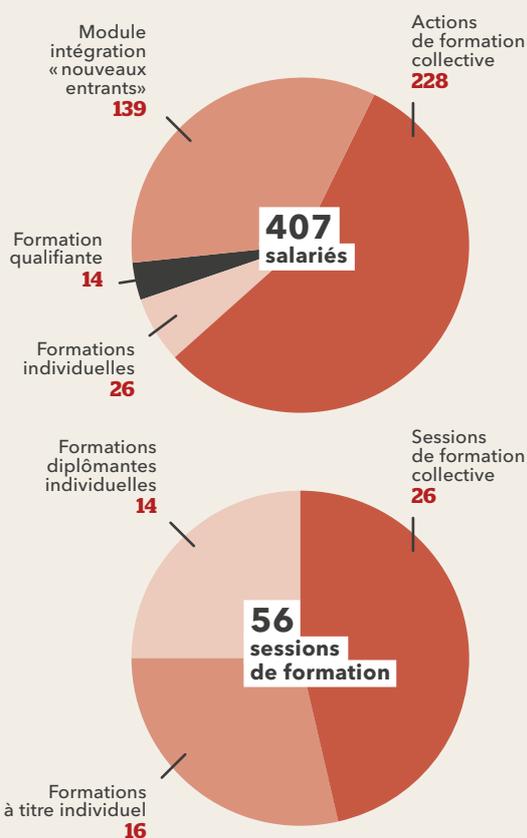
En 2016, 407 salariés ont bénéficié des formations organisées et financées dans le cadre du plan de formation dont :

- + 139 ont participé au module intégration « nouveaux entrants » ;
- + 228 ont participé aux actions de formation collective ;
- + 26 ont participé à des formations individuelles inter-établissements ;
- + 14 ont suivi une formation qualifiante dans le domaine du secteur social ou de l'asile.

En outre, 56 sessions de formation ont été réalisées en 2016 :

- + 26 sessions de formation collective d'acquisition ou de perfectionnement professionnel ;
- + 16 formations de perfectionnement professionnel à titre individuel ;
- + 14 formations diplômantes individuelles. ■

EFFECTIFS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE FORMATION AU 31 DÉCEMBRE 2016



| Thèmes | Nombre Sessions | Nombre participants |
|---------------------------------------|-----------------|---------------------|
| Communication transversale | 2 | 2 |
| Comptabilité France terre d'asile | 2 | 14 |
| Diplôme action sociale | 14 | 14 |
| Divers | 1 | 1 |
| Droit des étrangers | 2 | 6 |
| Hygiène et sécurité | 7 | 74 |
| Ingénierie formation | 4 | 25 |
| Langue | 4 | 21 |
| Logement, emploi, insertion | 1 | 1 |
| Management | 7 | 43 |
| Outils bureautiques | 3 | 16 |
| Outils et pratiques du travail social | 8 | 41 |
| Droit du travail pour manager (bases) | 1 | 10 |
| Total général | 56 | 268 |



LE CENTRE DE FORMATION

Le centre de formation de France terre d'asile est un acteur reconnu de la formation professionnelle dans le domaine social et médico-social. Depuis près de 20 ans, il participe à la formation des professionnels prenant en charge les populations immigrées ou réfugiées en proposant une offre de formation centrée sur la connaissance de ce public, allant de la prise en charge sociale spécifique à la législation qui leur est applicable.

Pour ce faire, le centre s'appuie sur l'activité de France terre d'asile et l'expertise-métier de ses salariés ainsi que sur un réseau de formateurs-consultants spécialisés. Reconnu pour son savoir-faire, de nombreux professionnels font appel au centre de formation pour couvrir les besoins de formation de leurs équipes, notamment les structures gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux (associations et entreprises) comme les collectivités territoriales.

Comme l'année précédente, 2016 a été marquée par une actualité tristement riche en matière d'asile et de migrations, qui a mis en lumière la grande précarité à laquelle sont confrontées les personnes en situation d'exil.

Dans ce contexte difficile, le rôle des professionnels du secteur social revêt plus que jamais une importance particulière et représente un enjeu de taille dans l'accueil digne des populations réfugiées et migrantes. Face à l'augmentation du nombre d'arrivées de personnes en quête de protection, les pouvoirs publics ont décidé de mettre à l'abri ces populations vulnérables par la création de plusieurs milliers de places d'hébergement supplémentaires et corrélativement par le recrutement de professionnels du secteur social, aux besoins de formation accrus. Dans le même temps, les règles de droit applicables aux ressortissants étrangers ont été profondément modifiées à la suite de l'adoption de la loi du 7 mars 2016 relative « au droit des étrangers en France »,

EN 2016

118

actions mises en œuvre en inter et en intra

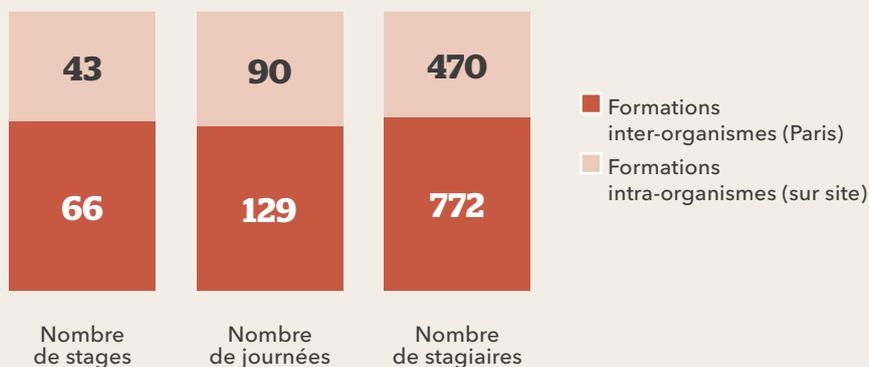
235

jours de formation réalisés

1 482

personnes formées (dont 57% externes à France terre d'asile)

FORMATIONS INTER ET INTRA-ORGANISMES



entrée en vigueur au 1^{er} novembre dernier. Cette réforme succède à celle du 29 juillet 2015 relative à l'asile, qui a trouvé sa pleine application en 2016.

Dès lors, il est essentiel que les professionnels bénéficient d'une formation continue de qualité leur permettant de s'approprier mettre en application dans leur pratique professionnelle, les principes de l'action sociale comme le corpus normatif applicable au public accompagné pour une prise en charge optimisée et centrée sur l'utilisateur. À cet effet, le centre de formation décline son offre de 74 actions dans le cadre de formations inter et intra-organismes. Alors que les premières se déroulent dans les locaux du siège à Paris selon un calendrier préétabli et réunissent des stagiaires d'organismes divers, les secondes sont mises en œuvre sur sites pour répondre aux besoins collectifs d'organismes commanditaires. En complément de cette activité, le centre est prestataire d'actions dans le cadre du plan de formation de France terre d'asile, mis en œuvre par le service des ressources humaines.

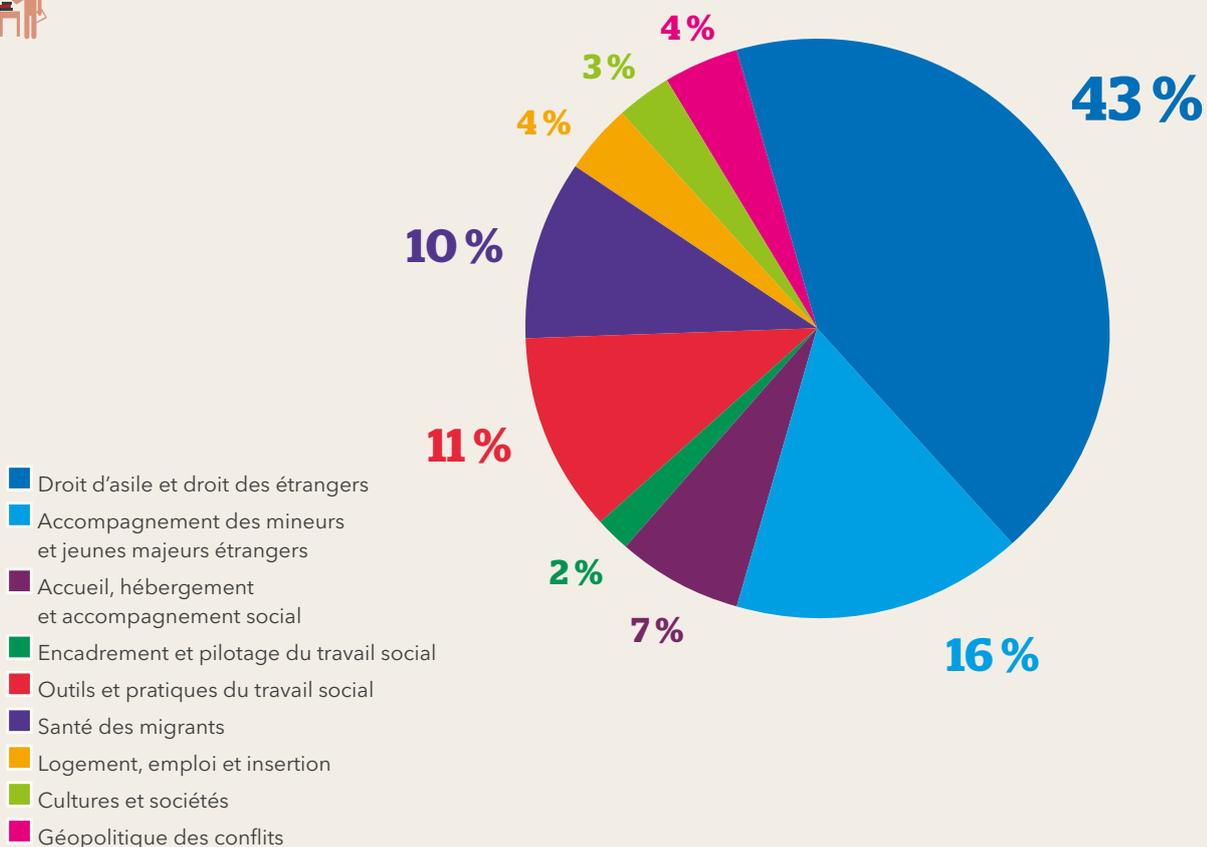
L'équipe pédagogique s'est efforcée d'enrichir cette année l'offre de formations avec de nouvelles actions relatives à la géopolitique du conflit syrien comme aux outils et pratiques du travail social. Dans ce temps de

réformes législatives d'ampleur (loi asile du 29 juillet 2015 et loi séjour du 7 mars 2016), l'ensemble des formations à caractère juridique - droit d'asile, droit des étrangers, droit des mineurs non accompagnés - ont été actualisées.

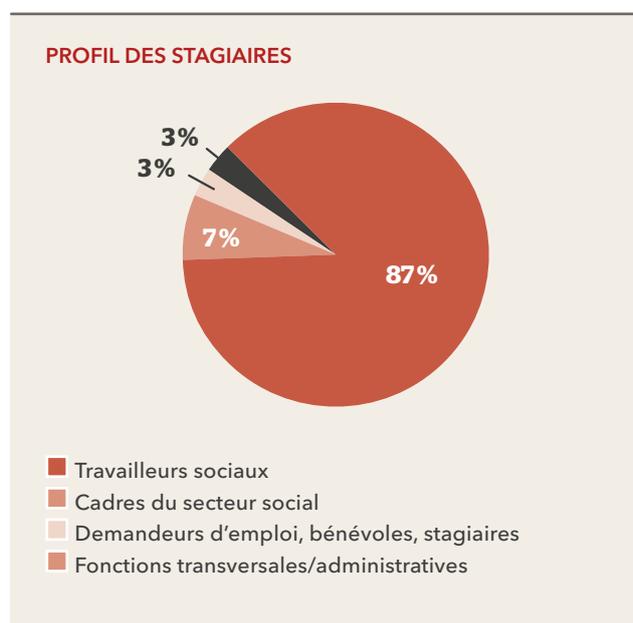
Le nombre de stagiaires a connu une forte augmentation de 40% par rapport à l'année 2015, qui peut s'expliquer par la notoriété accrue du centre de formation quant à la qualité et à la diversité de l'offre proposée mais également par le contexte précédemment décrit, d'augmentation du nombre de professionnels corrélatif au doublement de la capacité d'hébergement des demandeurs d'asile.

Près de 60% des stagiaires ont suivi des formations à caractère juridique (droit d'asile et au droit des étrangers et accompagnement des mineurs et des jeunes majeurs étrangers). 24% d'entre eux ont participé aux formations ayant trait au travail social (accueil, hébergement et accompagnement ; encadrement et pilotage, outils et pratiques ; logement, emploi et insertion). 10% des professionnels formés ont assisté aux formations relatives à la santé des migrants et 7% aux formations géopolitiques.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR THÉMATIQUES DE FORMATION



Concernant le profil des stagiaires, 87% d'entre eux sont des travailleurs sociaux et 7% d'entre eux sont des cadres.



année en sollicitant le centre de formation pour professionnaliser leurs équipes. Parallèlement, les organismes commanditaires ont continué à se diversifier, y compris géographiquement, avec des actions dispensées dans l'ensemble des régions de France.

Sur site, les formations à caractère juridique ont été les plus demandées, notamment celles sur « *les fondamentaux du droit des étrangers* » et celles relatives à « *l'aide à la constitution des dossiers Ofpra et CNDA* » ainsi que les formations portant « *sur la réforme du droit d'asile en pratique* ». Par ailleurs, les formations relatives à l'accompagnement des mineurs isolés étrangers restent demandées, notamment par les Conseils départementaux (Aisne, Essonne, Mayenne, Eure et Meurthe-et-Moselle), mais aussi au profit d'associations.

Enfin, le centre de formation a formé un groupe d'officiers de protection de l'Ofpra sur la prise en compte du genre dans la demande d'asile et a été choisi par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), Unifaf, pour dispenser un module de formation en droit des étrangers. ■

Formations inter-organismes

Les sessions organisées à Paris ont réuni 772 stagiaires dans le cadre d'actions d'une durée de 1 à 3 journées. Les stagiaires sont en grande majorité des femmes (83%), provenant d'une centaine d'organismes et travaillant sur l'ensemble du territoire français. Les travailleurs sociaux restent les plus représentés, avec une stabilisation du nombre de cadres et une légère diminution des participants occupant des fonctions transversales ou administratives.

Les actions de formations portant sur « *l'aide à la constitution des dossiers Ofpra niveau 1 et niveau 2* » ont été suivies par près de 20 % des stagiaires et celles relatives à « *la réforme du droit d'asile en pratique* » par près de 13 %, confirmant le besoin de formation en droit des professionnels du secteur social. La nécessaire prise en compte de la vulnérabilité de ce public spécifique explique que près de 12 % des personnes formées ont participé aux formations relatives aux « *psychotraumatismes chez les réfugiés* » et au fait de « *mener l'entretien de récit de vie avec un demandeur d'asile souffrant de psychotraumatisme* ». 6 % d'entre eux ont assisté à la formation relative à « *la prise en charge et l'accompagnement des mineurs isolés étrangers* ».

Formations intra-organismes

Les formations proposées dans le catalogue répondent souvent à des besoins collectifs et peuvent ainsi être dispensées en intra. En 2016, ce sont 43 actions qui ont été organisées dans ce cadre pour un total de 90 journées réunissant ainsi 470 stagiaires. De nombreux organismes renouvèlent leur confiance d'année en

Partie III

LES COMPTES
ANNUELS
2016



 Bilan au 31 décembre 2016 avant affectation du résultat en K€

| ACTIF | 2016 | | | Rappel 2015 |
|--|---------------|-----------------------------|---------------|---------------|
| | Valeur brute | Amortissements & provisions | Valeur nette | Valeur nette |
| ACTIF IMMOBILISÉ | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| Applications informatiques Siège | 315 | 306 | 9 | 25 |
| Sous-Total | 315 | 306 | 9 | 25 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | |
| Agencements Installations | 4 434 | 2 926 | 1 507 | 879 |
| Matériel de Transport | 2 043 | 1 387 | 656 | 370 |
| Mobilier Matériel de Bureau | 3 934 | 2 989 | 945 | 679 |
| Immobilisations corporelles en cours | | | 0 | 0 |
| Sous-Total | 10 411 | 7 303 | 3 108 | 1 927 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | | | | |
| Prêt | 9 | | 9 | 9 |
| Dépôt Garantie versé Siège | 30 | 0 | 30 | 30 |
| Dépôt Garantie versé Domiciliation | 17 | 0 | 17 | 17 |
| Dépôt Garantie versé D.P.H.R.S. | 197 | 13 | 185 | 93 |
| Dépôt Garantie versé Centres | 1 221 | 183 | 1 039 | 1 057 |
| Sous-Total | 1 466 | 195 | 1 271 | 1 206 |
| TOTAL I (note 3.1) | 12 200 | 7 804 | 4 396 | 3 158 |
| COMPTES DE LIAISON | | | | |
| TOTAL II | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| CRÉANCES D'EXPLOITATION | | | | |
| FER/Fami | 470 | 0 | 470 | 2 113 |
| Dases | 2 335 | 0 | 2 335 | 2 189 |
| CAF | 10 | 0 | 10 | 29 |
| Conseils généraux | 1 849 | 0 | 1 849 | 1 387 |
| Fournisseurs débiteurs | 6 | 0 | 6 | 0 |
| Formation professionnelle | 114 | 0 | 114 | 94 |
| Débiteurs divers | 2 525 | 52 | 2 474 | 1 163 |
| Créances (note n°3.2) | 7 309 | 52 | 7 257 | 6 975 |
| COMPTES FINANCIERS | | | | |
| Valeurs mobilières de placement (note n°3.3) | 123 | 0 | 123 | 126 |
| Disponibilités (note n°3.4) | 18 626 | 0 | 18 626 | 16 082 |
| Sous-Total | 18 749 | 0 | 18 749 | 16 208 |
| COMPTES DE RÉGULARISATIONS | | | | |
| Charges constatées d'avance (note n°3.5) | 733 | 0 | 733 | 357 |
| Sous-Total | 733 | 0 | 733 | 357 |
| TOTAL III | 26 791 | 52 | 26 740 | 23 540 |
| TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III) | 38 992 | 7 856 | 31 136 | 26 698 |

 Bilan au 31 décembre 2016 avant affectation du résultat en K€

| PASSIF | 2016 | Rappel 2015 |
|--|---------------|---------------|
| FONDS ASSOCIATIFS | | |
| FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE | | |
| Gestion propre | 1416 | 1273 |
| Résultat exercice | 132 | 168 |
| Sous-Total | 1 548 | 1 441 |
| FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE | | |
| Gestion contrôle | 6259 | 5554 |
| Résultat exercice | 3604 | 4267 |
| Sous-Total | 9 863 | 9 821 |
| REPORTS À NOUVEAU SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS | | |
| Centres France terre d'asile | 4788 | 2759 |
| Sous-Total | 4 788 | 2 759 |
| SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| Subventions équipement | 5 | 13 |
| Sous-Total | 5 | 13 |
| PROVISIONS RÉGLEMENTÉES | | |
| Provisions pour renouvellement des immobilisations | 569 | 237 |
| Sous-Total | 569 | 237 |
| TOTAL I (note 3.6) | 16 773 | 14 271 |
| COMPTES DE LIAISON | | |
| TOTAL II | 0 | 0 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (note n°3.7) | 3 832 | 2 684 |
| FONDS DÉDIÉS (note n°3.8) | 998 | 2 025 |
| TOTAL III | 4 830 | 4 710 |
| DETTES (note n°3.9) | | |
| Emprunts et dettes financières divers | 26 | 30 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 3 561 | 2 812 |
| Frais de personnel et comptes rattachés | 3 440 | 2 437 |
| Charges fiscales & sociales à payer | 1 910 | 1 828 |
| Créditeurs divers | 424 | 459 |
| Charges à payer | 126 | 119 |
| Sous-Total | 9 486 | 7 685 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | | |
| Produits constatés d'avance (note n°3.10) | 46 | 33 |
| Sous-Total | 46 | 33 |
| TOTAL IV | 9 532 | 7 718 |
| TOTAL DU PASSIF (I + II + III+IV) | 31 136 | 26 698 |

 Compte de résultat 2016 en K€

| RÉCAPITULATION FRANCE TERRE D'ASILE | Réalisé | | Exercice Précédent | Exercice Précédent (proforma) |
|--|---------|---------------|--------------------|----------------------------------|
| | Détail | Groupé | | |
| I - PRODUITS D'EXPLOITATION | | | | |
| 70-PRODUITS/VENTES/PRESTATIONS | | 487 | 576 | |
| 70610-Prestations Formation | | | | |
| 70612-Prestations Formation Intra | 117 | | 94 | |
| 70613-Prestations Formation Inter France terre d'asile | | | 38 | |
| 70614-Prestations Formation Inter Autres | 101 | | 77 | |
| 70620-Prestations Autres | 0 | | 2 | |
| 70820-Remboursements AMS | -22 | | 260 | |
| 70830-Remboursements DIVERS | 210 | | 17 | |
| 70880-Ventes Publications France terre d'asile | | | 0 | |
| 70881-Dons, Adhésions/Cotisations/Abonnements | 61 | | 73 | |
| 70882-Adhésions/Cotisations/Abonnement | 18 | | 14 | |
| 70883-Produits annexes | 1 | | | |
| 73-DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION | | 49 378 | 33 863 | |
| 73218-Dotation Globale de Fonctionnement | 49 378 | | 33 863 | |
| 74-SUBVENTIONS-PARTICIPATIONS | | 19 355 | 27 541 | |
| 74730-Participations Loyers | 645 | | 644 | |
| 74731-Participations Loyers ALT | 43 | | 37 | |
| 74735-Participations Diverses | 57 | | 366 | |
| 74741-Participations Animations | 5 | | 6 | |
| 74742-Participations Scolarités | 10 | | 7 | |
| 74744-Participations Laverie | 3 | | 5 | |
| 74745-Participations Cantine | 6 | | 12 | |
| 74750-Avantages Nature | 31 | | 31 | |
| 74780-Subventions Autres | 2 465 | | 6 576 | |
| 74781-Subventions DDCCS | 12 013 | | 11 716 | |
| 74782-Subventions CG | 153 | | 5 427 | |
| 74783-Subventions CAF | 123 | | 199 | |
| 74784-Subventions FER | 590 | | 1 118 | |
| 74785-Subventions FSE | | | 17 | |
| 74786-Subventions OFII | 3 212 | | 1 378 | |
| 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | | 640 | 348 | |
| 75800-Remboursements SS | 131 | | 8 | |
| 75800-Différences de réglemets | 0 | | 1 | |
| 75810-Compléments Prévoyance | 285 | | 196 | |
| 75850-Emplois Aidés/Rembt Salaires | 223 | | 144 | |
| 77880-EXCÉDENT AFFECTÉ GESTION | 2 280 | 2 280 | 2 016 | |
| 78-REPRISE DE PROVISIONS | | 2 356 | 1 168 | |
| 78150-Reprise Amortissements et Provisions | 2 306 | | 1 123 | |
| 78170-Reprise Provisions Créances douteuses | 50 | | 45 | |
| 78720-Reprise Provisions Règlementées | | | | |
| 78721-Reprise Provisions Autres | | | | |
| 79-TRANSFERTS DE CHARGES | | 243 | 233 | |
| 79100-Transfert de charges | 243 | | 233 | |
| TOTAL I | | 74 737 | 65 745 | |
| II - CHARGES D'EXPLOITATION | | | | |
| 60-ACHATS | | 2 130 | 1 727 | |
| 60611-Eau | 82 | | 102 | |
| 60612-EDF GDF | 396 | | 342 | |
| 60613-Chauffage (Fuel) | 48 | | 24 | |
| 60622-Produits d'Entretien | 66 | | 71 | |
| 60624-Fournitures de Bureau | 315 | | 259 | |
| 60626-Matériel Hôtelier | 1 032 | | 802 | |
| 60630-Alimentation | 1 | | 1 | |
| 60660-Fournitures Médicales | 18 | | 16 | |
| 60680-Petit Matériel | 174 | | 109 | |
| 61-SERVICES EXTÉRIEURS | | 23 867 | 20 381 | |
| 61180-Hébergement Usagers | 6 817 | | 5 707 | |
| 61300-Locations Immobilières | 15 330 | | 13 193 | |
| 61550-Location de matériels et équipements | 10 | | 8 | |
| 61550-Entretien Réparation Matériel | 599 | | 465 | |

 Compte de résultat 2016 en K€

| RÉCAPITULATION FRANCE TERRE D'ASILE | Réalisé | | Exercice Précédent | Exercice Précédent (proforma) |
|--|---------|---------------|--------------------|-------------------------------|
| | Détail | Groupé | | |
| 61560-Contrats de maintenance | 853 | | 744 | |
| 61650-Assurances RC | 53 | | 55 | |
| 61660-Assurances Matériels | 88 | | 74 | |
| 61680-Assurances Multirisques | 34 | | 38 | |
| 61700-Études et recherches | 0 | | | |
| 61820-Documentations | 43 | | 42 | |
| 61840-Cotisations | 12 | | 16 | |
| 61850-Frais de Colloque, Séminaires, Conférences | 27 | | 39 | |
| 62-AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS | | 7 245 | 4 989 | |
| 62110-Personnel Intérimaire | 219 | | 36 | |
| 62180-Autres personnels extérieurs | 3 | | | |
| 62210-Frais de recrutement | 7 | | 0 | |
| 62260-Honoraires | 282 | | 296 | |
| 62261-Interprétariat | 702 | | 600 | |
| 62280-Divers partenaires | 113 | | 15 | |
| 62281-Formations Complémentaires | 9 | | 22 | |
| 62283-Prestations Médicales | 93 | | 82 | |
| 62284-Prestations Autres | 319 | | 72 | |
| 62285-Formation PAUF | 143 | | 137 | |
| 62286-Formation CIF | | | | |
| 62300-Publicité Relations Publiques | 63 | | 12 | |
| 62370-Publications France terre d'asile | 0 | | 0 | |
| 62371-Impressions | 31 | | 62 | |
| 62380-Dons Etrennes | 1 | | 9 | |
| 62420-Transports Usagers | 877 | | 651 | |
| 62480-Transports Divers | 19 | | 6 | |
| 62510-Frais de Dplct Personnel | 308 | | 229 | |
| 62512-Frais de Dplct Intervenants | 24 | | 32 | |
| 62512-Déplacements Administrateurs | 0 | | 1 | |
| 62550-Frais de Déménagement | 31 | | 16 | |
| 62570-Frais de Réceptions | 33 | | 36 | |
| 62611-Frais de Timbres | 182 | | 142 | |
| 62621-Frais de Téléphone | 296 | | 221 | |
| 62622-Frais Internet | 79 | | 72 | |
| 62700-Services Bancaires | 15 | | 13 | |
| 62815-Prestations de Blanchissage | 32 | | 29 | |
| 62820-Cantines Scolaires, Prestations Alimentaires | 1 567 | | 907 | |
| 62830-Nettoyage des Locaux | 404 | | 347 | |
| 62840-Prestations informatiques ext. | 0 | | | |
| 62880-Autres prestations : gardiennage | 1 391 | | 945 | |
| 63-IMPÔTS ET ASSIMILÉS | | 2 701 | 2 223 | |
| 63110-Taxe sur Salaires | 1 471 | | 1 255 | |
| 63310-Versement Transport | 302 | | 251 | |
| 63330-Formation Professionnelle | 439 | | 366 | |
| 63340-Effort Construction | 77 | | 66 | |
| 63350-Taxe Prévoyance | | | | |
| 63512-Taxes Foncières | 220 | | 203 | |
| 63513-Taxe Habitation | 3 | | 7 | |
| 63513-Taxe Ordures Ménagères | 11 | | 16 | |
| 63513-Taxe sur les Bureaux | 47 | | 50 | |
| 63580-Autres Impôts | 130 | | 9 | |
| 64-FRAIS DE PERSONNEL | | 27 567 | 22 057 | |
| 64110-Rémunération Personnel Permanent | 18 115 | | 15 092 | |
| 64118-Gratification Stagiaire | 84 | | 55 | |
| 64140-Indemnités départ retraite | 46 | | 5 | |
| 64280-Rémunération Personnel Médical | 22 | | 22 | |
| 64510-Urssaf | 4 107 | | 3 481 | |
| 64512-Mutuelle | 101 | | 81 | |
| 64513-CGIC | 92 | | 75 | |
| 64514-Pôle Emploi | 756 | | 643 | |
| 64518-CPM | 1 786 | | 1 461 | |

 Compte de résultat 2016 en K€

| RÉCAPITULATION FRANCE TERRE D'ASILE | Réalisé | | Exercice Précédent | Exercice Précédent (proforma) |
|---|---------|---------------|--------------------|-------------------------------|
| | Détail | Groupé | | |
| 64750-Médecine du Travail | 87 | | 68 | |
| 64760-Tickets Restaurant | 793 | | 636 | |
| 64780-Frais Transport C.O. | 169 | | 149 | |
| 64784-Euvres Sociales Comité Entreprise | 236 | | 192 | |
| 64850-Indemnités Licenciement | 199 | | 105 | |
| 64880-Autres Charges Diverses | 0 | | 0 | |
| 64881-Provisions pour Personnel | 37 | | 0 | |
| 64882-Frais Volontaires | 0 | | 0 | |
| 64883-Congés Payés | 935 | | -9 | |
| 65-VIE SOCIALE | | 3 302 | 6 218 | |
| 65400-Pertes sur Créances Irrécouvrables | 797 | | 23 | |
| 65800-Charges Diverses | 12 | | 14 | |
| 65810-Frais de Culte et d'inhumation | 1 | | 8 | |
| 65820-Allocations Mensuelles de Subsistance (AMS) | 2 | | 4 181 | |
| 65820-Tickets Services - Chèques Service | 1 348 | | 1 159 | |
| 65820-Aides exceptionnelles | 370 | | 166 | |
| 65881-Frais Administratifs | 93 | | 49 | |
| 65882-Frais Vestiaire | 215 | | 182 | |
| 65883-Frais Classe, Fournitures Scolaires | 126 | | 115 | |
| 65884-Animation Vie du Centre | 333 | | 268 | |
| 65885-Activités extra-scolaires | 5 | | 4 | |
| 65886-Bourses d'étude | | | 50 | |
| 67800-REPRISE DÉFICIT | 439 | 439 | 806 | |
| 68-DOTATIONS | | 4 792 | 2 230 | |
| 68110-Dotations aux Amortissements | 924 | | 608 | |
| 68150-Dotations aux Provisions | 3 834 | | 1 608 | |
| 68174-Dotations Dépréciation Créances | 34 | | 15 | |
| 68650-Dotations Risques et Charges | | | | |
| TOTAL II | | 72 042 | 60 631 | |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | | 2 696 | 5 114 | |
| III - PRODUITS FINANCIERS | | | | |
| 76-PRODUITS FINANCIERS | | | | |
| 76200-Produits Financiers | 37 | | 51 | |
| 76600-Gains de Change | | | 0 | |
| TOTAL III | | 37 | 51 | |
| IV - CHARGES FINANCIÈRES | | | | |
| 66-FRAIS FINANCIERS | | | | |
| 66600-Pertes de Change | 7 | | 4 | |
| 66800-Autres Charges Financières | | | | |
| TOTAL IV | | 7 | 4 | |
| RÉSULTAT FINANCIER (III-IV) | | 31 | 47 | |
| RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV) | | 2 726 | 5 161 | |
| V - PRODUITS EXCEPTIONNELS | | | | |
| 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS | | | | |
| 77100-Produits Exceptionnels | 87 | | 65 | |
| 77520-Cession d'Eléments d'Actif | 10 | | 11 | |
| 77700-Quote Part Subventions/Résultat | 13 | | 19 | |
| TOTAL V | | 110 | 95 | |
| VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | | |
| 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | | |
| 67100-Charges Exceptionnelles | 61 | | 150 | |
| 67520-V.N.C. Immobilisations | 17 | | 12 | |
| TOTAL VI | | 79 | 162 | |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) | | 31 | -67 | |
| TOTAL DES PRODUITS (I + III + V) | | 74 885 | 65 890 | |
| TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI) | | 72 127 | 60 797 | |
| SOLDE INTERMÉDIAIRE | | 2 758 | 5 094 | |
| 78-REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES | | 1 876 | 1 242 | |
| 68-ENGAGEMENTS À RÉALISER | | 888 | 1 890 | |
| 69-IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES | | 10 | 11 | |
| RÉSULTAT (Excédent ou Déficit) | | 3 736 | 4 435 | |

 Compte de résultat 2016 en K€

| RÉCAPITULATION FRANCE TERRE D'ASILE | Réalisé | Exercice Précédent | Exercice Précédent (proforma) |
|--|---------------|--------------------|-------------------------------|
| I - PRODUITS D'EXPLOITATION | 74 737 | 65 895 | |
| II - CHARGES D'EXPLOITATION | 72 042 | 60 782 | |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | 2 696 | 5 114 | |
| III - PRODUITS FINANCIERS | 37 | 51 | |
| IV - CHARGES FINANCIÈRES | 7 | 4 | |
| RÉSULTAT FINANCIER (III-IV) | 31 | 47 | |
| RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV) | 5 161 | 5 161 | |
| V - PRODUITS EXCEPTIONNELS | 110 | 95 | |
| VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES | 79 | 162 | |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) | 31 | -67 | |
| TOTAL DES PRODUITS I + III + V | 74 885 | 66 041 | |
| TOTAL DES CHARGES II + IV + VI | 72 127 | 60 947 | |
| SOLDE INTERMÉDIAIRE | 2 758 | 5 094 | |
| REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES | 1 876 | 1 242 | |
| ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES | 888 | 1 890 | |
| IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES | 10 | 11 | |
| RÉSULTAT (Excédent ou déficit) | 3 736 | 4 435 | |

ANNEXES AU BILAN

| | | | |
|--|-----------|---|-----------|
| 1. RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES 2016 | 55 | 4.8 Fonds dédiés | 65 |
| 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS | 61 | 4.9 Dettes | 65 |
| 2.1 Hypothèses de base | 61 | 4.10 Produits constatés d'avance | 65 |
| 2.2 Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels | 61 | 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT | 66 |
| 2.3 Méthode des coûts historiques | 61 | 5.1 Analyse des principales subventions et dotations | 66 |
| 2.4 Immobilisations | 61 | 5.2 Analyse des frais de gestion | 66 |
| 2.5 Créances d'exploitation | 61 | 5.3 Résultat exceptionnel | 66 |
| 2.6 Valeurs mobilières de placement | 61 | 6. AUTRES INFORMATIONS | 66 |
| 2.7 Fonds associatifs | 61 | 6.1 Produits à recevoir | 66 |
| 2.8 Provisions pour risques et charges | 61 | 6.2 Effectif au 31 décembre | 66 |
| 2.9 Fonds dédiés | 61 | 6.3 Crédit bail | 66 |
| 3. COMPARAISON DU RÉSULTAT ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS | 62 | 6.4 Autres engagements hors bilan | 66 |
| 4. NOTES SUR LE BILAN | 63 | 6.5 Événements postérieurs à la clôture | 67 |
| 4.1 Tableau de variation des immobilisations et des amortissements | 63 | 6.6 Information relative à la rémunération des dirigeants | 67 |
| 4.2 Créances d'exploitation | 63 | 6.7 Honoraires du commissaire aux comptes | 67 |
| 4.3 Valeurs mobilières de placement | 64 | 7. DÉTAILS DES RÉSULTATS | 67 |
| 4.4 Disponibilités | 64 | 7.1 Compte de résultat | 67 |
| 4.5 Charges constatées d'avance | 64 | 7.2 Activités contrôlées | 68 |
| 4.6 Fonds associatifs, reports à nouveau et résultats exercice | 64 | 7.3 Activités gestion propre | 68 |
| 4.7 Provisions pour risques et charges | 65 | 7.4 Projets européens | 69 |
| | | 8. LEXIQUE | 69 |

1. Rapport financier sur les comptes 2016

Analyse du compte de résultat 2016

Les produits d'exploitation

L'évolution 2016 se caractérise principalement par le financement des nouveaux dispositifs et extensions obtenus en 2016 et l'effet année pleine des extensions et centres ouverts en 2015.

L'ensemble des produits d'exploitation représente un montant global de 74 737 K€ en hausse de 8 992 K€ par rapport à 2015, soit une progression de 13,7 %.

La dotation globale de fonctionnement, constituée par les dotations aux établissements Cada et les dotations aux établissements mineurs de 49 378 K€, est en hausse de 45,8 %. Cette hausse s'explique outre par la création de nouveaux établissements en 2016, le changement de financements sur certains nos dispositifs mineurs (Paris), l'ouverture d'extensions Cada et la création de nouveaux établissements en 2015 (Avranches et Lourdes), qui sont en année d'activité complète pour 2016.

Le montant des subventions et participations a fortement baissé de 29,7 % en 2016, pour s'établir à 19 355K€.

Cette évolution, entre la dotation globale de financement et les subventions/participations, démontre la pérennisation croissante de nos différents dispositifs.

En cumul, les comptes de dotations et de subventions ont augmenté de 12 % entre 2016 et 2015.

Les produits d'exploitation incluent également la reprise des provisions pour un montant 2 356 K€ ainsi que les excédents de résultats antérieurs pour 2 280 K€.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation représentent un montant global de 72 042 K€, soit 18,8 % d'augmentation par rapport à 2015.

Sur cette hausse, les achats et services extérieurs augmentent de 22,6 % (6 143 K€)

Le compte de rémunération du personnel augmente de 24,9 % résultant en partie des évolutions d'effectifs liées au développement des extensions de places de Cada et aux ouvertures d'établissements (+152 salariés « équivalent temps plein », soit 24,6 %).

À noter également, la forte baisse de 46,9 % du poste «Vie sociale» qui enregistre essentiellement l'arrêt des versements de l'allocation mensuelle de subsistance (AMS) des demandeurs d'asile. En effet, malgré l'augmentation de l'activité Asile, la fin de la gestion de l'AMS a été effective depuis le 31 octobre 2015.

Les charges d'exploitation incluent les dotations aux amortissements des immobilisations pour 924 K€ et les dotations aux provisions pour risques et charges de 3 834 K€.

Les produits financiers et les charges financières

Les produits financiers représentent un montant de 37 K€ (en baisse par rapport à 2015 consécutifs à la poursuite de la baisse des taux d'intérêts). Les charges financières sont non significatives et ne représentent que 7 K€.

Les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles

Les produits exceptionnels s'élèvent à 110 K€ pour des charges exceptionnelles d'un montant de 79 K€. Le résultat exceptionnel est de 31 K€.

Les fonds dédiés

Les fonds reçus en 2015 ont été utilisés pour un montant de 1 876 K€ en 2016, complétant le financement de l'exercice.

Les fonds reçus en 2016 et non encore utilisés sur 2016, représentent un montant de 888 K€.

La contribution des fonds dédiés au résultat de l'exercice est donc de 987 K€.

Le résultat global de l'exercice

Le résultat global de l'exercice 2016 est de 3736 K€ en baisse de 699 K€ par rapport à 2015 (4 435 K€).

Analyse financière des activités de l'association

Les activités opérationnelles

L'activité opérationnelle de France terre d'asile se répartit entre six grandes activités :

- **L'asile** qui regroupe l'accueil, l'information, l'hébergement des demandeurs d'asile en Cada (centres d'accueil pour demandeurs d'asile);
- **L'urgence** avec l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile et les plateformes de premier accueil;
- L'accueil et l'accompagnement des **Mineurs** isolés étrangers (MIE);
- **L'intégration** des réfugiés et des migrants par l'emploi et le logement;

- L'activité **Internationale** avec plusieurs projets européens, une implantation en Tunisie et un partenariat avec la Grande-Bretagne sur l'aide aux victimes de traite;
- Les activités en **gestion propre**, telles que la formation, le service d'aide aux étrangers retenus dans les centres de rétention administratifs (CRA) ou les contributions spontanées. L'association ne fait pas appel à la générosité publique.

L'ensemble des services d'administration est regroupé dans l'activité **Siège** qui sera analysée séparément.

L'analyse des activités est faite sur les produits (voir tableau et graphique en annexe)

La répartition des activités opérationnelles en termes de produits

L'ensemble des activités opérationnelles de France terre d'asile a représenté en 2016, un total tous produits confondus de 77 609 K€ (hors écritures de consolidation/inter facturation et Siège), soit une augmentation de 14,3 % par rapport à 2015. Les trois activités principales : Asile, Mineurs et Intégration, ont représenté 95,15 % de l'activité opérationnelle, soit une légère baisse de près de 1 %.

L'activité Asile représente 42,53 % de l'ensemble, activité qui compte pour 33 007 K€, s'est développée en 2016, avec la création d'un centre de 90 places à Limoux dans le département de l'Aude et en Charente à Angoulême et Cognac pour 140 places ainsi que par la création de 335 places par extensions. Le nombre de places d'accueil en Cada est ainsi passé à 4 522 en 2016.

L'activité Urgence avec 16,87 % de l'ensemble, compte pour 13 097 K€ de produits, résulte d'une scission de l'activité Asile. Activité qui a extrêmement évolué en 2016 avec la création de CAO (Gap, Chaumont, Angers, Laval, Aurillac), d'un dispositif de maraude à Paris, de la reprise de la Pada de Calais et de la création de Pada à Bordeaux, Évreux et Toulon.

L'activité Mineurs isolés étrangers (MIE) a fortement progressé en 2016 avec un montant de produits de 19 386 K€, soit une augmentation de 23,4 % par rapport à 2015 (faisant suite à une hausse + 26,45 % entre 2015 et 2014). L'activité Mineurs représente désormais 24,98 % de l'ensemble de l'activité de l'association (23,12 % en 2015). Plusieurs dispositifs MIE ont ouvert en 2016 : Archereau (Paris 19^{ème}), Liévin (extension Saint-Omer (Pas-de-Calais), le Dmau (Paris), le Caomie de Gap (Hautes-Alpes) et le projet britannique de réunification familiale.

L'activité Intégration est en hausse en 2016. Avec un montant de produits de 8 356 K€, elle est en augmentation de 5 % sur l'exercice précédent mais la part que l'activité représente au niveau global est en baisse. En

effet, elle est désormais de 10,7 % de l'ensemble des activités (11,7 % en 2015).

Les activités en gestion propre représentaient 2,19 % de l'ensemble en 2015 avec une hausse à 3,26 % pour 2016. Il s'agit essentiellement de l'activité dans les centres de rétention administrative (CRA), de l'activité de formation interne et externe et des recettes propres de l'association.

L'activité Internationale incluant l'action qui se développe en Tunisie et les projets européens, représente 1,59 % de l'ensemble de l'activité soit -0,10 % par rapport à 2015. Cette activité augmentera en 2017 avec la mise en place du projet Recolteha.

Les résultats d'exploitation des activités opérationnelles

L'activité **Asile** est le principal contributeur au résultat avec un montant de 2 844 K€. Les extensions en nombre de places d'accueil et ouverture d'établissements, ont eu un effet bénéfique comme en 2015, sur l'équilibre budgétaire des centres concernés.

L'activité **Urgence** (gestion propre et contrôlée) contribue pour 1 063 K€ au résultat. Ce résultat exceptionnel tient pour partie à des excédents 2015 en attente d'affectation.

L'activité **Mineurs** dégage un résultat d'exploitation de 665 K€ qui a pour origine principale l'ouverture de nouvelles structures ainsi qu'une suractivité de certains dispositifs (Peomie Caen, Daomie Amiens...)

L'activité **Intégration** avec un excédent de 66 K€.

Le total cumulé de ces activités en gestion contrôlée hors Siège et Urgence (Part 2016 gestion propre), est de 4 804 K€.

L'activité fonctionnelle Siège

Le Siège de France terre d'asile est l'organe de gestion administrative de l'ensemble des activités opérationnelles et de gestion centralisée de l'association.

Depuis l'exercice 2013 pour se conformer aux dispositions de l'article R.314-94 du code de l'action sociale et des familles, les charges d'exploitation du Siège sont réparties entre celles consacrées aux activités couvertes par les recettes issues de la tarification et celles consacrées aux activités subventionnées en gestion propre. Un ajustement des clés de répartition est effectué chaque année.

Le financement par les différents centres d'activité (redevance frais de siège) a augmenté en 2016 pour s'établir à 3 470 K€ (+8,9 %) malgré la baisse du taux de frais de Siège de 5,9 % à 5,24 % du fait de la hausse des dispositifs gérés.

Le résultat global s'établit à 116 K€ en légère baisse par rapport à celui de l'an passé.

Activités en gestion propre

L'ensemble des activités en gestion propre hors Siège et marché public Pada, affiche des produits de 1 713 K€ (dont 369 K€ de reprise sur provisions et amortissements) en hausse de 14,9 % (1 490 K€ en 2015) portée en partie par le développement du service formation.

L'ensemble des charges est de 1 533 K€ (dont 302 K€ de dotations aux provisions et amortissements).

Le résultat de la gestion propre hors Siège est de 132 K€ contre 151 K€ en 2015.

En résumé

(voir tableau compte de résultat 2016)

Dans cette analyse, l'activité du Siège est incluse et répartie entre la gestion propre et la gestion contrôlée.

En termes de produits, les activités contrôlées y compris l'activité Siège en gestion contrôlée, représentent 95,4 % de l'ensemble de l'activité.

Les activités en gestion propre représentent 3,09 % de l'ensemble des activités.

L'activité Internationale représente 1,51 % de l'ensemble.

La répartition du résultat de l'exercice entre activités contrôlées et activités en gestion propre est la suivante :

- 4 804 K€ pour les activités sous contrôle de tiers financeurs,
- 132 K€ pour les activités en gestion propre,

Il faut y ajouter :

- -1 211 K€ pour les opérations de consolidation,
- 11 K€ pour l'activité Internationale.

Analyse du bilan au 31 décembre 2016

À l'actif

Les immobilisations corporelles nettes ont augmenté de 61 % (+1 181 K€). Cette augmentation résulte des acquisitions de l'exercice pour un montant de 2 120 K€. Il s'agit principalement des équipements supplémentaires et d'un renouvellement du parc automobile.

La trésorerie est en hausse de 2 541 K€ à 18,7 M€. Le plus bas de la trésorerie qui est restée positive toute l'année, intervient aux mois de juin et juillet.

Au passif

Les fonds associatifs

Les fonds associatifs avec droit de reprise et les reports à nouveau sont constitués des résultats des activités contrôlées provenant pour l'essentiel des deux années antérieures à l'exercice clos. Ces fonds sont conservés dans l'association dans l'attente des contrôles et des

décisions d'affectation des financeurs. Ils sont, pour l'essentiel, réaffectés au financement des activités de l'association.

Les fonds propres ont intégré les résultats de l'activité propre de l'association en 2015. Ils s'établissent à 1 548 K€ si l'on prend en compte les résultats de l'activité propre de 2016. Cela ne représente que 8 à 9 jours d'exploitation de l'association.

Les fonds associatifs globaux (hors fonds propres) avant intégration des résultats de l'exercice sont en augmentation de 33 % à 11 047 K€, soit 2 mois d'exploitation.

À noter

- ✦ L'encaissement de déficits à la clôture de dispositifs pour un montant de 387 K€
 - ✦ La prise en compte dans les fonds associatifs sous forme de pertes, de dépenses contestées par les financeurs pour un montant de 304 K€.
- L'association n'abandonne pas pour autant les recours auprès des organismes concernés.

Les provisions

Le montant des provisions pour risque continue son augmentation en 2016 et s'établit à 3 832 K€, soit 42,78 % d'évolution au 31 décembre 2016. Ces provisions sont constituées, à hauteur de 11 %, des couvertures de risques liés au financement des Fonds asile migration intégration (Fami), soit un montant de 407 K€. Les contrôles 2014-2015 ayant commencé, les exigences demandées par ces financeurs et incertitudes rendent ces financements complexes et incertains pour notre association.

Pour illustrer ces difficultés, notons que la créance sur le Fami au 31 décembre 2016 est de 1 464 K€ hors acompte projet Faar.

La provision pour risques sur les baux des logements des demandeurs d'asile et des réfugiés a été réajustée à la hausse pour atteindre 832 K€ à la suite du renforcement du suivi des dépôts de garantie et d'une réévaluation du montant de régularisation des charges.

Les autres provisions concernent les risques liés au non renouvellement éventuel des financements de certains établissements (risques de licenciements) ainsi que la couverture des engagements d'indemnités pour les départs en retraite et la couverture des litiges en cours avec le personnel.

Les fonds dédiés

Les ressources affectées à des projets définis mais non utilisées à fin 2016, sont inscrites au compte des fonds dédiés. En fin d'exercice elles représentent un montant de 998 K€ dont l'essentiel sera utilisé durant l'exercice 2017.

Pendant l'exercice 2016, un montant de 1 876 K€ a été consommé sur les fonds « stockés » fin 2015 alors qu'un montant de 888 K€ a été mis en réserve pendant cet exercice.

Perspectives

Nous avons envisagé une pause de nos activités en 2016. L'actualité nous a cependant conduits à une forte progression de celles-ci. Les équipes y ont fait front au prix de gros efforts qui nous conduiront sans doute à une augmentation raisonnablement leur moyen car la pression à la baisse sur les prix de journée avec des conséquences sur le financement du siège, poumon régulateur du fonctionnement de l'ensemble de l'organisation se poursuit.

Comme en 2015, nos équilibres et nos indicateurs économiques sont satisfaisants, notre trésorerie, pour la seconde année consécutive a été positive tout au long de l'exercice. Cela dit, n'oublions pas que nous dépendons quasi exclusivement de financements publics, que notre haut de bilan, contrepartie du financement de nos investissements, est largement constitué par des fonds qui ne nous appartiennent pas. Par ailleurs, le contexte général sur tout ce qui touche aux migrations et à l'asile fait toujours l'objet de vifs débats tant dans les milieux politiques que dans l'ensemble de la société. Cela doit donc nous confirmer dans notre volonté de prudence et de rigueur dans la gestion.

Notre priorité devrait donc être de consolider les dispositifs existants, sans évidemment s'interdire de répondre aux opportunités qui pourraient se présenter.

Comme nous l'écrivions l'année dernière, le dispositif d'accueil des migrants et réfugiés, malgré ses extensions successives, reste sous-dimensionné par rapport aux besoins, qui ont fortement cru suite aux conflits du Moyen-Orient. Une nouvelle extension de ses capacités serait donc justifiée. Devons-nous y participer si tel est le cas ? C'est bien sûr notre mission, notre raison d'être. Mais encore faut-il que le financement de nos moyens d'action et d'organisation soit suffisant pour ne pas mettre notre association en danger.

Affectation des résultats

Utilisation des résultats sous contrôle des tiers financeurs

Sur un résultat global consolidé d'un montant de 3 736 K€, la part provenant des activités contrôlées s'élève à 3 604 K€. Les organismes financeurs décideront de l'utilisation de ces fonds que l'on peut considérer en dépôt dans l'association pour le financement de ces activités.

Affectation des résultats des activités propres

Les activités propres de l'association ont généré un excédent d'exploitation de 132 K€. L'assemblée générale de l'association décidera de l'affectation de ces résultats.

Annexes au rapport financier

Présentation du compte de résultat 2016 sous 3 aspects

ASPECT 1 PRÉSENTATION DE L'EXPLOITATION EN K€

| | | 2016 | 2015 proforma | 2016 vs 2015 | | |
|-------------------------------------|-------------------------|--------------|---------------|--------------|-------------|-----------------|
| Produits d'exploitation | | 74 737 | 65 895 | 8 842 | 13,42 % | |
| Charges d'exploitation | | 72 042 | 60 782 | 2 674 | 18,53 % | |
| Résultat brut d'exploitation | | 2 696 | 5 114 | -2 418 | -47,28 % | |
| Résultat financier | | | 31 | 47 | -16 | -34,04 % |
| | Produits financiers | 37 | | 51 | | |
| | Charges financières | 7 | | 4 | | |
| Résultat exceptionnel | | | 31 | -67 | 98 | -146,27 % |
| | Produits exceptionnels | 110 | | 95 | | |
| | Charges exceptionnelles | 79 | | 162 | -162 | |
| Fonds dédiés | | | 988 | -648 | 1 636 | -252,47 % |
| | Report des ressources | 1 876 | | 1 242 | | |
| | Engagements à réaliser | 888 | | 1 890 | -1 890 | |
| Résultat global | | | 3 746 | 4 446 | -700 | -15,74 % |
| Impôt sur placements financiers | | | 10 | 11 | | |
| RÉSULTAT GLOBAL APRÈS IMPÔT | | | 3 736 | 4 435 | -699 | -15,76 % |

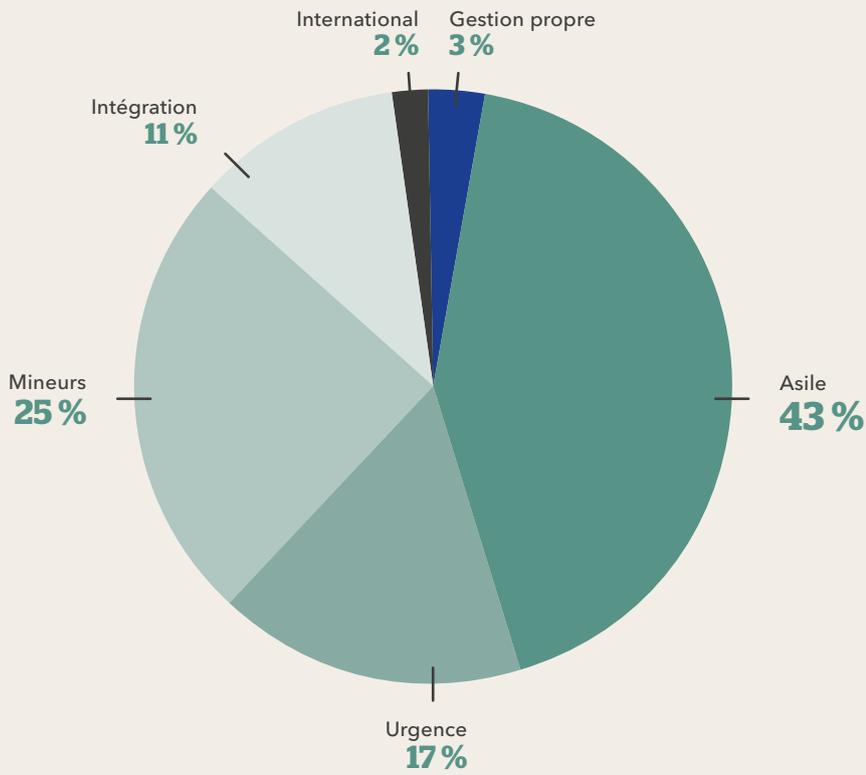
ASPECT 2 PRÉSENTATION PAR ACTIVITÉ EN K€

| Activités | Produits | % | Charges | Résultat |
|---------------------------------------|---------------|-----------------|---------------|--------------|
| Asile | 33 007 | 42,53 % | 30 162 | 2 845 |
| Urgence | 13 097 | 16,87 % | 12 034 | 1 063 |
| Mineurs | 19 386 | 24,98 % | 18 721 | 665 |
| Intégration | 8 356 | 10,77 % | 8 290 | 66 |
| International | 1 235 | 1,59 % | 1 224 | 11 |
| Gestion propre | 2 529 | 3,26 % | 2 348 | 181 |
| TOTAL DES ACTIVITÉS HORS SIÈGE | 77 609 | 100,00 % | 72 778 | 4 831 |
| Siège en gestion contrôlée (L312-1) | 4 303 | | 4 187 | 116 |
| Siège en gestion propre | 0 | | 0 | 0 |
| TOTAL DES ACTIVITÉS AVEC SIÈGE | 81 912 | | 76 965 | 4 947 |
| Consolidation | -1 366 | | -155 | -1 211 |
| Interfacturation | -3 720 | | -3 720 | 0 |
| TOTAL APRÈS CONSOLIDATION | 76 826 | | 73 090 | 3 736 |

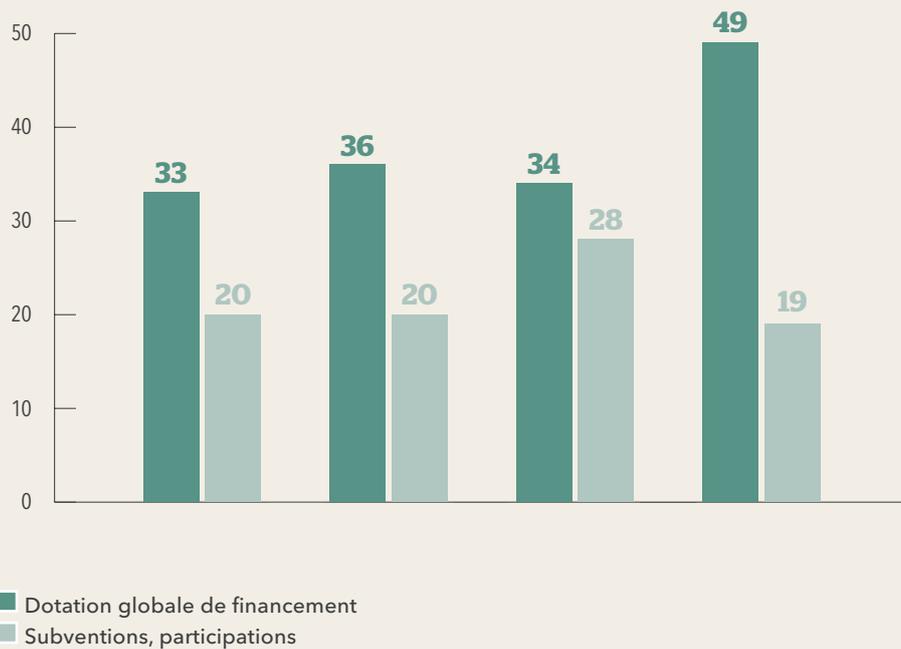
ASPECT 3 PRÉSENTATION PAR DÉPENDANCE EN K€

| Activités | Produits | % | Charges | Résultat |
|--|---------------|-----------------|---------------|--------------|
| Total activités contrôlées | 78 149 | 95,40 % | 73 394 | 4 755 |
| Total activités en gestion propre France | 2 529 | 3,09 % | 2 348 | 181 |
| Total activités à l'international | 1 235 | 1,51 % | 1 224 | 11 |
| TOTAL DES ACTIVITÉS | 81 913 | 100,00 % | 76 966 | 4 947 |
| Consolidation | -1 366 | | -155 | -1 211 |
| Interfacturation | -3 720 | | -3 720 | 0 |
| TOTAL APRÈS CONSOLIDATION | 76 827 | | 73 091 | 3 736 |

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS



ÉVOLUTIONS DES FINANCEMENTS (EN MILLIONS D'EUROS)



2. Principes comptables appliqués

2.1 Hypothèses de base

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation, à l'exception des provisions constituées pour faire face aux licenciements sur les activités conventionnées dont les financements ne sont pas assurés.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les charges liées à l'éventualité d'une dénonciation de conventions de fonctionnement des Cada avec les autorités de tutelle ne sont pas intégrées et représentent des sommes importantes en fonction des dispositions conventionnelles prévues pour le personnel.

2.2 Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable M22 des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Une dérogation a cependant été apportée pour la recherche de l'image fidèle, les excédents et déficits antérieurs repris par les tiers financeurs sont portés en résultat d'exploitation, afin de neutraliser l'impact sur l'activité des financements qui les intègrent.

Les activités conventionnées de l'association font l'objet de comptes administratifs et comptes rendus financiers établis suivant des règles diverses, principalement le décret 1010 du 22 octobre 2003. Si les options comptables retenues pour la production des comptes administratifs divergent de façon significative avec celles acceptables par le plan comptable général M22, la comptabilité met en place un tableau de passage des comptes administratifs vers les comptes de l'association. Ces retraitements sont présentés dans le point 7.1.

2.3 Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux en euros courants.

2.4 Immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles

Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition et amorties selon le mode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement linéaires utilisées sont les suivantes :

- 2 ans logiciels informatiques
- 4 ans agencements, aménagements, installations
- 5 ans mobilier matériel de bureau
- 2 ans matériel informatique
- 4 ans matériel de transport neuf
- 2 ans pour le matériel d'occasion

Immobilisations financières

Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

2.5 Créances d'exploitation

Conformément aux dispositions du plan comptable, les produits des dotations globales de fonctionnement et des subventions sont comptabilisés dès lors qu'ils sont accordés.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition sauf en cas de moins value latente à la clôture, auquel cas une provision est comptabilisée.

Les cessions sont évaluées selon la méthode du Coût Moyen Pondéré.

2.7 Fonds associatifs

Ces postes sont constitués par affectation du résultat par décision de France terre d'asile concernant les fonds associatifs sans droits de reprise et en application de la réglementation en ce qui concerne les fonds associatifs sous contrôle des tutelles.

2.8 Provisions pour risques et charges

Elles sont créées pour couvrir les risques identifiés résultant de litiges, amendes, pénalités et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables.

2.9 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des fonds affectés par les tiers financeurs à des projets définis et qui n'ont pas encore été utilisés.

3. Comparaison du résultat et événements significatifs

Les comptes présentés de l'exercice 2016 sont positifs de 3 736 K€ contre 4 435 K€ pour l'exercice précédent. La baisse du résultat 2016 s'explique essentiellement par un impact moindre sur 2016 de financement attribués sur des extensions ou de créations de place en Cada objet de montée en charge progressive, ainsi qu'un résultat excédentaire 2015 important lié à la fermeture des dispositifs Caomida Boissy et MJR Paris.

Autres événements significatifs ayant un impact sur les comptes

Fin 2016, le solde des prestations engagées sur les Fonds asile migration intégration s'élève à 470 K€ (1 464 K€ hors acompte projet Faar).

Dans l'attente du long déroulement du processus de mise en paiement, notamment l'achèvement des différents contrôles diligentés par le Fami sur ces activités, nous avons effectué des provisions pour risques de non paiement. Ces provisions sont de 406 K€ au 31 décembre 2016.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX ÉCARTS ENTRE LES RÉSULTATS 2015 ET 2016 (EN K€)

| Activités | Résultats 2015 | Résultats 2016 | Variations | Observations |
|--------------------------------|----------------|----------------|-------------|--------------|
| Résultats Cada/Transit | 2 701 | 2 844 | 143 | (1) |
| Résultats Urgence/Huda | 827 | 1 112 | 236 | |
| Résultats Mineurs | 603 | 665 | 62 | (2) |
| Résultats Intégration | -22 | 66 | 88 | (3) |
| Résultats International | 2 | 12 | 10 | |
| Siège - art L 312 | 123 | 116 | -7 | |
| Fonds propres | 168 | 132 | 13 | (4) |
| Retraitements de consolidation | 33 | -1 211 | -1 244 | (5) |
| TOTAL DES VARIATIONS | 4 435 | 3 736 | -699 | |

(1) Résultats sensiblement identiques qui s'expliquent entre autres, par la captation progressive des appartements et l'ouverture des établissements de Limoux et d'Angoulême.

(2) L'excédent est lié à la sur-activité de nos établissements Peomie et Daomie (hausse de la Facturation).

(3) La variation s'explique en partie, par une sous utilisation budgétaire.

(4) Augmentation significative de l'activité et des recettes du service Formation.

(5) Cf tableau de passage 2016 en annexe, au paragraphe Retraitement de provisions. Les retraitements de consolidation concernent les résultats Cada/Transit essentiellement.

4. Notes sur le bilan

4.1 Tableau de variation des immobilisations et des amortissements (en K€)

| | 31/12/15 | Acquisitions | Cessions | 31/12/16 |
|--------------------------------------|---------------|--------------|------------|---------------|
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| Logiciels informatiques | 314 | 1 | 0 | 315 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | |
| Agencements, installations | 3 583 | 947 | 96 | 4 434 |
| Matériel de transport | 1 576 | 511 | 45 | 2 043 |
| Matériel de bureau et informatique | 3 477 | 662 | 204 | 3 934 |
| SOUS TOTAL | 8 636 | 2 120 | 346 | 10 411 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | | | | |
| Prêts au Personnel | 9 | 0 | 0 | 9 |
| Dépôts et Cautionnements versés | 1 191 | 438 | 186 | 1 443 |
| Autres dépôts | 16 | 17 | 10 | 23 |
| SOUS TOTAL | 1 216 | 455 | 196 | 1 475 |
| TOTAL BRUT | 10 166 | 2 576 | 542 | 12 200 |

(1) Les prêts au personnel en cours concernent un seul salarié.

| Amortissements | 31/12/15 | Dotations | Reprises | 31/12/16 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|------------|--------------|
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| Logiciels informatiques | 289 | 17 | | 306 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | |
| Agencements, installations | 2 704 | 388 | 166 | 2 926 |
| Matériel de transport | 1 206 | 251 | 70 | 1 387 |
| Mobilier Matériel de bureau | 2 798 | 439 | 248 | 2 989 |
| SOUS TOTAL | 6 709 | 1 078 | 484 | 7 303 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | | | | |
| Dépôt de garantie versé | 10 | 195 | 10 | 195 |
| TOTAL AMORTISSEMENTS | 7 008 | 1 291 | 494 | 7 804 |

4.2 Créances d'exploitation (en K€)

| | 2016 | Échéance |
|------------------------------|--------------|-----------------------------|
| Subventions FER - Fami | 470 | indéterminée - voir point 2 |
| Autres subventions | 5 681 | moins d'un an |
| Clients divers | 111 | moins d'un an |
| Clients formation | 114 | moins d'un an |
| Clients douteux | 52 | moins d'un an |
| Formation professionnelle | 97 | moins d'un an |
| Débiteurs divers | 662 | moins d'un an |
| Autres (produits à recevoir) | 122 | moins d'un an |
| TOTAL | 7 309 | |

Créances d'exploitation (dépréciation) (en K€)

| | 2016 |
|---------------------|-----------|
| Clients douteux | 2 |
| Usagers impécunieux | 49 |
| TOTAL | 52 |

4.3 Valeurs mobilières de placement (v.m.p.) (en K€)

| | Valeur au 31/12/16 | Échéance |
|---------------------|--------------------|---------------|
| Obligations | 64 | moins d'un an |
| Épargne Solidaire 2 | 59 | moins d'un an |
| TOTAL | 123 | |

Il n'y a pas de plus value latente sur les VMP au 31 décembre 2016.

Il s'agit de valeurs aux rendements et aux capitaux garantis hors marchés boursiers.

4.4 Disponibilités (en K€)

| | 2016 | 2015 |
|-------------------------|---------------|---------------|
| BANQUE Siège et Centres | 18 529 | 16 021 |
| CAISSE Siège et Centres | 96 | 61 |
| TOTAL | 18 626 | 16 082 |

4.5 Charges constatées d'avance (en K€)

| | Montant |
|------------------------------------|------------|
| Loyers | 346 |
| Pécules | 9 |
| Redevances, entretiens du matériel | 16 |
| Eau, Edf, France-télécom | 24 |
| Tickets Services, cantines | 37 |
| Assurances | 56 |
| Déplacements | 30 |
| Documentations | 10 |
| Divers | 204 |
| TOTAL | 733 |

4.6 Fonds associatifs, reports à nouveau et résultats (en K€)

| | Début exercice | Dotations | Reprises | Variations | Autres mouvements | Résultat 2016 | Fin exercice |
|--|----------------|-----------|----------|------------|-------------------|---------------|--------------|
| Fonds associatifs sans droit de reprise | 1 441 | | | | - 24 | 132 | 1 548 |
| Fonds associatifs avec droit de reprise | 9 820 | | | | -3 561 | 3 604 | 9 863 |
| Reports à nouveau et résultats exercice des activités contrôlées | 2 759 | | | 2 029 | | | 4 788 |
| Subventions d'investissements | 13 | 5 | 13 | | | | 5 |
| Provisions réglementées | 237 | 341 | 8 | | | | 569 |

Les retraitements de consolidation qui portent sur la gestion contrôlée n'ont pas été soumis aux tiers financeurs.

Figurent en fonds associatifs avec droits de reprise des dépenses objet de rejets contestés par France terre d'asile pour un total de 304K€.

Les subventions d'investissements concernent des subventions reçues pour des travaux de rénovation des établissements. Elles sont reprises dans le compte de résultat pour le montant de la dotation aux amortissements de l'exercice.

La provision réglementée pour renouvellement des immobilisations peut être constituée lorsqu'un établissement ou service social ou médico-social perçoit de l'autorité de tarification une allocation anticipée (sous forme de dotations budgétaires supplémentaires versées en amont du programme d'investissement), destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement à venir.

4.7 Provisions pour risques et charges (en K€)

| | Début exercice | Dotations | Reprises | Autres mouvements | Fin exercice |
|----------------------|----------------|-----------|----------|-------------------|--------------|
| France terre d'asile | 2 684 | 3 494 | 2 298 | -48 | 3 832 |

Les reprises de provisions correspondent essentiellement à des utilisations effectives.
Les autres mouvements concernent principalement les affectations de résultats en dotations aux provisions.

Au final les provisions sont constituées par :

| | Échéance |
|---|--------------|
| Les indemnités de départ à la retraite | 146 |
| Les risques de licenciements | 1 085 |
| Les risques de préavis | 1 093 |
| Risques FER | 407 |
| Litiges salariés provisionnés | 269 |
| Autres risques (logements, Non recouvrement des DG) | 832 |
| TOTAL | 3 832 |

La provision pour licenciement couvre la probabilité de non renouvellement des subventions relatives aux activités hors article 312.1 du code de l'action sociale (actions type non pérennes).

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées en tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, de rendement financier, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel.

4.8 Fonds dédiés (en K€)

| | Début exercice | Dotations | Diminutions | Fin exercice |
|----------------------|----------------|-----------|-------------|--------------|
| France terre d'asile | 2 025 | 888 | 1 915 | 998 |

Les fonds dédiés sont des financements acquis et affectés par les financeurs à des actions fléchées futures.

Ces ressources sont isolées au passif du bilan en compte 194 via le compte 6894 du compte de résultat « Provisions pour engagements à réaliser sur ressources affectées ».

Les fonds dédiés utilisés sont repris au compte de résultat en « Report des ressources non utilisées ».

4.9 Dettes (en K€)

| | 2016 | 2015 | Échéance |
|---|--------------|--------------|---------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 3 561 | 2 812 | moins d'un an |
| Frais de personnel et comptes rattachés | 3 440 | 2 437 | moins d'un an |
| Charges fiscales et sociales | 1 910 | 1 828 | moins d'un an |
| Créditeurs divers | 450 | 489 | moins d'un an |
| Charges à payer | 126 | 119 | moins d'un an |
| TOTAL | 9 486 | 7 685 | |

4.10 Produits constatés d'avance (en K€)

| | 2016 | 2015 | Échéance |
|------------------------|-----------|-----------|---------------|
| Tunisie | 11 | 28 | moins d'un an |
| Loyer | 1 | | moins d'un an |
| Divers (Participation) | 35 | 5 | moins d'un an |
| TOTAL | 46 | 33 | |

5. Notes sur le compte de résultat

5.1 Analyse des principales subventions et dotations (en K€)

| | 2016 | 2015 |
|--------------------------|---------------|-----------------------|
| Cada/Transit | 31 357 | 29 515 ⁽¹⁾ |
| Urgence/Huda | 10 957 | 8 663 |
| Mineurs | 18 492 | 14 828 ⁽²⁾ |
| Intégration | 6 725 | 6 761 |
| Projets internationaux | 430 | 759 |
| Fonds propres hors Siège | 770 | 874 |
| Siège | 2 | 4 |
| TOTAL | 68 733 | 61 404 |

(1) L'augmentation est la conséquence des extensions de places sur les dispositifs Cada et de l'ouverture de 2 nouveaux établissements.

(2) L'augmentation résulte de l'ouverture de nouveaux dispositifs pour mineurs isolés étrangers.

5.2 Analyse des frais de gestion (en K€)

| | 2016 | 2015 |
|----------------------|-------|-------|
| France terre d'asile | 3 471 | 3 187 |

Ces frais de gestion, facturés en interne par le siège aux centres et autres activités, sont éliminés dans la présentation consolidée du compte de résultat France terre d'asile (cf. tableau 7.1).

5.3 Résultat exceptionnel

| | |
|------------------------------------|---------------|
| Participations Usagers à recevoir | 34 |
| Indemnités journalières à recevoir | 560 |
| Autres | 185 |
| TOTAL | 779 K€ |

Le résultat exceptionnel est un produit de 31 K€ : Produit sur subvention reçu suite au jugement du contentieux sur Rouen pour 61 K€

6. Autres informations

6.1 Produits à recevoir

Les produits à recevoir sur créances d'exploitation se détaillent comme suit :

| | |
|------------------------------------|---------------|
| Participations Usagers à recevoir | 34 |
| Indemnités journalières à recevoir | 560 |
| Autres | 185 |
| TOTAL | 779 K€ |

(comprend les personnes sorties dans le mois)

6.2 Effectif au 31 décembre (en K€)

| | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 |
|--------------|--------------------|--------------------|------------|------------|
| | Nombre de salariés | Nombre de salariés | E.T.P. | E.T.P. |
| Cadres | 95 | 105 | 94 | 101 |
| Non Cadres | 541 | 753 | 524 | 669 |
| TOTAL | 636 | 858 | 618 | 770 |
| Femmes | 459 | 608 | 446 | 546 |
| Hommes | 177 | 250 | 172 | 224 |
| TOTAL | 636 | 858 | 618 | 770 |

6.3 Crédit bail

Non significatif.

6.4 Autres engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont liés à la durée de certains baux. France terre d'asile a signé un bail de location d'une durée de neuf années à compter du 1^{er} février 2014 pour les locaux qu'elle occupe au 1 rue Lamartine 80000 Amiens. Une garantie bancaire a été mise en place auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 18 000€ correspondant à 1 an de loyers TTC.

6.5 Événements postérieurs à la clôture

Rien à signaler.

7. Détail des résultats

7.1 Compte de résultat 2016 (en K€)

| Récapitulation France terre d'asile | Activités contrôlées | Activités en gestion propre | Projets internationaux | Consolidation | Sous-Total | Facturations internes | Total | Exercice précédent |
|--|----------------------|-----------------------------|------------------------|---------------|---------------|-----------------------|---------------|--------------------|
| PRODUITS | | | | | | | | |
| 70-Produits/ventes/prestations | 188 | 548 | 0 | | 736 | -250 | 487 | 576 |
| 73-Dotations et produits de tarification | 49 378 | 0 | 0 | | 49 378 | | 49 378 | 33 224 |
| 74-Subventions-participations | 21 048 | 1 412 | 430 | | 22 890 | -3 471 | 19 420 | 28 180 |
| 75-Autres produits de gestion courante | 625 | 15 | 0 | | 639 | | 639 | 348 |
| 76-Produits financiers | 31 | 7 | 0 | | 37 | | 37 | 51 |
| 77-Produits exceptionnels | 2 209 | 169 | 12 | | 2 390 | | 2 390 | 2 111 |
| 78-Reprise de provisions | 4 305 | 505 | 116 | -1 366 | 3 560 | | 3 560 | 2 411 |
| 79-Transferts de charges | 225 | 13 | 6 | | 243 | | 243 | 233 |
| TOTAL PRODUITS | 78 007 | 2 670 | 564 | -1 366 | 79 875 | -3 720 | 76 154 | 67 133 |
| CHARGES | | | | | | | | |
| 60-Achats | 2 092 | 20 | 8 | | 2 121 | | 2 121 | 1 727 |
| 61-Services extérieurs | 23 583 | 228 | 30 | | 23 841 | | 23 841 | 20 381 |
| 62-Autres services extérieurs | 7 028 | 326 | 90 | | 7 444 | -250 | 7 194 | 4 989 |
| 63-Impôts et assimilés | 2 559 | 111 | 7 | | 2 677 | | 2 677 | 2 223 |
| 64-Frais de personnel | 25 970 | 1 186 | 182 | | 27 338 | | 27 338 | 22 057 |
| 65-Vie sociale | 6 711 | 60 | 5 | | 6 776 | -3 471 | 3 306 | 6 218 |
| 66-Frais financiers | 0 | 0 | 7 | | 7 | | 7 | 4 |
| 67-Charges exceptionnelles | 315 | 192 | 10 | | 517 | | 517 | 968 |
| 68-Dotations | 4 936 | 414 | 213 | -155 | 5 408 | | 5 408 | 4 120 |
| 69-Impôts sur les bénéfices | 8 | 2 | 0 | | 10 | | 10 | 11 |
| TOTAL CHARGES | 73 204 | 2 538 | 552 | -155 | 76 139 | -3 720 | 72 418 | 62 698 |
| RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE | 4 803 | 132 | 12 | -1 211 | 3 736 | 0 | 3 736 | 4 435 |

Les facturations internes sont éliminées pour la présentation consolidée. Ce retraitement n'a pas d'incidence sur le résultat net.

Les écritures de consolidation sans incidence sur le résultat se décomposent de la façon suivante :

| | |
|---|-----------------|
| Frais de gestion imputés aux centres | 3 471 |
| Publication | 12 |
| Prestations de formations fournies aux centres France terre d'asile | 238 |
| TOTAL | 3 720 K€ |

6.6 Information relative à la rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 261-7 1^o d du Code général des impôts portant sur les conditions de rémunération des dirigeants d'association, France terre d'asile n'a versé aucune rémunération à son Président, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

En 2016, le montant brut des rémunérations des trois premiers salaires des cadres dirigeants (salaires, primes et avantages en nature inclus), tel que défini à l'article 20 de la loi n° 2006-586 est de 225 953€.

6.7 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires comptabilisés sur l'exercice clos au 31 décembre 2016 s'élève à 39 000€ TTC.

Les écritures de consolidation se décomposent de la façon suivante :

| | |
|---|------------------|
| Annulation reprises provision travaux 2015 | -155 |
| Annulation provision travaux 2016 | 155 |
| Annulation des reprises de provisions pour préavis 2015 | -818 |
| Annulation des provisions charges pour licenciements 2015 | -500 |
| Annulation des provisions charges pour licenciements 2016 | 107 |
| TOTAL | -1 211 K€ |

7.2 Activités contrôlées exercice 2016 (en K€)

| Activités contrôlées | Cada / Transit | Huda / Urgence | Intégration | Mineurs | Siège I.312 | Total | Exercice précédent |
|--|----------------|----------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------------|
| PRODUITS | | | | | | | |
| 70-Produits/ventes/prestations | 183 | 0 | 0 | 0 | 0 | 188 | 279 |
| 73-Dotations et produits de tarification | 30 981 | 0 | 0 | 17 558 | 0 | 49 378 | 33 224 |
| 74-Subventions-participations | 376 | 10 957 | 5 951 | 934 | 2 830 | 21 048 | 29 001 |
| 75-Autres produits de gestion courante | 282 | 102 | 47 | 134 | 60 | 625 | 310 |
| 76-Produits financiers | 0 | 0 | 0 | 0 | 31 | 31 | 30 |
| 77-Produits exceptionnels | 567 | 719 | 278 | 584 | 61 | 2 209 | 2 102 |
| 78-Reprise de provisions | 577 | 1 177 | 1 226 | 166 | 1 158 | 4 305 | 3 531 |
| 79-Transferts de charges | 41 | 0 | 11 | 9 | 163 | 225 | 225 |
| TOTAL PRODUITS | 33 007 | 12 956 | 8 356 | 19 386 | 4 303 | 78 007 | 68 701 |
| CHARGES | | | | | | | |
| 60-Achats | 1 276 | 188 | 86 | 499 | 43 | 2 092 | 1 706 |
| 61-Services extérieurs | 10 459 | 5 394 | 3 028 | 4 415 | 287 | 23 583 | 20 186 |
| 62-Autres services extérieurs | 2 098 | 919 | 195 | 3 414 | 403 | 7 028 | 4 847 |
| 63-Impôts et assimilés | 1 090 | 306 | 321 | 652 | 190 | 2 559 | 2 122 |
| 64-Frais de personnel | 11 343 | 3 375 | 2 871 | 6 436 | 1 945 | 25 970 | 20 832 |
| 65-Vie sociale | 2 223 | 760 | 411 | 2 567 | 750 | 6 711 | 9 225 |
| 66-Frais financiers | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| 67-Charges exceptionnelles | 133 | -157 | 297 | 33 | 9 | 315 | 912 |
| 68-Dotations | 1 540 | 1 057 | 1 081 | 704 | 552 | 4 936 | 4 629 |
| 69-Impôts sur les bénéfices | | | | | 8 | 8 | 9 |
| TOTAL CHARGES | 30 162 | 11 844 | 8 290 | 18 721 | 4 187 | 73 204 | 64 469 |
| RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE | 2 844 | 1 112 | 66 | 665 | 116 | 4 803 | 4 232 |

7.3 Activités en gestion propre exercice 2016 (en K€)

| Récapitulatif activités en gestion propre | Siège | Département formation | Autres fonds propres | LFP | SAER | Total | Exercice précédent |
|---|------------|-----------------------|----------------------|------------|------------|--------------|--------------------|
| PRODUITS | | | | | | | |
| 70-Produits/ventes/prestations | 1 | 456 | 91 | 0 | 0 | 548 | 417 |
| 73-Dotations et produits de tarification | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| 74-Subventions-participations | 642 | 0 | 224 | 0 | 546 | 1 412 | 1 255 |
| 75-Autres produits de gestion courante | 4 | 9 | 0 | 2 | 0 | 15 | 11 |
| 76-Produits financiers | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 | 6 |
| 77-Produits exceptionnels | 27 | 1 | 141 | 0 | 0 | 169 | 2 |
| 78-Reprise de provisions | 136 | 87 | 28 | 209 | 45 | 505 | 286 |
| 79-Transferts de charges | -2 | 11 | 0 | 0 | 5 | 13 | -1 |
| TOTAL PRODUITS | 815 | 563 | 485 | 211 | 596 | 2 670 | 1 976 |
| CHARGES | | | | | | | |
| 60-Achats | 10 | 4 | 2 | 0 | 4 | 20 | 16 |
| 61-Services extérieurs | 71 | 45 | 10 | 72 | 29 | 228 | 141 |
| 62-Autres services extérieurs | 58 | 74 | 126 | 30 | 38 | 326 | 199 |
| 63-Impôts et assimilés | 43 | 20 | 3 | 2 | 42 | 111 | 68 |
| 64-Frais de personnel | 519 | 197 | 35 | 33 | 402 | 1 186 | 895 |
| 65-Vie sociale | 0 | 18 | 15 | 0 | 27 | 60 | 49 |
| 66-Frais financiers | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| 67-Charges exceptionnelles | 0 | 0 | 192 | 0 | 0 | 192 | 3 |
| 68-Dotations | 112 | 82 | 70 | 74 | 77 | 414 | 311 |
| 69-Impôts sur les bénéfices | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 |
| TOTAL CHARGES | 815 | 439 | 454 | 211 | 620 | 2 538 | 1 683 |
| RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE | 0 | 124 | 31 | 0 | -24 | 132 | 293 |

7.4 Projets internationaux exercice 2016 (en K€)

| Récapitulatif projets internationaux | Tunisie | Projets européens | AVT | Total | Exercice précédent |
|--|------------|-------------------|------------|------------|--------------------|
| PRODUITS | | | | | |
| 70-Produits/ventes/prestations | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| 73-Dotations et produits de tarification | | 0 | 0 | 0 | |
| 74-Subventions-participations | 419 | 11 | 0 | 430 | 504 |
| 75-Autres produits de gestion courante | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| 76-Produits financiers | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| 77-Produits exceptionnels | 0 | 12 | 0 | 12 | 5 |
| 78-Reprise de provisions | 77 | 39 | 672 | 116 | 51 |
| 79-Transferts de charges | 0 | 6 | 0 | 6 | 11 |
| TOTAL PRODUITS | 496 | 68 | 672 | 564 | 571 |
| CHARGES | | | | | |
| 60-Achats | 8 | 0 | 11 | 8 | 5 |
| 61-Services extérieurs | 32 | -2 | 35 | 30 | 16 |
| 62-Autres services extérieurs | 84 | 5 | 53 | 90 | 43 |
| 63-Impôts et assimilés | 5 | 2 | 26 | 7 | 7 |
| 64-Frais de personnel | 155 | 27 | 241 | 182 | 111 |
| 65-Vie sociale | 0 | 5 | 0 | 5 | 5 |
| 66-Frais financiers | 7 | 0 | 0 | 7 | 0 |
| 67-Charges exceptionnelles | 6 | 4 | 0 | 10 | 6 |
| 68-Dotations | 180 | 33 | 307 | 213 | 380 |
| 69-Impôts sur les bénéfices | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| TOTAL CHARGES | 477 | 75 | 672 | 552 | 574 |
| RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE | 19 | -8 | 0 | 12 | -3 |

8. Lexique

| | |
|--|---|
| PRODUITS | |
| 70-Dotation globale/ventes/prestations/adhésion/dons | Les abonnements, les prestations de formation, les cotisations, les publications de France terre d'asile. |
| 73-Dotations et produits de tarification | Les dotations globales de financement. |
| 74-Subventions-participations | Les subventions, les participations des familles. |
| 75-Autres produits de gestion courante | Les remboursements de sécurité sociale et prévoyance et les participations concernant les emplois aidés. |
| 76-Produits financiers | Les produits financiers des placements bancaires. |
| 77-Produits exceptionnels | Les produits exceptionnels, les produits de cessions, les excédents affectés à la gestion. |
| 78-Reprise de provisions | Les reprises d'amortissements et provisions. |
| 79-Transferts de charges | Les transferts de charges. |
| CHARGES | |
| 60-Achats | Les produits pharmaceutiques, les produits d'entretien, les fournitures de bureau, l'EDF, Engie, l'eau, le matériel hôtelier. |
| 61-Sous-traitance, serv. extérieurs | La sous-traitance hébergement des demandeurs d'asile, la cantine scolaire, le nettoyage des locaux, les loyers, l'entretien et réparation, les contrats de maintenance, les assurances. |
| 62-Autres services extérieurs | Les honoraires, l'interpréariat, les publications, la documentation, les impressions, le déplacement du personnel, les frais de timbres et de téléphone. |
| 63-Impôts et assimilés | Taxe sur les salaires, versement transport, formation professionnelle, effort construction et autres taxes. |
| 64-Frais de personnel | Rémunération du personnel et charges sociales. |
| 65-Vie sociale | Les frais de gestion, les frais de vie sociale du centre, pécule ticket service. |
| 67-Charges exceptionnelles | Les charges exceptionnelles, la valeur nette comptable des immobilisations. |
| 68-Dotations | Les dotations aux amortissements et aux provisions, les engagements à réaliser. |
| 69-Impôts sur les bénéfices | Les impôts dus au titre des placements financiers. |

ANNEXES





LISTE DES ACRONYMES

| | | | |
|---------------|---|----------------|---|
| AAH | Allocation aux adultes handicapés | Diact | Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires |
| Afev | Association de la fondation étudiante pour la ville | Diel | Direction de l'intégration emploi-logement |
| Afpa | Association nationale pour la formation professionnelle des adultes | DNA | Dispositif national d'accueil |
| AIVS | Agence Immobilière à vocation sociale | DPHRS | Dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires |
| API | Allocation parent isolé | DPMIE | Direction de la protection des mineurs isolés étrangers |
| APL | Allocation personnalisée au logement | Drihl | Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement |
| APP | Ateliers pédagogiques personnalisés | DU | Direction de l'urgence |
| APRF | Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière | ETP | Équivalent temps plein |
| APS | Autorisation provisoire de séjour | Fami | Fonds asile migration et intégration |
| ARA | Allocation de retour à l'activité | FAQ | Frequently asked questions |
| ARS | Agence régionale de santé | FER | Fonds européen pour les réfugiés |
| ARV | Aide au retour volontaire | FJT | Foyer jeunes travailleurs |
| ASG | Allocation sociale globale | FLE | Français langue étrangère |
| ASI | Appui social individualisé | Fnaim | Fédération nationale de l'immobilier |
| ASLL | Accompagnement social lié au logement | Fnars | Fédération nationales des associations d'accueil et de réinsertion sociale |
| ASPA | Allocation spéciale pour les personnes âgées | FTM | Foyer pour les travailleurs migrants |
| ATA | Allocation temporaire d'attente | GEIQ | Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification |
| BAJ | Bureau d'aide juridictionnelle | Guda | Guichet unique d'accueil des demandeurs d'asile |
| BTP | Bâtiment travaux publics | HAI | Hébergement pour adultes isolés |
| Cada | Centre d'accueil pour demandeurs d'asile | HCI | Haut Commissariat à l'Intégration |
| CAF | Caisses d'allocations familiales | Huda | Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile |
| Cafda | Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile | ITF | Interdiction du territoire français |
| CAI | Contrat accueil et intégration | JLD | Juge des libertés et de la détention |
| CAO | Centre d'accueil et d'orientation | MIE | Mineur isolé étranger |
| Caomi | Centre d'accueil et d'orientation pour mineurs | MST | Maladie sexuellement transmissible |
| CAP | Certificat d'aptitude professionnelle | Ofii | Office français de l'immigration et de l'intégration |
| CASNAV | Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage | Ofpra | Office français de protection des réfugiés et des apatrides |
| CCAS | Centre communal d'action sociale | OBS | Observatoire de l'asile et des réfugiés |
| CDD | Contrat à durée déterminée | OQTF | Obligation de quitter le territoire français |
| CDI | Contrat à durée indéterminée | PAI | Projet d'accompagnement individualisé |
| Cerf | Conseil emploi réfugiés formation | Para | Programme d'autonomisation des régularisés de l'asile |
| Ceseda | Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile | PAUF | Plan annuel d'utilisation des fonds |
| Cide | Convention internationale des droits de l'enfant | Pass | Permanence d'accès aux soins de santé |
| CHRS | Centre d'hébergement et de réadaptation sociale | PDALPD | Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées |
| CIDFF | Centre d'information du droit des femmes et des familles | PGA | Programme global d'autonomisation |
| CLA | Commission locale d'admission | Plie | Plan local pour l'insertion et l'emploi |
| CLAP | Comité de liaison des acteurs de promotion | PMI | Protection maternelle et infantile |
| CMU | Couverture médicale universelle | PRIM | Plate-forme francilienne de promotion de l'insertion par la mobilité géographique |
| CNA | Commission nationale d'admission | PS | Protection subsidiaire |
| CNDA | Commission nationale du droit d'asile | RDC | République démocratique du Congo |
| CPAM | Caisse primaire d'assurance maladie | Reloref | Réseau pour l'emploi et le logement des réfugiés |
| CPH | Centre provisoire d'hébergement | RIVP | Régie immobilière de la Ville de Paris |
| CRA | Centre de rétention administrative | RSA | Revenu de solidarité active |
| CRA | Commission régionale d'admission | RSB | Renforcer ses savoirs de base |
| Daha | Direction de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile | Saer | Service d'aide aux étrangers retenus |
| Dalf | Diplôme approfondi de langue française | Sasa | Service d'assistance sociale et administrative |
| Dalo | Droit opposable au logement | SIAO | Service intégré de l'accueil et de l'orientation |
| DDCS | Direction départementale de la cohésion sociale | UNPI | Union nationale de la propriété immobilière |
| DDCSPP | Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations | | |
| Delf | Diplôme étude en langue française | | |



LISTE DES CENTRES ET SERVICES DE FRANCE TERRE D'ASILE

Au 1^{er} mars 2017



Auvergne-Rhône-Alpes

Centre d'Aurillac

Activités : accueil des demandeurs d'asile, dispositif plan migrants

15 bis avenue des Volontaires
15000 AURILLAC
04 71 48 91 00
cadaaurillac@france-terre-asile.org

CAO d'Aurillac

Activité : mise à l'abri provisoire des migrants

Annexe du château de Saint-Etienne
15000 AURILLAC
Tel : 04 71 48 91 00
caoaurillac@france-terre-asile.org



Centre-Val de Loire

Centre de Blois

Activité : accueil des demandeurs d'asile

28 avenue du Maréchal Maunoury
41000 BLOIS
02 54 42 25 32
cadablois@france-terre-asile.org

Centre de Romorantin-Salbris

Activité : accueil des demandeurs d'asile

52 bis avenue de Villefranche
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
02 54 98 57 01
cadaromorantin@france-terre-asile.org

Centre de Vendôme

Activité : accueil des demandeurs d'asile

1 ter rue Charles Péguy
41100 VENDÔME
02 54 72 67 20
cadavendome@france-terre-asile.org



Grand-Est

Centre de Chaumont

Activités : accueil des demandeurs d'asile, dispositif plan migrants

13 rue Victor Fourcaut
52000 CHAUMONT
03 25 31 11 47
cadachaumont@france-terre-asile.org

CAO de Chaumont

Activité : mise à l'abri provisoire des migrants

7/03 rue Loucheur
52000 CHAUMONT
Tel : 03 25 31 11 47
planmigrantschaumont@france-terre-asile.org



Hauts-de-France

Maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers d'Amiens

Activité : dispositif MIE

51 Mail d'Albert 1^{er}
80000 AMIENS
03 22 09 01 60
mie-amiens@france-terre-asile.org

Établissement d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers d'Arras

Activité : dispositif MIE

64 boulevard Carnot
62000 ARRAS
03 21 15 98 20
mie-arras@france-terre-asile.org

Maison d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers d'Arras

Activité : dispositif MIE

16 rue des Capucins
62000 ARRAS
07 70 29 95 65
acaquot@france-terre-asile.org

Service d'aide aux étrangers retenus - CRA de Coquelles

Activité : assistance juridique auprès des personnes retenues

Hôtel de police - boulevard du Kent
62903 COQUELLES
03 21 85 28 46
cracoquelles@france-terre-asile.org

Centre de Creil

Activité : accueil des demandeurs d'asile

7 rue des Usines
60100 CREIL
03 44 60 60 15
cadacreil@france-terre-asile.org

Établissement d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Liévin

Activité : dispositif MIE

11 rue Léon Blum Bât E
62800 LIÉVIN
03 21 40 36 03
mie-lievin@france-terre-asile.org

Établissement d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Saint-Omer

Activité : dispositif MIE

8 rue des Bleuets
62500 SAINT OMER
03 21 11 61 29
mie-stomer@france-terre-asile.org



Île-de-France

Centre d'Asnières-sur-Seine

Activité : accueil des demandeurs d'asile

63 avenue Gabriel Péri
92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE
01 41 11 40 90
cadahdsasnieres@france-terre-asile.org

Maison d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Boissy Saint-Léger («Stéphane Hessel»)

Activité : dispositif MIE

23 boulevard de la gare
94470 BOISSY-SAINT-LÉGER
01 56 73 10 60
mie-boissy@france-terre-asile.org

Centre de Châtillon

Activité : accueil des demandeurs d'asile

44 rue Louveau
92320 CHÂTILLON
01 55 48 02 60
cadahautsdeseine@france-terre-asile.org

Centre et transit de Créteil

Activités : accueil des demandeurs d'asile, transit

112-120 chemin Vert des Mèches
94015 CRÉTEIL
01 56 29 10 60
etabcreteil@france-terre-asile.org
transitcreteil@france-terre-asile.org

Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Créteil

Activités : premier accueil, Huda

24 rue Viet
94000 CRÉTEIL
01 45 17 68 80
dom94@france-terre-asile.org

Centre provisoire d'hébergement de Créteil

Activité : intégration

112-120 chemin Vert des Mèches
94015 CRÉTEIL
01 56 29 10 60

Maison d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Créteil («Miguel Estrella»)

Activité : dispositif MIE

112-120 chemin Vert des Mèches
94015 CRÉTEIL
01 56 29 10 60
mie-estrella@france-terre-asile.org

Service d'évaluation et de mise à l'abri pour mineurs isolés étrangers de Créteil

Activité : dispositif MIE

6 avenue rue Albert Einstein
94000 CRÉTEIL
01 41 78 94 01
mie-creteil@france-terre-asile.org

Centre de l'Essonne

Activité : accueil des demandeurs d'asile

101-103 avenue de Fromenteau
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
01 69 21 06 17
cadadelorge@france-terre-asile.org

Service d'aide aux étrangers retenus - CRA de Palaiseau

Activité : assistance juridique auprès des personnes retenues

13 rue Émile Zola
91120 PALAISEAU
01 69 31 65 09
crapalaiseau@france-terre-asile.org

Centre de Paris

Activité : accueil des demandeurs d'asile

24 rue Marc Seguin
75018 PARIS
01 40 03 93 03
cadaparis@france-terre-asile.org

Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Paris - Site Doudeauville

Activité : premier accueil

4 rue Doudeauville
75018 PARIS
01 53 26 23 80
sasadam@france-terre-asile.org

Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Paris - Site La Villette

Activité : premier accueil

127 boulevard de la Villette
75010 PARIS
01 40 03 37 50

Kiosque - France terre d'asile/ Emmaüs Solidarité

Activité : service d'information et d'orientation

218 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS
01 76 62 12 47
sasakiosque@france-terre-asile.org

Service d'hébergement pour adultes isolés - HAI

Activité : hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

71 rue Archereau
75019 PARIS
01 40 40 28 10
sasahai@france-terre-asile.org

Maraude migrants 75

Activité : service d'information et d'orientation

4 rue Doudeauville
75018 PARIS
07 86 79 94 94
maraudeparis@france-terre-asile.org

Dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires - DPHRS

Activité : intégration

69/71 rue Archereau
75019 PARIS
01 53 06 64 20
accueildphrs@france-terre-asile.org

Projet européen - Centre d'accueil et de préparation à l'intégration - Capi

Activité : intégration

69/71 rue Archereau
75019 PARIS
01 53 06 64 20
capintegration@france-terre-asile.org

Programme d'autonomisation des régularisés de l'asile - Para

Activité : intégration

69/71 rue Archereau
75019 PARIS
01 53 06 64 20
lepara@france-terre-asile.org

Résidence sociale**Activité : logement temporaire**

13 boulevard de Port Royal
75013 PARIS
01 47 07 25 84
residencesociale75@france-terre-asile.org

Projet européen - Réseau pour l'intégration des réinstallés**Activité : intégration**

69/71 rue Archereau
75019 PARIS
01 53 06 64 20
reseauinstallés@france-terre-asile.org

Service de mise à l'abri pour mineurs isolés étrangers de Pajol Espace de mise à l'abri - EMA**Activité : dispositif MIE**

29 rue Pajol
75018 PARIS
01 40 82 74 24
mie-pajol@france-terre-asile.org

Maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers du boulevard Ney**Activité : dispositif MIE**

99 boulevard Ney
75018 PARIS
01 53 39 10 00
mie-ney@france-terre-asile.org

Maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers du boulevard Ney**Activité : dispositif MIE**

18 Villa Saint-Michel
75018 PARIS
01 42 28 00 12
mie-vsm@france-terre-asile.org

Établissement d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers d'Archereau**Activité : dispositif MIE**

71/73 rue Archereau
75019 PARIS
01 40 40 27 21
mie-archereau@france-terre-asile.org

Service d'aide aux étrangers retenus - CRA de Plaisir**Activité : assistance juridique auprès des personnes retenues**

889 avenue François Mitterrand
78370 PLAISIR
01 30 07 77 68
craplaisir@france-terre-asile.org

Centre de Saint-Denis**Activités : accueil des demandeurs d'asile, Huda**

1 rue Édouard Vaillant
93200 SAINT-DENIS
01 48 13 95 50
cadastdenis@france-terre-asile.org

Centre de Sarcelles**Activités : accueil des demandeurs d'asile, logement-relais - Projet Reloref**

Centre commercial n°2 - 6 boulevard Maurice Ravel
95200 SARCELLES
01 34 45 00 40
cadavaldoise@france-terre-asile.org

Centre de Stains**Activité : accueil des demandeurs d'asile**

54-56 rue Renelle
93240 STAINS
01 49 71 57 70
cadastains@france-terre-asile.org

**Normandie****Centre d'Avranches****Activité : accueil des demandeurs d'asile**

36 rue de Lille
50300 AVRANCHES
02 33 68 74 80
secretariatavranches@france-terre-asile.org

Centre de Caen**Activité : accueil des demandeurs d'asile**

320 boulevard du Val - Entrée A
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 54 54 46
cadacaen@France-terre-asile.org

Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Caen**Activité : premier accueil**

7 rue du Dr Roux
14000 CAEN
02 31 70 34 10
plfcaen@France-terre-asile.org

Établissement d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Caen**Activité : dispositif MIE**

320 boulevard du Val - Entrée A
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 54 54 30
mie-caen@france-terre-asile.org

Centre d'Évreux**Activité : accueil des demandeurs d'asile**

11 ter avenue du Château
27000 ÉVREUX
02 32 23 10 25
cadaevreux@France-terre-asile.org

Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile d'Évreux**Activité : premier accueil**

20 rue Châteaubriand - n°140
Immeuble Cévennes
27000 ÉVREUX
02 32 28 85 99
padaevreux@france-terre-asile.org

Service d'aide aux étrangers retenus du centre de rétention d'Oissel**Activité : assistance juridique auprès des personnes retenues**

École nationale de police - route des Essarts
BP 11
76350 OISSEL
02 35 68 75 67
craoissel@France-terre-asile.org

Centre de Rouen**Activités : accueil des demandeurs d'asile, intégration, logement-relais - Projet Reloref**

4 rue de Fontenelle
76000 ROUEN
02 32 76 23 65
cadarouen@France-terre-asile.org

Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Rouen

Activité : premier accueil

4 rue de Fontenelle
76000 ROUEN
02 35 71 00 40

Centre de Saint-Lô

Activités : accueil des demandeurs d'asile, premier accueil, intégration, logement-relais - Projet Reloref

5 rue Houssin Dumanoir
50000 SAINT-LÔ
02 33 05 45 68
cadasaintlo@france-terre-asile.org

Antenne de Cherbourg

Activité : accueil des demandeurs d'asile

Place de Bourgogne
50130 CHERBOURG-OCTEVILLE
02 33 43 72 94



Nouvelle-Aquitaine

Centre de Bègles

Activité : accueil des demandeurs d'asile

Résidence Maurice Thorez Bâtiment D11
33130 BÈGLES
05 57 59 10 66
cadagironde@france-terre-asile.org

Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Bordeaux

Activité : premier accueil

29 allée Serr
33100 BORDEAUX
05 57 80 36 69
padaaquitaine@france-terre-asile.org

Centre de la Charente

Activité : accueil des demandeurs d'asile

121 rue de Saintes
16000 ANGOULÊME
05 45 60 85 55
secretariatcharente@france-terre-asile.org

Antenne de Cognac

Activité : accueil des demandeurs d'asile

107 avenue Victor Hugo
16100 COGNAC
05 45 80 09 09

Centre des Deux-Sèvres

Activité : accueil des demandeurs d'asile

5 rue Tartifume
79000 NIORT
05 49 04 59 35
cadaniort@france-terre-asile.org

Antenne de Thouars

Activité : accueil des demandeurs d'asile

5 rue Camille Pelletan
79100 THOUARS
05 49 68 47 50

Centre de Périgueux

Activité : accueil des demandeurs d'asile

27 rue Front-Claude
24000 PÉRIGUEUX
05 53 08 50 22
cadaperigueux@france-terre-asile.org



Occitanie

Centre d'Auch

Activité : accueil des demandeurs d'asile

3 quai des Marronniers
32000 AUCH
05 62 05 54 82
cadaauch@france-terre-asile.org

Centre de Chambon-le-Château

Activité : accueil des demandeurs d'asile

L'igloo - route de Chapeauroux
48600 CHAMBON-LE-CHÂTEAU
04 66 69 58 57
cadachambon@france-terre-asile.org

Centre de Limoux

Activité : accueil des demandeurs d'asile

Rue Blériot ZAC des Pyrénées
11300 LIMOUX
04 68 69 77 90
cadaaude@france-terre-asile.org

Centre de Lourdes

Activité : accueil des demandeurs d'asile

23 boulevard du Lapacca
65100 LOURDES
05 62 92 45 50
cadalourdes@france-terre-asile.org



Pays de la Loire

Huda d'Angers

Activité : hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

Place Aristide Briant
49500 SEGRÉ
Tel : 02 41 88 01 83

Centre de Clisson

Activité : accueil des demandeurs d'asile

3 rue Pasteur
44190 CLISSON
02 40 71 05 30
cadaclisson@france-terre-asile.org

Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Laval

Activité : premier accueil

1 rue du Colonel Flatters
53000 LAVAL
02 43 67 01 55
cadalaval@france-terre-asile.org

Centre de Maine-et-Loire

Activités : accueil des demandeurs d'asile, CAO, intégration

2 rue Guillaume Lekeu
49000 ANGERS
02 41 88 01 83
cadamaineetloire@france-terre-asile.org

Antenne de Saumur

Activité : accueil des demandeurs d'asile

22 place Saint-Pierre
49400 SAUMUR
02 41 52 04 00
cadamaineetloire@france-terre-asile.org

Centre de la Mayenne

Activités : accueil des demandeurs d'asile, Huda, intégration

16 place Louis de Hercé
53100 MAYENNE
02 43 03 71 20
cadamayenne@france-terre-asile.org

CAO de la Mayenne

Activité : mise à l'abri provisoire des migrants

Ensemble immobilier AFPA
8 rue de la Commanderie
53000 LAVAL
02 43 03 71 20
02 43 67 01 55
cma53@france-terre-asile.org



Provence-Alpes- Côte d'Azur

Centre de Gap

Activité : accueil des demandeurs d'asile

5C rue du Capitaine de Bresson

Immeuble le Relais

05000 GAP

04 92 20 65 11

cadagap@france-terre-asile.org

CAO de Gap

**Activité : mise à l'abri provisoire
des migrants**

Centre de vacances - Domaine du Chauveton

05200 EMBRUN

04 92 20 65 11

caogap.ftda@gmail.com

cao.fta.guillestre@gmail.com

Maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers de Gap

Activité : dispositif MIE

Domaine de Chauveton - Route de Chalvet

05200 EMBRUN

04 92 20 65 11

mie-gap@france-terre-asile.org

Centre de Toulon

**Activités : accueil des demandeurs d'asile,
premier accueil**

Espace Maurice - 141 avenue Macel Castié

83000 TOULON

04 94 93 60 90

cadatoulon@france-terre-asile.org



Tunisie - Tunis

Maison du droit et des migrations

Activité : service d'information et d'orientation

17 rue Khaled Ibn El Oualid

Quartier Mutuelleville

1002 TUNIS

+216 71 287 484

tunisieterredasile@maison-migrations.tn

LES PUBLICATIONS DE FRANCE TERRE D'ASILE



CAHIER DU SOCIAL N°36 : «L'EFFET DE LA RÉTENTION ADMINISTRATIVE SUR LES PARCOURS MIGRATOIRES: UNE ILLUSION ?», JANVIER 2015

À quoi sert la rétention des étrangers ? Faut-il remettre en question un des pivots des politiques migratoires de la France et de ses voisins européens de ces dix dernières années ? Est-ce que l'existence de cette institution constitue en elle-même un frein aux projets migratoires et une incitation à quitter le territoire ? L'objectif de cette étude, fruit d'un partenariat entre notre association et la Clinique du Droit Sciences Po, est d'apporter une analyse approfondie sur l'expérience et l'effet dissuasif de la rétention administrative en France.



CAHIER DU SOCIAL N°37 : «LE KIT DE L'ACCÈS AUX DROITS DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE», MARS 2016

L'objectif de cet outil est de permettre l'information et la sensibilisation des personnes bénéficiaires d'une protection internationale accompagnées dans des établissements sociaux et médico-sociaux quant à leurs droits civils et sociaux. Ce kit se compose d'un guide de l'animateur d'ateliers sur l'accès aux droits, un support d'animation de ces ateliers, adaptable selon les situations pédagogiques et des fiches mémo à remettre aux personnes durant ou à l'issue de cette explication, en collectif ou en face-à-face.



MÉMOIRE POUR UNE POLITIQUE D'ASILE ET D'IMMIGRATION DIGNE ET RESPONSABLE, MARS 2017

Ce document présente nos analyses sur l'évolution des politiques d'asile et d'immigration, en France et en Europe. Il présente, surtout, nos recommandations, fondées sur notre attachement à la défense du droit d'asile et des libertés fondamentales qui protègent les migrants, mais aussi sur notre expérience de l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile depuis plus de 40 ans.



CAHIER DU SOCIAL N°38 : «IDENTIFICATION ET PROTECTION DES VICTIMES DE LA TRAITE DANS UN CONTEXTE DE MIGRATION DE TRANSIT », MARS 2017

Dans le cadre du projet « Identification et orientation des victimes de traite des êtres humains dans le département du Pas-de-Calais », France terre d'asile a élaboré une méthodologie précise et efficace pour l'identification et la protection des victimes de traite à Calais, et plus généralement dans un contexte de migration de transit, afin de répondre aux besoins identifiés. Cette méthodologie vise à renforcer les capacités d'identification par la société civile des victimes de la traite parmi les exilés en errance et à guider ces acteurs dans la protection et la prise en charge des victimes identifiées. Elle s'adresse à tous les professionnels, bénévoles et volontaires travaillant en contact avec les exilés qu'ils soient professionnels de santé, juristes, logisticiens, éducateurs, animateurs, etc.



CAHIER DU SOCIAL N°39 : «EN ROUTE VERS LE ROYAUME-UNI, ENQUÊTE DE TERRAIN AUPRÈS DES MIGRANTS VIETNAMIENS», MARS 2017

France terre d'asile publie une enquête de terrain réalisée auprès des migrants vietnamiens en transit dans le département du Pas-de-Calais, dans le cadre du projet d'aide aux victimes de traite des êtres humains mené par France terre d'asile. L'étude analyse les parcours migratoires de ces migrants, les raisons de leur départ, leurs profils, leurs relations avec les réseaux de passeurs, les moyens d'emprise et de coercition exercés sur eux et leurs besoins afin d'améliorer leur accompagnement en France et en Europe.

Etude disponible en anglais également

Retrouvez l'intégralité des publications sur notre site internet :
www.france-terre-asile.org



BULLETIN D'ADHÉSION ANNUELLE

Organisme

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone E-mail

Je choisis de soutenir* France terre d'asile en adhérant ou en renouvelant mon adhésion :

150,00 € (membres bienfaiteurs)

15,00 € (chômeurs/étudiants)

100,00 € (personnes morales)

Adhésion gratuite réservée aux bénévoles de l'association

50,00 € (membres actifs)

Merci de compléter ce bulletin d'adhésion et de le retourner avec votre règlement à :

France terre d'asile - Secrétariat administratif général

24 rue Marc Seguin - 75018 Paris

Pour toute information, contactez-nous par téléphone au 01.53.04.39.99

ou par mail à infos@france-terre-asile.org

www.france-terre-asile.org



Je recevrai avec un reçu fiscal, les publications de France terre d'asile et la newsletter mensuelle par mail.

* La déduction fiscale : France terre d'asile est une **organisation reconnue d'intérêt général**.

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une **réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant de votre adhésion** dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (s'il excède 20 %, un report est possible sur les cinq années suivantes).

Date et signature

Si vous souhaitez en savoir plus, nous vous invitons à consulter notre site internet www.france-terre-asile.org ainsi que la page Facebook de France terre d'asile.



24, rue Marc Seguin - 75018 PARIS
Tél. : 01 53 04 39 99
www.france-terre-asile.org